Vacances en toute quiétude : l'assurance-voyage
CROIX BLEUE
chez votre agent de voyage ou au 286-8403

La Presse
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

Jonc anniversaire
9 diamants- total:25 pts
Or 10 K Épargnez 100 $
Ord. 399 $ spécial 289 $
9
Bijouterie le roy
7139,rue ST-HUBERT
277-3127

●●MONTRÉAL, MERCREDI 13 DÉCEMBRE 1995 112e ANNÉE No 55 80 PAGES, 6 CAHIERS
Îles-de-la-Madeleine 1 $ Floride 1,60 $ US 60¢ Taxes en sus

Météo

Ciel ensoleillé et froid
max -12 / min -19
page S 16

Sports

6 | 5

Après deux périodes
page S 3

Économie



KLM déménage son siège social à Toronto
page D 1

Girerd



Index

Annonces classées	
- Immobilier	D14, D15, D16
- marchandises	D16
- emplois	D17, D18
- automobile	D18, D19, E4
- propositions d'affaires	D4
Arts et spectacles	E1 à E4
- ciné-horaires	E2
- télévision	E2
Bridge	E4
Décès	E6
Économie	D1 à D10, D12, D13
Éditorial	B2
Êtes-vous observateur?	D14
Horoscope	D16
Loteries	A13
Monde	B5 à B8
Mots croisés	D19, S11
Mot mystère	D16
Opinions	B3
Politique	B1, B4
Sports	Tabloid
- Gilles Blanchard	S 5

6 21924 98765 1

Bienvenue s'excuse... auprès des Juifs

Mais le juge aux déclarations controversées reste coi quant aux femmes

PAUL ROY

Le juge Jean Bienvenue, dont les déclarations sur les femmes et les Juifs avaient indigné pas mal de monde la semaine dernière, s'est excusé publiquement hier. Mais uniquement auprès des Juifs.

« Et les femmes ? » s'est-il fait demander à répétition par les journalistes à sa sortie du Congrès juif canadien, où il venait de passer deux heures à huis clos avec pas moins de sept représentants du Congrès juif et du Centre commémoratif de l'Holocauste.

Tentant de se frayer un chemin parmi les caméras, il n'a desserré les lèvres que pour commenter : « On a de la misère à circuler ici, dans ma cour, ça circule mieux que ça. »

Le 7 décembre, à Trois-Rivières, en condamnant à la prison à perpétuité une femme qui avait tué son mari, le juge avait déclaré que « lorsqu'elle décide de s'abaisser, la femme le fait hélas jusqu'à un niveau de bassesse que l'homme le plus vil ne saurait lui-même atteindre ».

Et d'ajouter qu'au camp de concentration d'Auschwitz, « les nazis n'ont pas éliminé des millions de Juifs dans la douleur et dans le sang ». Ceux-ci auraient plutôt « péri sans souffrances, dans des chambres à gaz ».

Stephen Bleyer, un survivant d'Auschwitz — ils seraient 8000 à Montréal —, avait des petites nouvelles pour le juge Bienvenue, qui fut ministre libéral sous Robert Bourassa jusqu'en 1976. Présent lors de la rencontre d'hier matin, M. Bleyer, qui est aussi président du Centre commémoratif de l'Holocauste, lui a lu des témoignages de médecins d'Auschwitz décrivant quelques horreurs qui ont eu cours dans les chambres à gaz.

Invité à relire les passages en question lors de la rencontre de presse qui a suivi, M. Bleyer, qui est aujourd'hui âgé de 65 ans, a laissé tomber : « Une fois par an, ça me suffit. »

Il a tout de même donné la référence : le livre s'intitule *Holocaust*, il est de Martin Guilbert.

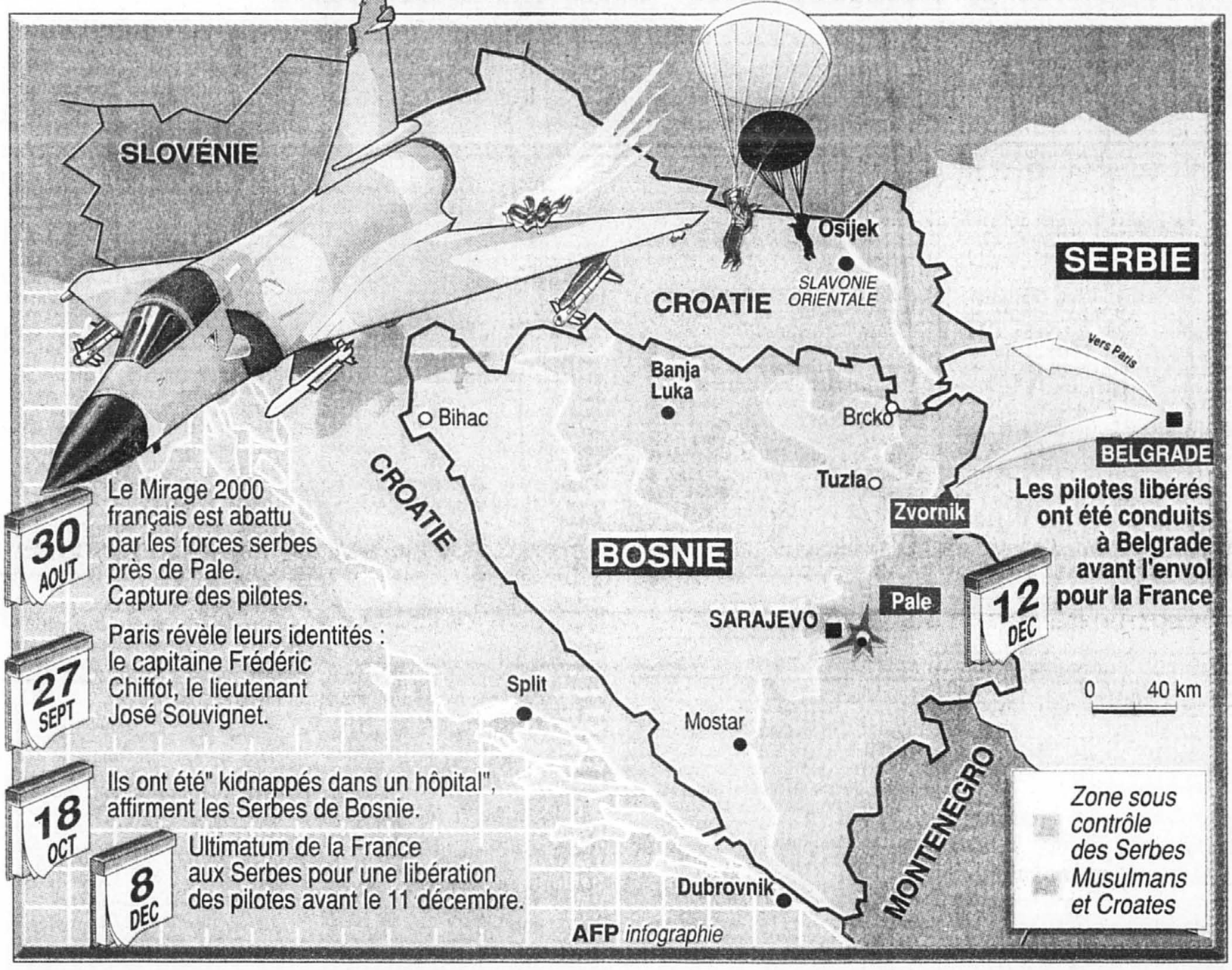
Le juge Bienvenue, qui s'était déplacé de Québec pour répondre à l'invitation du Congrès juif, a fait une courte déclaration publique à sa sortie de la rencontre.

Il a dit regretter sincèrement la douleur que ses commentaires ont causée, « particulièrement aux survivants de l'Holocauste ». Admettant que les horreurs de l'Holocauste « sont uniques dans les annales de l'histoire de l'humanité », il a reconnu : « L'analogie avec l'Holocauste, pour illustrer une situation que je percevais comme extrême, n'était pas indiquée ».

La rencontre fut qualifiée de « courtoise, constructive et ouverte » par Reisa Teitelbaum, présidente du Congrès juif canadien au Québec. Mme Teitelbaum s'est dite « entièrement satisfaite » de la déclaration du

VOIR JUGE EN A2

LIBÉRÉS APRÈS 100 JOURS D'ANGOISSE





Le capitaine Frédéric Chiffot (en haut) et le lieutenant José Souvignet.



C'est à la dernière minute, à l'avant-veille de la signature à Paris des accords de Dayton, que les Serbes de Bosnie ont libéré hier les deux aviateurs français qu'ils détenaient depuis trois mois et demi. Les deux hommes, qui ont eu 29 ans durant leur captivité, semblaient en bonne forme lorsqu'ils sont descendus d'avion dans un aéroport militaire de la région parisienne. *NOS INFORMATIONS EN PAGE B5*

Bibliothèques: l'administration Bourque recule

YVON LABERGE et GILLES PAQUIN

Sursis d'un an pour les lecteurs de Notre-Dame-de-Grâce et de la Petite-Bourgogne. L'administration Bourque a décrété hier soir un moratoire sur la fermeture des bibliothèques Benny et Georges-Vanier. Quant au comptoir de la station de métro McGill, rien à faire, il fermera comme prévu à la fin du mois.

L'annonce en a été faite par la responsable du dossier au comité exécutif, Mme Johanne Lorrain, quelques minutes avant la réunion du conseil municipal.

« Depuis deux semaines, a-t-elle dit au cours d'un point de presse à l'hôtel de ville, j'ai rencontré la population de Notre-Dame-de-Grâce et du Sud-Ouest et j'ai écouté leurs revendications. Essentiellement, ils m'ont dit avoir besoin de temps pour trouver des solutions au partenariat que nous leur avons offert. »

Selon elle, ce moratoire s'inscrit dans la volonté de l'administration municipale de consolider le réseau des bibliothèques de quartier et n'a rien à voir avec la pression populaire.

« Il y a un moratoire d'un an, a-t-elle ajouté, et nous allons nous asseoir pour travailler avec la population qui est prête à collaborer avec nous pour garder ses bibliothèques ouvertes. Ce n'est pas un recul. »

Recul ou pas, l'administration municipale avait annoncé la disparition des deux bibliothèques de quartier et le comptoir de la station de métro McGill lors de la présentation de son budget le 30 novembre dernier. Elle voulait ainsi réaliser des économies de 373 000 $ tout en consolidant son réseau de bibliothèques.

Hier soir, Mme Lorrain n'a pas été en mesure de révéler ce qu'il en coûtera finalement pour garder ouvertes les deux bibliothèques. Chose certaine, a-t-elle précisé en substance, cela ne se fera pas en réduisant ailleurs mais en réaménageant quelque peu le budget.

VOIR VILLE EN A2

Président par intérim du Conseil du Trésor, Daniel Paillé dit avoir bloqué cinq dossiers de Le Hir

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse

QUÉBEC

Bien que tous ses collègues aient soutenu que les irrégularités des contrats du secrétariat à la Restructuration n'étaient pas apparues au Conseil du Trésor, Daniel Paillé a révélé hier avoir jugé nécessaire de bloquer cinq de ces dossiers quand il avait occupé temporairement le poste de Pauline Marois.

À l'Assemblée nationale hier, le ministre de l'Industrie et du Commerce a indiqué qu'il avait eu à présider la séance du Conseil du Trésor du 12 juillet, parce que Mme Pauline Marois et le vice-président du Conseil à l'époque, Jacques Léonard, étaient en vacances.

La saga de la restructuration s'est poursuivie hier. Selon les renseignements obtenus, les cinq employés qui étaient allés dénoncer l'attribution des contrats au secrétariat avaient dû « indirectement » aller chercher des documents qui se trouvaient dans les classeurs d'un fonctionnaire également suspendu, le sous-ministre Richard Boulard, pour découvrir la filiation entre les entreprises.

Le document de huit pages remis au premier fonctionnaire Louis Bernard contenait « la très grande majorité des liens faits par le vérificateur », indique-t-on. Pour ces anciens employés, les reportages récents ont trop mis l'accent sur des fautes de jugement de hauts fonctionnaires comme Louis Bernard, l'ancien secrétaire général du gouvernement, au lieu de se concentrer sur les véritables acteurs de la saga. Les trois employés qui avaient quitté le secrétariat prématurément à la suite de leur dénonciation ont été rencontrés hier par les agents du vérificateur.

L'escouade des crimes économiques de la Sûreté du Québec a aussi établi des contacts avec des gens impliqués dans l'attribution des contrats pour vérifier s'il y avait matière à déclencher immédiatement une enquête.

Autre élément nouveau, le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, a souligné que son ancien professeur de droit criminel, Jacques Bellemarre, lui avait signifié avant son congédiement le 7 juin « qu'il ne pouvait plus travailler avec Le Hir ». « J'ai

VOIR LE HIR EN A2

La voix du Canada à l'étranger s'éteint

SUZANNE COLPRON

C'est officiel : Radio-Canada coupe les vivres à Radio-Canada International (RCI).

La nouvelle a été annoncée hier après-midi aux employés de cette radio par le directeur Terry Hargreaves. « Je sais que Noël approche. Pour tout le monde, c'est le temps des festivités. Malheureusement, je ne peux pas changer la situation », a-t-il déclaré.

Les 120 employés de RCI doivent recevoir aujourd'hui une lettre les informant qu'ils seront licenciés le 31 mars 1996.

Seule une intervention du gouvernement fédéral peut encore sauver RCI de la mort.

Juste avant l'annonce de la direction, le ministre du Patrimoine, Michel Dupuy, avait répété aux Communes qu'aucune décision n'était prise au sujet de RCI.

VOIR RADIO-CANADA EN A2

TUNISIE
DÉPARTS JANVIER, FÉVRIER
17 JOURS, GRAND TOUR + SÉJOUR
1 299 $
12 JOURS, SÉJOUR + CIRCUIT
CAHÉRIEN 1 099 $
RÉSERVATION ET PAYEMENT AVANT LE 22 DÉCEMBRE 1995

HAÏTI
VOL HEBDOMADAIRE
MONTRÉAL - PORT-AU-PRINCE - MONTRÉAL
À PARTIR DE 454 $
INFORMEZ-VOUS POUR NOS SPÉCIAUX.

SPÉCIAL SUD (1 sem.)

		À partir de
ACAPULCO		
ROMANO PALACE	tout compris	629 $
CLUB BANANA	tout compris	778 $
TORRES GEMELAS		728 $
CANCUN		
DOS PLAYA	tout compris	928 $
OASIS TROPICAL	tout compris	998 $
MARGARITA		
CLUB TAMARINDO	tout compris	868 $
FLORIDE		
LAUDERDALE BEACH		398 $
CAMELOT		448 $
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE		
TROPI CLUB	tout compris	788 $
CARIBBEAN VILLAGE		
LUPRON	tout compris	828 $
CLUB ALDEIA	2 repas	788 $
CUBA		
PLAYA GIRON	tout compris	629 $
PUNTA BLANCA	2 repas	728 $

VOL SEULEMENT

Paris	529 $	Fort Lauderdale	529 $
Bruxelles	619 $	Dakar	1 199 $
Londres	599 $	Abidjan	1 199 $
Alger	990 $	Caire	990 $
Casablanca	619 $	Tel Aviv	999 $
Tunis	849 $	Los Angeles	529 $
Vancouver	329 $	Kingston	529 $

J'AI BESOIN DE VACANCES
multi-vacances
8403, rue Saint-Denis, Montréal (Qc) H2P 2G9 Tél.: 858-6260
Permis du Québec

Demain dans *La Presse*



Sortir

Ce soir, on fête!

■ À peine l'encre séchée dans les cahiers d'examens, les étudiants courent vers leurs partys de Noël. Entre guirlandes et cannes de bonbon, cégépiens et universitaires arrosent tour à tour, pendant dix jours, la fin des cours. Avant les incontournables fêtes de famille, plus d'un millier de cancres et de boules se regroupent dans des bars pour noyer leurs nuits d'études dans quelque 4000 bières. Demain dans le cahier SORTIR, Mathieu Perreault nous parle de ces joyeux fêtards.

Collectes de sang

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants :

❑ à Montréal : Centre des donneurs de sang, Centre commercial Maisonneuve, 2991, Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 10 h à 18h ;

❑ à Granby : 50e anniversaire du Centre hospitalier de Granby, hall d'entrée, 205, boul. Leclerc Ouest, de 10 h à 17 h ;

❑ à Sorel : Centre hospitalier Hôtel-Dieu de Sorel, gymnase, 30, rue Ferland, de 9 h 30 à 16 h 30 ;

❑ à Tracy : Club Optimiste de Tracy et Club Optimiste de l'Enfant-Jésus de Tracy, Centre culturel de Tracy, salle Les Beaux instants, 3015, place Centre Civique, de 14 h 30 à 20 h 30.

Précision

■ Contrairement à ce que nous écrivions hier, les funérailles de M. Jean-Guy Gagnon, président de Vision Montréal, auront lieu aujourd'hui et non demain, à compter de 14 h, à l'église Sainte-Germaine-Cousin de Rivière-des-Prairies.

Question du jour

Le service InfoBref Bell

Vous voulez vous faire entendre? Répondez à la question du jour. Pour faire connaître votre opinion, composez le 875-2355; au son de la voix, faites le 220.

Les assistés sociaux âgés de moins de 30 ans, avant de toucher leurs prestations, devront désormais prouver qu'ils ont sérieusement cherché du travail. S'agit-il d'une mesure juste?

Le gouvernement fédéral veut bannir toute forme de publicité concernant les produits du tabac. Êtes-vous d'accord avec ce projet de loi qui serait déposé dès le printemps prochain? À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:

Bell **Oui: 44 % Non: 56 %** La Presse

La quotidienne Tirage d'hier — à trois chiffres **464** — à quatre chiffres **0919**

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30		lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30	285-7111
RÉDACTION	285-7070	Décès, remerciements	285-6816
PROMOTION	285-7100	GRANDES ANNONCES	
COMPTABILITÉ		Détaillants	285-6931
Grandes annonces	285-6892	National, Télé+	285-7306
Annonces classées	285-6900	Vacances, Voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *LA PRESSE* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à *LA PRESSE* sont également réservés. « Envois de publication canadienne — **Contrat de vente numéro 0531650 » Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.**

RENSEIGNEMENTS 285-7272

00503

CODE DU JOUR 50-3 **MERCREDI 13 DÉCEMBRE 1995**

La toile du Stade est bonne pour quatre ans

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse

QUÉBEC

■ Le projet de nouveau toit au Stade olympique vient de prendre la voie de garage : les dirigeants de la Régie des installations olympiques ont reçu tout récemment un nouveau rapport d'ingénieurs indiquant que la vieille toile de kevlar peut durer encore jusqu'à quatre ans sans trop de problèmes.

Selon les informations obtenues par *La Presse* , le comité de la RIO sur le projet de toit rencontrait hier les experts mandatés pour faire le tour de ce complexe dossier. Le projet de toit fixe pour lequel le gouvernement libéral avait débloqué 57 millions avait été stoppé dès l'arrivée du Parti québécois au pouvoir.

Par la suite, un groupe d'experts mandaté par la RIO avait remarqué que le projet de toit d'acier comportait des éléments inusités dont la fiabilité n'avait jamais été testée. Un mécanisme de vérins, par exemple, servait de support à une structure, une hérésie pour certains ingénieurs.

Avec le tout récent rapport — réalisé par SNC-Lavalin — Québec obtient tout le temps souhaité pour réévaluer le type de toit à retenir. On sait que le principal locataire du stade (les Expos) ne veut rien entendre du projet de toit fixe.

De plus, le gouvernement péquiste se retire une épine politique du pied. Avec les compressions très dures qui s'annoncent, il lui aurait été difficile de défendre un tel investissement dans un équipement sportif. En outre, chaque fois qu'il est question d'investir au stade, un député de la région de Québec, Michel Rivard, sort publiquement pour dénoncer les faveurs accordées à Montréal par son gouvernement qui, l'an dernier, a refusé de payer pour garder les Nordiques à Québec.

Pour SNC-Lavalin, la toile actuelle a encore une vie utile allant jusqu'à quatre ans, à certaines conditions. Il faut qu'on cesse notamment de la soumettre à des tensions en la montant et en la descendant constamment, explique-t-on.

En août, le comité de la RIO avait déjà décidé de mettre sur la glace le projet de toit fixe. Une étude de la firme d'ingénieurs de Roger Nicolet expliquait que le toit actuel pouvait tenir encore quelques années — on parlait alors de deux ans — à condition de renforcer les wigwams où s'amarrent les câbles.

Suite de la Une



PHOTO LUC-SIMON PERRAULT, *La Presse*

En compagnie de David Sultan, du Congrès juif canadien, et de Stephen Blayer, un survivant de l'Holocauste, le juge Jean Bienvenue a présenté hier des excuses aux Juifs.

JUGE

Bienvenue s'excuse... auprès des juifs

juge.

Pourquoi avoir mis deux heures pour s'entendre sur une dizaine de lignes ?

« Nous avons pris le temps qui était nécessaire pour traiter de questions aussi sensibles que celle-ci », a répondu David Sultan, directeur des relations communautaires au Congrès juif.

Dès la semaine dernière, l'organisme avait porté plainte auprès du Conseil canadien de la magistrature contre le juge Bienvenue. Hier, Mme Teitelbaum, elle-même fille de juge, n'écartait pas que le conseil, dans son jugement, tienne compte des excuses du magistrat.

Et les femmes ?

Devant les « succès » obtenus par le Congrès juif, hier, la Fédération des femmes du Québec — qui entend également porter plainte devant le Conseil de la magistrature — n'est-elle pas tentée d'inviter à son tour le juge Bienvenue à une rencontre à ses bureaux ?

« Non, répond sans hésitation Françoise David, présidente de la FFQ. On n'a pas envie de commencer à faire l'éducation du juge Bienvenue. À 67 ans, tu es supposé avoir compris quelques choses élémentaires, à plus forte raison si t'es juge. »

Et d'ajouter : « Ce serait peut-être à lui de nous appeler... »

VILLE

Bibliothèques:l'administration Bourque recule

Pour le porte-parole de l'opposition en matière de culture, Mme Helen Fotopoulos, c'est une victoire pour la population des deux quartiers et des conseillers municipaux d'opposition.

« Cela dit, a-t-elle déclaré, il y a beaucoup de pain sur la planche. La question des bibliothèques est loin d'être résolue. On nous propose un moratoire, pas la consolidation du réseau ni un plan de développement. Ce que ça nous prend absolument de toute urgence. »

Pendant la campagne électorale qui devait finalement le porter au pouvoir l'automne dernier, Pierre Bourque s'était engagé à « actualiser et accroître » les ressources des bibliothèques.

Pourtant, aussitôt arrivé à l'hôtel de ville, il retardait l'ouverture de la bibliothèque du quartier Rivière-des-Prairies en plus de sabrer le budget des acquisitions de livres qu'il avait promis de porter de 3,5 à 5 millions de dollars. Sous le couperet passait aussi le programme d'animation dans les bibliothèques et il en sera encore ainsi en 1996.

L'annonce de la fermeture de deux bibliothèques de quartier et du comptoir de la station de métro McGill a été dénoncé non seulement par les citoyens des quartiers concernés, mais aussi par une coalition d'organismes allant de la CECM aux groupes communautaires en passant par l'Union des écrivains et les garderies.

Hier, le Conseil central du Montréal métropolitain de la CSN s'en prenait à M. Bourque pour cette décision « purement technocratique qui ne reconnait nullement l'importance stratégiques des bibliothèques pour la population de ces quartiers ».

L'Association nationale des éditeurs de livres demandait pour sa part au maire de surseoir à sa décision. « La bibliothèque publique est ni plus ni moins que le poumon de la démocratie ; c'est le lieu même où le principe de l'égalité des chances peut s'exprimer et se traduire en une réalité concrète », écrit le président de l'organisme, Antoine Del Busso.

Les éditeurs disent souhaiter que la fermeture des trois succursales ne soit pas un symptôme d'un manque de vision de la part des autorités montréalaises. Une message qui sera encore d'actualité lorsque la Ville décidera de fermer la bilbiothèque centrale-annexe le printemps prochain. ❑

LE HIR

Président par intérim du Conseil du Trésor, Daniel Paillé dit avoir bloqué cinq dossiers de Le Hir

senti qu'il semblait y avoir un malaise entre lui et M. Le Hir, mais il y a déjà eu de gros conflits entre Me Bellemarre et Claude Wagner. Ça ne veut pas dire que ce dernier était pour autant malhonnête », a lancé M. Ménard en Chambre.

Pour le ministre Paillé, le 12 juillet, « il y a eu cinq dossiers présentés (par le secrétariat de M. Le Hir) et à titre de président par intérim du Conseil du Trésor, je les ai refusés », a laissé tomber M. Paillé.

Plus tard, le ministre Paillé a dit que trois dossiers étaient touchés. « Moi, j'avais des questions particulières sur ces dossiers. On a décidé de surseoir à l'adoption de ces contrats. Ils ont été rediscutés plus tard », a-t-il expliqué devant quelques journalistes par la suite. « Il y a des questions que je me suis posées. Je les ai posées et les réponses ont été obtenues par la suite par Mme Marois, voilà ! » a résumé M. Paillé qui souhaitait visiblement ne pas prolonger l'entrevue accordée après un entretien avec le président actuel du Conseil, Jacques Léonard.

Pour M. Paillé, de tels reports arrivent régulièrement. Dans une réunion subséquente du Trésor, le 26 juillet, quatre contrats furent approuvés. Le contrat de 186 000 $ de Claude Lafrance avec Gestik Inc. en faisait partie, tout comme des mandats à BSL Conseil Gestion (51 000 $) et Proulx et Rainville (52 000 $).

Selon les informations obtenues par *La Presse*, les fonctionnaires avaient allumé tous les signaux d'urgence nécessaires au sujet des contrats du secrétariat. Le responsable, Bruno Grégoire, était fort préoccupé par ces dérogations qui, chose très rare, se doublaient souvent de ratifications (le gouvernement entérinait des travaux déjà exécutés). M. Grégoire a depuis pris sa retraite.

Sans relever les indication du ministre Paillé, l'oppositition libérale a tenté d'entraîner le chef bloquiste Lucien Bouchard dans l'affaire. France Maltais, qui faisait partie des consultants retenus par le secrétariat, venait du cabinet de M. Bouchard et avait été recommandée à Louis Bernard par le bras droit de M. Bouchard, Gilbert Charland.

Selon l'un des cinq employés qui avaient dénoncé Pierre Campeau, toutefois, le travail de M. Maltais, sur la Défense, fait conjointement avec Yves Bélanger, était irréprochable.

On a aussi appris qu'un comité de hauts fonctionnaires se réunissait chaque semaine pour discuter des études du secrétariat. Louis Bernard, François Geoffrion (maintenant au Trésor) et Hubert Thibault, employé politique devenu sous-ministre récemment en faisaient partie. M. Thibault soutenait hier n'avoir assisté qu'à une seule réunion, avant les Fêtes, l'an dernier.

Ce groupe se penchait essentiellement sur le contenu des études, explique-t-on. Mais Louis Bernard a reconnu n'avoir pris connaissance directement que d'une seule étude controversée — celle de CPDG — qui était acceptable, pour sa première partie, selon lui. M. Bernard indiquait récemment qu'il différait d'opinon avec le ministre Le Hir. « Il voulait envoyer toutes les études au privé », explique-t-il.

La « bande des cinq » employés qui étaient allés se plaindre du fonctionnement du secrétariat s'est réunie samedi et tous ont convenu de réserver leurs commentaires pour les agents du vérificateur mandatés pour faire enquête et, éventuellement, pour les policiers. ❑

RADIO-CANADA

La voix du Canada à l'étranger s'éteint

« RCI continue jusqu'à la fin de l'année financière », s'était-il borné à dire.

Avant d'en dire davantage, le ministre attendra le rapport Juneau sur le mandat de Radio-Canada, de Téléfilm Canada et de l'Office national du film, qu'il doit recevoir à la mi-janvier.

La critique du Bloc québécois, Suzanne Tremblay, a été surprise par la nouvelle. « Je suis un peu estomaquée parce que, en Chambre, il nous a clairement dit non », a-t-elle souligné.

Fondée il y a 50 ans, la station de radio — la voix du Canada à l'étranger — diffuse des émissions de radio sur ondes courtes et sur satellite, partout dans le monde. Elle est captée par plus de cinq millions de personnes par semaine, notamment par les militaires canadiens en poste en Bosnie et au Rwanda. RCI diffuse des bulletins de nouvelles, mais aussi des matchs de hockey et des messages personnels, à l'occasion.

Son budget atteint 16 millions par an et provient à parts égales du ministère des Affaires étrangères et de Radio-Canada.

Mais hier matin, le ministre André Ouellet a déclaré ne plus vouloir que son ministère soit associé à RCI. « Mon ministère n'a plus l'argent pour faire cela », a-t-il dit à sa sortie du Conseil des ministres. « Pour le moment, il s'agit de voir ce qui peut être fait par la Société Radio-Canada elle-même. Au premier chef, c'est une entreprise qui est sous la responsabilité de Radio-Canada. C'est à eux de décider ce qu'ils feront avec cet organisme », a-t-il ajouté.

La station a vécu une situation identique il y a cinq ans. À l'époque, Radio-Canada, qui assumait la totalité du budget de RCI, avait décidé de fermer la boîte. Mais le gouvernement est intervenu pour sauver la station en lui accordant une subvention. Le ministre Paul Martin a toutefois annoncé, en février 1995, que cette subvention serait supprimée en 1996-1997.

Les 120 employés de RCI, dont la moitié travaillent à Montréal, ont peu d'espoir de sauver leur station cette fois-ci. « On va continuer à se battre, mais on ne s'attend pas à grand-chose », dit Li Zhao, réalisatrice à la section chinoise.

Wojtek Gwiazda, annonceur, réalisateur et membre de la Coalition pour la restauration du financement intégral de RCI, ajoute : « Je dois avouer que j'ai moins d'énergie qu'en 1991. Je suis un peu exaspéré par des politiciens qui regardent à court terme les répercussions d'une dépense minimale comme 16 millions par année. On est pourtant unique au Canada. »

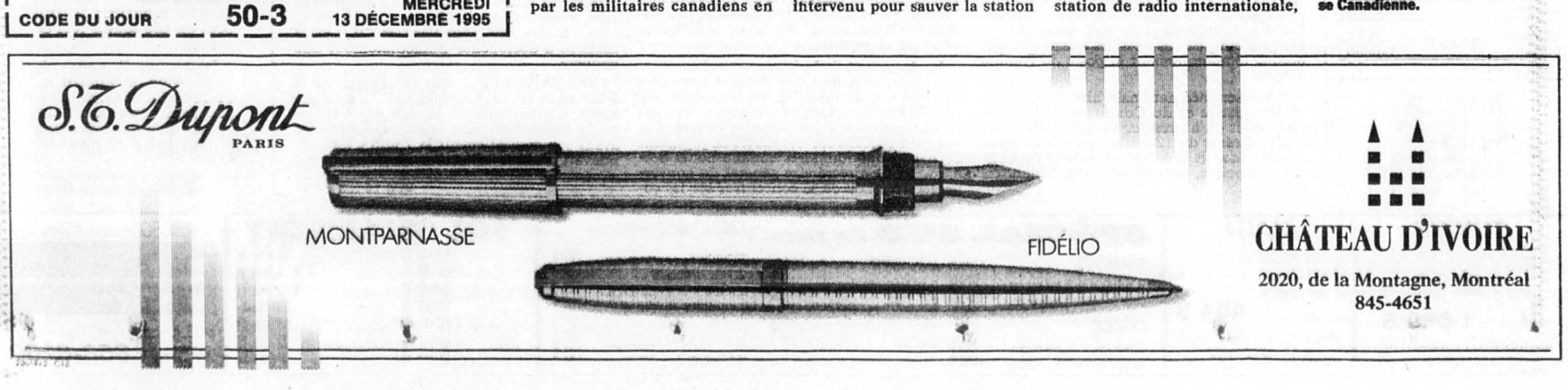
Plus de 126 pays possèdent une antenne à l'étranger. Selon le directeur de RCI, Terry Hargreaves, l'Australie dépense plus de 27 millions par an pour sa station de radio internationale, les Pays-Bas accordent 60 millions, la Suisse, 50 millions, l'Allemagne, 40 millions, la France, 186 millions et les États-Unis, 200 millions.

Aussi M. Hargreaves demande-t-il : « Est-ce que tous ces pays sont stupides ? Certainement pas. Ils estiment au contraire que c'est prestigieux d'avoir une antenne à l'étranger. C'est bon pour la promotion du commerce et de la culture. »

RCI diffuse jour et nuit, sept jours par semaine, en français, en anglais, en russe, en espagnol, en chinois, en créole, en ukrainien et en arabe. Quelque 40 des 120 employés jouissent de la sécurité d'emploi. Ils devraient donc rester au service de Radio-Canada quoi qu'il arrive le 31 mars prochain.

Ottawa a promis d'examiner la situation au cours des prochains jours.

Avec la collaboration de la Presse Canadienne.



La Presse

CUM : pas de nouveaux espaces verts avant trois autres années

Les opposants au premier moratoire ont changé de camp...

YVON LABERGE

■ On s'en doutait depuis le printemps dernier, voilà que c'est fait. Les élus de la Communauté urbaine de Montréal reconduisent le moratoire de trois ans sur l'acquisition d'espaces verts pour l'aménagement de parcs-nature.

Le mois dernier, les membres de la Commission permanente de l'aménagement ont adopté une résolution en ce sens. Ce soir, c'est au tour des membres du conseil de la CUM d'en faire autant en assemblée régulière à l'hôtel de ville de Montréal.

Un premier moratoire a été adopté en octobre 1992. Sous la pression des maires de banlieue, l'administration municipale montréalaise, alors dirigée par le maire Jean Doré, avait dû plier.

À l'époque, la bataille était menée par la mairesse de Mont-Royal, Vera Danyluk. Mme Danyluk a depuis été nommée à la présidence de la CUM. En 1992, deux conseillers municipaux du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), Jacques Charbonneau et Giovanni De Michele, s'étaient opposés à l'adoption du moratoire.

Le premier, M. Charbonneau, n'y était pas allé par quatre chemins. « L'imposition d'un moratoire sur les acquisitions d'espaces verts survient, disait-il, au moment où l'ouest de l'île est très bien nanti en parcs régionaux. » Et il promettait de mener une guerre à finir contre les maires de banlieue pour empêcher la construction d'un incinérateur dans l'est de l'île.

Le second, M. de Michele, ajoutait : « L'est de l'île n'est pas là que pour recevoir les vidanges et l'incinérateur des maires de banlieue ». Et il allait encore plus loin en précisant que « les maires du West Island ne voteront sûrement pas contre la construction d'un incinérateur dans l'Est, mais ils devront me passer sur le corps pour le construire ».

Les deux hommes, toujours conseillers municipaux, sont maintenant membres de Vision Montréal, le parti du maire Pierre Bourque.

Giovanni de Michele, le plus virulent des deux lors de l'adoption du premier moratoire, il y a trois ans, est aujourd'hui président de la Commission permanente de l'aménagement de la CUM.

À ce titre, il est porteur de la recommandation que la commission fait ce soir aux élus de la CUM pour reconduire ce moratoire pour trois autres années. M. de Michele siège aussi au Comité exécutif de la CUM.

Le rapport de la Commission de l'aménagement, présenté par le président de Michele, rappelle que, depuis 1979, la CUM a investi 116,5 millions pour l'acquisition de 1 300 hectares d'espaces naturels et 36,8 millions pour l'aménagement, le développement et l'ouverture à la population de parcs-nature.

Compte tenu de la conjoncture économique actuelle, la Commission de l'aménagement recommande donc l'adoption d'un moratoire de trois ans sur l'acquisition d'espaces verts pour l'aménagement de parcs-nature.

Pendant ce temps, les collègues de banlieue de M. de Michele à la Communauté urbaine de Montréal attendent toujours le feu vert de Québec pour commencer la construction d'un incinérateur à déchets à Montréal-Est, à deux jets de pierre du district électoral du conseiller municipal Giovanni de Michele dans le quartier montréalais de Rivière-des-Prairies.

Laval réclame 13 millions pour sauver le Cosmodôme

La Ville se prépare à assumer seule le sauvetage si son plan échoue

BRUNO BISSON

■ La Ville de Laval a concocté un plan de sauvetage tardif de son Cosmodôme et demande 13 millions aux gouvernements fédéral et provincial pour permettre la survie de cette jeune institution, écrasée sous le poids d'une énorme dette après moins d'un an de fonctionnement.

Le plan soumis par la Ville prévoit deux nouvelles subventions de 4 millions des ministères du développement régional du Québec et du Canada, ainsi que l'abandon par le gouvernement fédéral d'un prêt sans intérêt de 5,1 millions, consenti lors de la construction du projet, en 1993, par le bureau fédéral de développement régional.

En retour, la Ville de Laval s'engage à rembourser des prêts d'une valeur de 13,25 millions qui sont cautionnés auprès du créancier principal du Cosmodôme, la Banque Nationale, sur une période de plus de 10 ans. De plus, la banque serait aussi appelée à jouer un rôle dans ce sauvetage, en sacrifiant 3,5 millions de ses créances pour commanditer ce projet privé, qui n'a jamais réussi à attirer la confiance ou à soulever l'enthousiasme des investisseurs locaux et régionaux.

L'existence de ce plan explique pourquoi la Ville de Laval a inscrit à son budget annuel, rendu public lundi, une provision de 1,3 million « en remboursement du financement du Cosmodôme », que la municipalité pourrait être forcée d'assumer seule si le plan de survie échoue.

Depuis des mois, la municipalité de Laval tente désespérément de sauver le Camp spatial et le Musée des sciences de l'espace — les deux composantes du Cosmodôme — dont le succès populaire n'a pas suffi à redresser les finances.

La Ville de Laval, qui pourrait perdre jusqu'à 13,25 millions dans cette aventure, a fait appel aux services d'un relationniste, Michel Capistran, et d'un avocat proche du maire Vaillancourt, Me Gilles Laporte, pour mettre au point ce plan de sauvetage, qui constitue en fait un nouveau montage financier de l'entreprise en déroute.

La sénatrice Céline Hervieux-Payette a aussi été appelée à la rescousse du Cosmodôme par le maire de Laval, mais il a été impossible de savoir à quel titre.

Ainsi que *La Presse* l'annonçait il y a deux semaines, le Camp spatial de Laval est techniquement en faillite. Il survit depuis des mois grâce à la générosité de la Ville de Laval et la patience — qui achève, dit-on en coulisses — de son principal créancier, la Banque Nationale.

La construction du Cosmodôme a coûté 34 millions, alors que les gouvernements l'avaient subventionné, pour 8,4 millions, sur la base d'un budget initial de 28,4 millions. Les commanditaires privés, qui devaient contribuer jusqu'à 4,3 millions à ce projet, ne se sont jamais manifestés.

La Banque Nationale a consenti un prêt à long terme de 18,275 millions garanti à 50% par la Ville, ainsi qu'une marge de crédit supplémentaire de 4 millions, endossée intégralement par l'administration du maire Gilles Vaillancourt.

Malgré un succès de fréquentation qui ne s'est pas démenti, en 11 mois de fonctionnement, le camp spatial a attiré moins de 60% de la clientèle qui aurait permis de conclure sa première année de fonctionnement par un léger surplus.

Le porte-parole de la municipalité, Pierre René de Cotret, a refusé hier de confirmer les chiffres de *La Presse*, affirmant que la Ville ne rendra public son plan de sauvetage que lorsque tous ses partenaires y auront répondu.

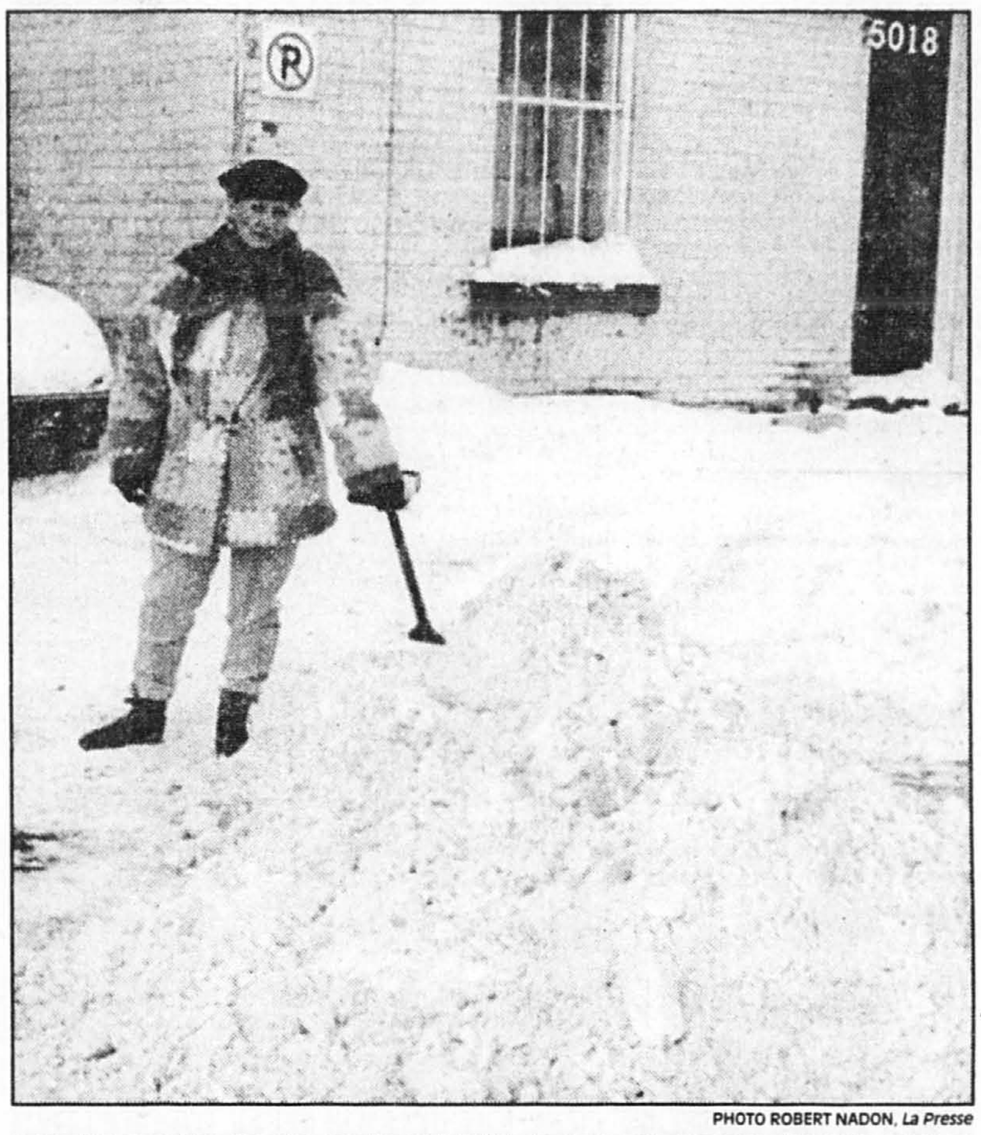


PHOTO ROBERT NADON, *La Presse*

Francine Grenier, du 181, boulevard Saint-Joseph Est, n'a pas aimé du tout ce cadeau de neige déposé hier matin devant son entrée.

Une Montréalaise se demande si on a voulu l'intimider...

■ Une résidante du boulevard Saint-Joseph, Francine Grenier, qui s'était plainte la semaine dernière du non-déblaiement du côté de sa rue, s'est retrouvée ce matin avec un amas de neige devant son entrée. Elle parle d'une vengeance de la part d'un employé d'un sous-traitant de la Ville.

« La neige a été carrément déposée là avec une chargeuse frontale, a-t-elle indiqué. On voyait bien les traces des pneus. C'est une farce plate et je me demande si la personne qui a agi ainsi n'est pas prête à aller plus loin. Une façon d'intimider les gens. Je n'aime pas qu'on se moque de moi et qu'on me provoque. »

Même si le contremaître du secteur, avisé de la situation, a fait ôter la neige, Mme Grenier a néanmoins fait parvenir une mise en demeure au Service du contentieux de la ville pour se plaindre de cette situation.

L'EXPRESS DU MATIN

AMF: BOURQUE SE MOUILLE

■ Le maire de Montréal invite les employés d'AMF Technotransport de Pointe-Sainte-Charles à faire preuve de réalisme. Pour sauver leur emploi, a-t-il dit hier soir à l'hôtel de ville, ils devraient accepter les offres du Canadien National. Au chef de l'opposition qui lui reprochait de ne rien faire pour sauver les 1 300 emplois directs et les 5 000 emplois indirects menacés dans le Sud-Ouest, Pierre Bourque a eu ce commentaire : « Le conseiller (André Lavallée) se met le doigt dans l'oeil. J'ai visité l'usine il y a un mois et demi et je suis en contact avec les dirigeants. Malheureusement, les syndiqués ont refusé ce que leur direction syndicale est prête à accepter. » Or, hier, la direction syndicale a justement dit qu'il n'était pas question de négocier avec « le fusil sur la tempe ». **Autres informations en page D1.**

INFRACTION À LA LOI ÉLECTORALE

■ François Dumais, agent officiel de Jean-Claude Ouellette, candidat de l'Action démocratique dans la circonscription électorale de Terrebonne, s'est reconnu coupable d'avoir enfreint la Loi électorale du Québec pendant la campagne en vue des élections générales du 12 septembre 1994. En effet, M. Dumais a permis à M. Ouellette de payer des dépenses électorales autrement qu'en puisant dans un fonds électoral, à savoir à même un emprunt personnel. Pour cette raison, il a payé une amende de 100 $.

TROISIÈME GEL DES TAXES À VERDUN

■ Pour la troisième année consécutive, l'administration du maire Georges Bossé évite une hausse des taxes municipales en réussissant à atteindre l'équilibre budgétaire à Verdun. Le budget augmente de 0,4 %, passant de 69,07 à 69,38 millions. N'eût été de la hausse de 329 000 $ de la quote-part de la CUM, le budget aurait été moindre que l'an dernier. Malgré le gel du compte de taxes, Verdun bénéficiera de sommes pour continuer la rénovation urbaine, la promotion domiciliaire et la promotion économique, trois des fers de lance de son plan de développement stratégique adopté l'an dernier. En 1996, le service de la dette diminuera légèrement et se situera à 16,6 % du budget de la Ville, soit environ 8 % en-deça de la moyenne au Québec.

PENSIONS ALIMENTAIRES

■ Le ministère du Revenu du Québec mettra à la poste ces prochains jours les premiers chèques versés en vertu de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires entrée en vigueur le 1er décembre dernier. Une trentaine de créanciers alimentaires recevront un chèque de pension alimentaire pour le mois de décembre, ainsi qu'un chèque daté du 1er janvier couvrant les 15 premiers jours de janvier. Les premiers jugements en provenance du ministère de la Justice ont été reçus au Revenu le 6 décembre. Entre le 6 et le 8 décembre, 144 jugements ordonnant le paiement d'une pension alimentaire ont ainsi été transmis.

UN RECORD POUR IMAX

■ À peine deux mois et demi après le début de la saison 95-96, le cinéma IMAX du Vieux-Port de Montréal accueillait hier son 100 000e visiteur, soit le Montréalais Jacques Richer. Depuis son ouverture en 1988, c'est la première fois qu'IMAX franchit aussi rapidement le cap des 100 000 spectateurs.

un Noël tradition Ailes

Une **brillante** sélection **d'idées-cadeaux** pour combler la personne...

qui adore les fragrances.
Pot-pourri, 197 g, **18,95 $.**
De notre collection parfums d'ambiance Aromatique. Bougie parfumée dans un verre de Noël. **18,95 $.** Bougeoir en laiton massif. **27,95 $.**

nostalgique.
Cadres en bois naturel,
Petit, **11,95 $.** Grand, **35,95 $.**
Cadre en cuir **19,95 $.**
De notre collection d'accessoires déco.

sportive.
Porte-bouteille isotherme avec clip **16,95 $.** Balles de golf de haut calibre, compression 90, couche surlyn **19,95 $.**
De notre collection de menus articles de sport.

aimant relaxer.
Panier-cadeau contenant des produits pour le bain. À partir de **24,95 $** de notre sélection Fruits & Passion.

aimant le confort.
Jetée en coton gaufré non blanchi
127 cm sur 152 cm
19,95 $

écrivaine dans l'âme.
Carnet d'adresses **6,95 $.**
Journal **8,95 $.** Bloc-notes aimanté **8,95 $.**
Boîte de 6 crayons de bois **6,95 $.**
De notre collection de papeterie fine.

AILES
LES AILES DE LA MODE

HORAIRE DES FÊTES: LUNDI AU VENDREDI, 9H30 À 21H • SAMEDI, 9H À 17H • DIMANCHE, 10H À 17H
MAIL CHAMPLAIN, BROSSARD • 672-4537



PHOTO ROBERT NADON, *La Presse*

Paul M. Tellier et L. David Caplan, coprésidents de la campagne de Centraide, sont fiers des chiffres exhibés sur le tableau.

Centraide dépasse son objectif

JEAN-PAUL SOULIÉ

■ Les temps sont durs pour tout le monde, même pour les organismes de charité. Mais si plusieurs organisations de bienfaisance se plaignent du manque de dons, Centraide a affiché hier des résultats extraordinaires pour sa campagne 1995.

Avec 26 836 830 $ de dons cette année, Centraide a dépassé largement son objectif de 26,5 millions et a réalisé la plus forte croissance de ses revenus de campagne depuis vingt ans : l'augmentation a été de 8,1 %, soit 2 millions de dollars de plus que l'an dernier.

Les deux coprésidents de la campagne, Paul M. Tellier, président-directeur général du Canadien National et L. David Caplan, président du conseil et chef de la direction de Pratt & Witney, ont félicité vivement hier l'impressionnante équipe de 22 000 bénévoles qui ont réalisé cet exploit.

Environ 200 personnes assistaient au dévoilement des résultats, dans les locaux de Loto-Québec. Des 2800 entreprises qui ont participé à la campagne, 65 avaient prêté un membre de leur personnel, payé par elle, pour travailler à temps plein à la campagne, en collaboration avec les 30 personnalités qui faisaient partie du Cabinet de campagne Centraide 1995.

Tout ce monde-là a travaillé depuis avril dernier pour arriver au résultat dévoilé hier. Secteur par secteur, la collecte annuelle a obtenu 4 843 000 $ du grand public, 5 195 000 $ des travailleurs des secteurs public et parapublic, 8 374 000 $ des travailleurs de l'entreprise privée, et 8 423 000 du secteur corporatif.

Selon M. Caplan, « la présence chez nous d'un organisme comme Centraide est unique et très précieuse ». Pour M. Tellier, le succès énorme de la campagne s'explique par la confiance et la solidarité qu'inspire Centraide.

Cinquante-cinq pour cent des dons viennent de donateurs du milieu du travail, 32 % de donateurs corporatifs et 17 % de la communauté. Les sommes sont versées à 87,6 % aux organismes et services à la communauté, ce qui inclut 6,6 % pour les programmes et services offerts par Centraide : recherche et analyse sociale, soutien et suivi auprès des organismes. Les frais de campagne et d'administration s'élèvent à 12,4 % du budget de l'organisme.

Les juges de la cour municipale de Laval réagissent vivement aux critiques

ANDRÉ CÉDILOT

■ Les juges de la cour municipale de Laval ont réagi vivement, hier, aux critiques du directeur du contentieux de la Ville de Laval, Jean Allaire, voulant qu'ils travaillent moins que leurs homologues de la Cour municipale de Montréal.

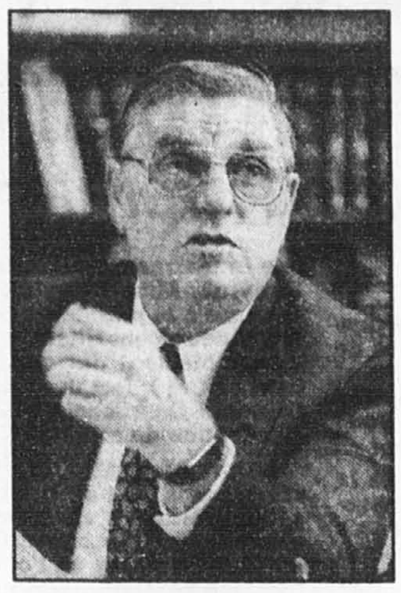
« J'ignore où M. Allaire prend ses données, mais elles sont biaisées. On travaille autant sinon plus qu'ailleurs », réplique le juge en chef Pierre Lalande, en exhibant une étude effectuée cet été sur l'évolution fulgurante des activités de son tribunal, malgré l'embauche d'un troisième juge en 1988.

En sept ans, le nombre de procès inscrits au rôle est passé de 7 312 à 10 032, alors qu'un nombre record de 2 410 requêtes de toutes sortes (évocation, restriction, etc.) ont été entendues l'an passé. Les trois juges ont aussi rendu jugement et imposé des sentences dans 6 562 causes.

Seulement le mois dernier, les trois juges lavallois disent avoir disposé de pas moins de 427 causes de nature criminelle et de 572 dossiers d'infractions au Code de la sécurité routière ou à la réglementation municipale.

C'est sans compter, ajoute le juge Bernard Caron, présent lors de l'entrevue avec *La Presse*, tout le travail que ses deux collègues et lui doivent se taper en dehors du tribunal, apposant notamment leurs signatures sur 22 270 jugements par défaut, en plus d'authentifier quelque 10 000 autres documents touchant diverses procédures (sommations, citations à comparaître, etc.).

Depuis le 1er novembre 1993, avant de rendre un jugement par défaut — c'est-à-dire sans la présence de l'accusé — concernant des infractions à la circulation, par exemple, les juges doivent lire les constats et vérifier les allégations des policiers afin de s'assurer que tout est conforme à la loi. Sinon, ils rejettent tout simplement la contravention.



Le juge Pierre Lalande.

« Avant, c'était beaucoup plus expéditif, on n'avait qu'à signer la sommation », explique le juge Lalande, tout en insistant pour dire que cette tâche, à Montréal, était confiée à des juges de paix.

L'étude réalisée par le Service du budget et de la recherche de la Ville montre que les juges de Laval siègent en moyenne 158 jours par année, comparativement à 140 à Montréal et 193 à Québec. Ils sont toutefois moins longtemps sur le banc, 416 heures, comparativement à 630 pour les magistrats montréalais. Les juges de la Vieille capitale, eux, siégeraient seulement 225 heures par année.

Chiffres à l'appui, Me Allaire soutenait pour sa part que les juges lavallois traitaient deux fois moins de causes criminelles que leurs collègues de Montréal, et quatre fois moins de dossiers pour les autres infractions.

Contrairement à ce que prétend le directeur du contentieux de la Ville, le juge Lalande affirme qu'une des deux salles d'audience est toujours ouverte l'après-midi. « On ne siège pas tout le temps, mais il arrive souvent — peut-être six fois sur dix — qu'on continue en après-midi des causes qui n'ont pu se terminer en matinée », explique le juge Caron.

« On est aussi disponible pour des comparutions de dernière minute », renchérit le juge Lalande. Selon lui, il n'est pas facile non plus de répartir le travail entre seulement trois juges. « Quand l'un s'absente, il n'y en a que deux pour prendre la relève. À Montréal, c'est moins compliqué puisqu'ils sont seize », dit-il.

Malgré toute la bonne volonté des juges lavallois, quelque 8 986 causes sont en attente sur le rôle. Les délais de 13 ou 14 mois, voire de 17 mois dans le cas des dossiers statutaires, sont intolérables, reconnaît le juge Lalande, « mais on ne peut en faire plus ».

Hier, il dit avoir obtenu l'assurance du directeur adjoint de la Ville, Lucien Desrochers, qu'un quatrième juge sera embauché au cours de l'année. Vérifications faites au bureau du maire Gilles Vaillancourt, on affirme qu'il s'agit là « d'une prévision, mais rien n'indique qu'elle se réalisera ».

D'ailleurs, le nouveau budget adopté lundi prévoit une augmentation de 35 300 $, ce qui est nettement insuffisant pour payer le salaire d'un autre juge.

Aussi invraisemblable que cela puisse paraître, aucun haut dirigeant de la Ville, en l'occurrence le directeur général Claude Asselin et son adjoint Lucien Desrochers, de même que le directeur du contentieux, Jean Allaire, n'a répondu à nos appels.

On ne peut imaginer Noël sans Laura Secord.



Laura Secord®

UNE LONGUE TRADITION DE CADEAUX !

Le bail obligatoire de la Régie fait grincer des dents les propriétaires

ROLLANDE PARENT
Presse Canadienne

■ Pendant que les représentants de la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec (CORPIQ) grincent des dents face à la récente Loi 120 rendant obligatoire l'utilisation du bail de la Régie du logement, le Regroupement des comités logement et associations de locataires se réjouit d'avoir enfin été entendu.

En conférence de presse, hier, la CORPIQ a soutenu que le bail de la régie n'apportera aucune protection additionnelle aux propriétaires et aux locataires en plus de constituer une atteinte à la liberté contractuelle des parties.

Selon le président de la CORPIQ, Jean Côté, le gouvernement a créé toute une déconfiture dans ses rangs en adoptant le projet de loi 120.

L'opposition libérale à l'Assemblée nationale a également voté en faveur de la loi 120.

La CORPIQ voit dans le geste du gouvernement une simple tentative de se constituer une source de revenus supplémentaires.

Le regroupement de 9000 propriétaires, dont 90 pour cent détiennent des propriétés de 20 logements et moins, estime que ses membres contribuent déjà passablement au budget de 18 millions $ de la régie en versant 41 $ pour l'ouverture d'un dossier. Sur les quelque 70 000 dossiers ouverts annuellement, 55 000 proviennent de propriétaires.

La CORPIQ refuse également de croire que la loi a été votée pour assurer une meilleure protection des citoyens, plus particulièrement des locataires.

C'est pourtant la conviction du président de la Régie du logement du Québec, Rodrigue Dubé, qui estime que le gouvernement a ainsi répondu à l'appel lancé depuis des années par les 15 associations de locataires du Québec.

Ces dernières se plaignent depuis longtemps des clauses illégales introduites dans les baux « maison » par les propriétaires sans que le locataire puisse départager les obligations légales de base des éléments à négocier.

Par exemple, un propriétaire accordait un mois gratuit de loyer à la condition qu'un locataire paie son loyer le premier jour du mois. Si, à une occasion, il payait plutôt le deuxième jour du mois, il perdait le privilège accordé. Le président de la régie considère que la sanction était trop importante.

D'autres exemples sont fournis par le Regroupement des comités logement et asociations de locataires du Québec. Certains locateurs incluaient une clause annulant le bail en cas d'incendie ou encore une clause imposant une amende de 150 $ pour la présence d'un chat dans le logement.

Selon le président de la régie, la présence d'un chat dans un logement peut être permise ou interdite. Une fois la décision prise, le propriétaire ne peut s'arroger le droit d'imposer une sanction.

Le regroupement rapporte également des cas où des propriétaires ont transféré aux locataires certaines obligations qui leur étaient dévolues de par la loi, comme l'installation d'un détecteur de fumée.

Pour les associations de locataires, le principal mérite du bail de la Régie du logement est de distinguer clairement les obligations du locataire des éléments du contrat pouvant être négociés.

Dans le bail actuel de la CORPIQ, il est difficile de faire cette distinction, les caractères d'imprimerie utilisés étant les mêmes, notamment.

Ainsi on peut lire dans le bail fourni par les 9000 membres de la CORPIQ la phrase suivante : « le locataire consent à remettre au locateur une série de chèques post-datés pour acquitter le prix du loyer ».

À ce sujet, le président de la régie est clair : « Il est illégal pour un locateur d'exiger des chèques postdatés. Il peut en convenir avec le locataire mais il ne peut l'exiger ».

Le nouveau bail de la régie, qui remplacera celui actuellement en vente, sera disponible en mai ou juin prochain. D'ici là, le président de la régie est prêt à écouter les représentants de la CORPIQ relativement aux petites améliorations qui pourraient y être apportées.

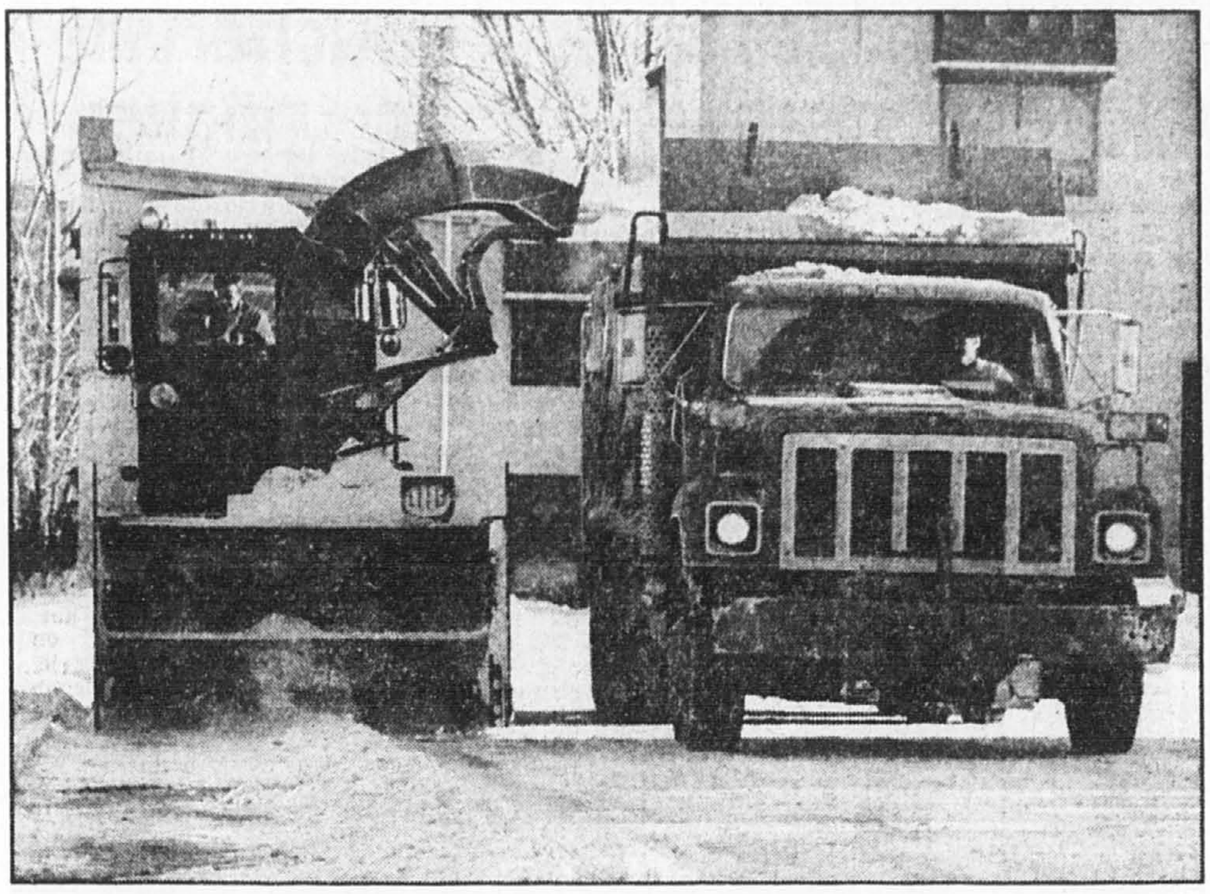


Les lumières de Noël

Harry est fier de ces douces chemises en tricot de soie piquée au style impeccable. Un luxe pur et simple, en une multitude de couleurs. Col polo à manches courtes, 98 $. Col polo à manches longues 115 $. Col cheminée à manches courtes 89,95 $.

CENTRE ROCKLAND • 735-6227 • FAIRVIEW POINTE CLAIRE • 695-8921

HARRY ROSEN





PHOTOS ROBERT NADON, *La Presse*

Selon Jean Mercier, surintendant de la région Plateau-Mont-Royal/ Centre-Sud, cet arrondissement, avec ses rues étroites et sa circulation dense, est le plus difficile de la ville à déneiger. L'enlèvement de la neige allait tout de même bon train hier comme en témoigne la photo ci-contre prise rue Lartigue.

Le cauchemar des déneigeurs

Le secteur Plateau-Mont-Royal/Centre-Sud est le plus difficile à déblayer

GEORGES LAMON

■ Les chutes abondantes de neige des dernières semaines n'ont guère laissé de répit aux équipes de déneigement de la Ville de Montréal. À peine a-t-on le temps de ramasser la neige que déjà une autre bordée surprenait les déneigeurs les plus endurcis, faisant grimper de plus belle les coûts de déneigement.

« Avec un quart de travail de six heures imputable à la grève du temps supplémentaire des cols bleus et des conditions climatiques exceptionnelles (près de 100 cm de neige), explique Jean Mercier, surintendant de la région Plateau-Mont-Royal/ Centre-Sud, nous ne sommes pas arrivés à prendre le dessus. »

Des neuf régions de la ville, celle du Plateau-Mont-Royal/ Centre-Sud, avec ses 125 000 résidants, 177 km de rues et 323 de trottoirs, demeure certes la plus complexe à déneiger de la ville de Montréal.

Avec ses rues étroites, en pente, ses voies d'accès aux ponts vers la Rive-Sud, dont le pont Jacques-Cartier, et ses nombreuses résidences, cet arrondissement devient le coeur névralgique de la ville.

« Du bon travail »

« C'est une région où il y a beaucoup d'action en période de déneigement, reconnaît Jean Mercier. Ce n'est vraiment pas de tout repos. » Il n'empêche qu'il compte bien arriver à terminer l'opération de déneigement vendredi matin.

Pierre Rainville, contremaître depuis 18 ans à la ville, ne cache pas que l'étroitesse des rues du secteur complique la situation, sans compter l'augmentation du trafic vers la Rive-Sud en période de pointe le soir. Cela ne l'empêche pas de reconnaître que les cols bleus « font du bon travail ».

Pour les 80 employés affectés au déneigement par quart de travail de 12 heures, le problème le plus aigu demeure certes le stationnement dans les rues, qui entraîne « énormément » de remorquages de voiture : plus d'une centaine pour chacun des six secteurs de la région. Une facture de 80 $ attend les automobilistes négligents.

Il faut dire que la Ville de Montréal fonctionne avec un guide opérationnel très précis en période de déneigement. Une fois les enseignes installées 12 heures avant le déblaiement, l'opération enlèvement commence. D'abord dégager les artères principales, puis les commerciales, les rues avec des voies réservées aux autobus, les rues en pente et les endroits stratégiques. Les rues secondaires passent donc en dernier lieu. À moins qu'elles ne soient situées dans un axe de trafic nécessaire.

« Notre priorité va aux rues importantes permettant une plus grande fluidité du trafic et à celles favorisant la sécurité du public, insiste Jean Mercier. Ça se déroule très bien. »

Au cours d'une visite guidée, on pouvait d'ailleurs constater *de visu* que l'enlèvement de la neige allait bon train dans certaines petites rues au nord de la rue Ontario. Même dans le secteur à l'est de la rue De Lorimier, confié à un entrepreneur privé, on circulait sur des rues parfaitement nettoyées.

Cols bleus : l'ultimatum de Québec expire ce soir

GILLES PAQUIN

■ Moins de 24 heures avant l'échéance de l'ultimatum fixé par Québec, les négociations entre la Ville et le Syndicat des cols bleus se poursuivaient encore hier après-midi sans que l'on sache si une entente était en vue.

« Les discussions se poursuivent toujours, mais nous n'avons rien a dire sur l'évolution de la négociation », a déclaré hier le porte-parole de la Ville, Alain Sans Cartier.

Selon lui, les deux parties ne feront aucune déclaration publique tant que les observateurs nommés par la ministre de l'Emploi, Louise Harel, ne lui auront pas remis leur rapport ce soir ou jeudi matin.

En accordant un délai de sept jours à la Ville et au syndicat pour dénouer le conflit, Mme Harel leur avait d'ailleur demandé de suspendre tout moyen de pression et de s'abstenir de négocier sur la place publique.

La ministre avait alors prévenu les deux parties qu'a défaut d'en venir à une entente au plus tard le 13 décembre, elle entendait présenter un projet de loi spéciale pour imposer un cadre de règlement.

L'adoption d'un tel projet pourrait se faire rapidement puisque l'opposition officielle a déjà donné un accord de principe à une telle solution.

Tant la Ville que les cols bleus ont essuyé les critiques de Mme Harel et de l'opposition lors de leur comparution devant la Commission parlementaire la semaine dernière.

La présidente du comité exécutif, Noushig Eloyan, s'était fait reprocher d'ignorer la légalité de la grève des cols bleus tandis que le syndicat se voyait accusé d'irréalisme en exigeant une réduction des heures de travail.

Trop gâtés, les policiers ?

Les maires de la Rive-Sud s'unissent en vue des prochaines négociations

MARTHA GAGNON

■ Les maires de la Rive-Sud considèrent que les policiers municipaux sont trop gâtés et que le temps des largesses est terminé.

Pour la première fois, les maires d'une trentaine de municipalités de la Montérégie ont créé un front commun à la veille d'entreprendre leurs négociations avec les policiers. Déterminés à changer les règles du jeu, ils demandent au gouvernement de maintenir le gel des salaires, d'abolir l'arbitrage obligatoire et de le remplacer par un tribunal d'arbitrage spécialisé.

« Nous n'avons pas d'autre choix que d'être solidaires, a expliqué hier le porte-parole du nouveau regroupement, Jean-Bosco Bourcier, maire de Châteauguay. Le gouvernement doit nous aider à mettre fin à la spirale inflationniste que nous subissons avec nos corps policiers. Il s'agit d'un véritable problème social. »

Entouré de plusieurs maires, M. Bourcier a prévenu les policiers (ils sont environ 1 200) que les administrations municipales adopteraient la « ligne ferme ». À son avis, on ne peut demander aux contribuables de payer davantage pour améliorer « le sort de gens qui occupent le premier rang au chapitre des conditions d'emploi de tous les techniciens de la fonction publique. »

De son côté, la Fédération des policiers du Québec a fait savoir qu'elle ne ferait pas de commentaires avant demain.

Le Regroupement des maires dénonce l'arbitrage obligatoire qui permet aux policiers de contourner la médiation et d'obtenir des « règlements qui dépassent la capacité de payer des contribuables. » Une procédure qui entraîne des coûts pouvant aller jusqu'à 100 000 $ pour une municipalité. « Ce système fausse le processus de négociation en encourageant les Villes à céder et à signer des ententes insatisfaisantes plutôt que d'encourir les frais supplémentaires d'arbitrage », dit M. Bourcier.

Les mieux rémunérés

Les maires soutiennent que les policiers municipaux québécois sont les mieux rémunérés au Canada. Le salaire annuel moyen est de 52 161 $ et si l'on ajoute la contribution de l'employeur, la rémunération globale atteint plus de 64 000 $. « De 1981 à 1990, les policiers ont obtenu en moyenne 1,1 % de plus que l'inflation à chaque année, déclare M. Bourcier. Cela représente un enrichissement de 11 % comparativement à 1 % pour les autres employés municipaux au cours de la même période. »



Jean-Bosco Bourcier

D'après les données du ministère de la Sécurité publique, le maintien des services policiers au Québec a coûté 181 $ à chaque citoyen, en 1994. Les maires évaluent le coût du service à 98 000 $ par policier par an.

« Comparativement à l'Ontario, l'effort des contribuables est de 30 % supérieur », précise le Regroupement. Les maires demandent au gouvernement d'instaurer un tribunal d'arbitrage spécialisé qui tiendrait compte des réalités économiques des municipalités.

« La formule d'arbitrage actuelle n'est pas adaptée à la situation, affirme M. Bourcier. Il faut un tribunal indépendant et encadré par des critères économiques. »

En Montérégie, un travailleur sur dix était en chômage en 1994 et le revenu personnel par habitant était de 17 282 $.

Le Regroupement attend avec impatience les résultats des travaux du comité mis sur pied par la ministre de l'Emploi et ministre d'État à la concertation, Louise Harel, sur les changements à apporter au système d'arbitrage.

Au ministère, un porte-parole a indiqué que le comité, présidé par Jean-Roch Boivin, devrait déposer son rapport d'ici les Fêtes. « C'est un signe encourageant, selon M. Bourcier. Le gouvernement semble avoir compris l'ampleur du marasme et l'urgence de modifier l'équilibre dans les rapports de force. »

Le maire Bourcier a précisé que les maires de la Montérégie, deuxième région en importance au Québec, voulaient servir d'exemple aux autres. Selon lui, il n'est pas question de créer une « communauté urbaine » comme à Montréal, mais de s'unir pour défendre des objectifs communs.

« Je me suis réveillée une semaine après »

Une victime de Ferreira raconte les nombreux sévices qu'il lui a infligés

YVES BOISVERT

■ Une femme de 27 ans a raconté hier à un jury pétrifié comment Agostino Ferreira, après l'avoir violée, l'a étranglée et frappée à coups de barre de fer « pour que personne ne le sache ».

La jeune femme, laissée pour morte dans le sous-sol d'une boutique de vêtements de la Plaza Saint-Hubert, le 30 octobre 1989, s'en est tirée de justesse. En plus de perdre beaucoup de sang, elle a eu la mâchoire fracturée et plusieurs coupures au visage.

« Je me suis réveillée une semaine après », a-t-elle dit hier, à la troisième journée du procès de Ferreira, au palais de justice de Montréal. Elle a dû être hospitalisée deux semaines et demie. Même si l'agression a laissé des séquelles, la jeune femme témoignait avec une assurance impressionnante dans les circonstances.

Ferreira, qui se défend sans avocat, n'a pas posé une seule question à sa victime. Ses contre-interrogatoires des quatre autres victimes lors de ce procès ont d'ailleurs duré entre une et dix minutes au maximum.

La jeune femme a expliqué qu'elle remplaçait une autre vendeuse, ce jour fatal du 30 octobre 1989. C'était un lundi, et il n'y avait pas de clients. En début d'après-midi, elle habillait des mannequins quand Ferreira est entré et lui a mis un pistolet dans le dos et prétendu faire un vol.

Ferreira l'a entraînée dans l'arrière-boutique. Il l'a attachée, bâillonnée et violée de toutes les façons pendant une demi-heure. Ferreira allait souvent vérifier en avant, car la vendeuse n'avait pas réussi à verrouiller la porte du commerce, et le violeur était très nerveux.

« Je le regardais tout le temps, en me disant : ' Lui, je vais le reconnaître ! ' » a dit le témoin, qui observé son agresseur de face, de dos et de profil. Elle l'a reconnu facilement au mois de janvier 1995, quand la police a finalement arrêté Ferreira.

Après l'agression, Ferreira a dit : « Je veux que personne ne le sache ! » et l'a étranglée avec une corde. Elle a perdu connaissance. Elle s'est « réveillée » au sous-sol. Elle baignait dans le sang. C'est un policier qui l'a trouvée, vers 18h30. Il avait été alerté par un voisin qui entendait des râles.

On sait ce qui s'est passé entre l'étranglement et l'arrivée de la police par les aveux que l'accusé a faits aux policiers. Quand il a été arrêté cet hiver, d'ailleurs, Ferreira s'était informé de l'état de santé de sa victime. « Elle, je l'ai *maganée* pas mal, je ne veux pas la revoir », a dit Ferreira aux policiers, avant de raconter ce qu'il lui a fait en détails. Hier, elle lui faisait face et le regardait directement. Lui ne pouvait soutenir son regard.

« Je voulais la tuer », a admis Ferreira aux policiers. Il a dit l'avoir traînée par un pied dans les escaliers après l'avoir étranglée une première fois. Il a essayé de l'étrangler à nouveau voyant qu'elle respirait toujours, mais n'en avait pas la force. Il a trouvé une barre de fer et l'a frappée plusieurs fois. Il est parti avec presque tous ses vêtements et les a jetés.

Le policier René Sénéchal, qui a révélé ces aveux au jury de sept hommes et cinq femmes, était le dernier témoin de la poursuite.

L'accusé à la barre

Ferreira n'avait qu'un seul témoin : lui-même. Il s'est lancé dans des considérations biblico-cabalistiques. Le juge Pierre Pinard, de la Cour supérieure, a soulevé poliment la pertinence du témoignage de l'accusé, mais ce dernier a insisté pour poursuivre. Il a parlé environ une heure et quart, faisant état d'une lettre de suicide qu'il a rédigée en décembre 1994, peu de temps avant son arrestation. Il a dit avoir tué les deux vendeuses de la rue Laurier, en 1990. Il n'a contesté aucun des crimes qui lui sont reprochés. Il a dit agir non pas pour faire mal, mais pour satisfaire ses désirs.

L'accusé a dit également qu'il agissait sans savoir pourquoi, sur les ordres de Dieu.

Me Hélène Morin, qui représente le ministère public, a brièvement contre-interrogé Ferreira, pour démontrer qu'au moment où il commettait les crimes qu'on lui reproche, il vivait une vie par ailleurs « normale », sans apparence de folie. Il avait des emplois stables dans des restaurants, comme serveur, et menait une vie ordonnée. « J'ai toujour mené une double vie », a dit l'accusé.

Le procès a été interrompu pour régler des questions de droit, et il reprendra aujourd'hui avec les plaidoiries, en principe.

Outre la victime de la rue Saint-Hubert, l'homme de 32 ans est accusé d'agression sexuelle contre quatre autres femmes qui ont toutes témoigné contre lui.

Maintenant ouvert à SOREL

Dumoulin

branché sur l'électronique et l'informatique

Cet ensemble Cinéma-Maison DENON ENERGY

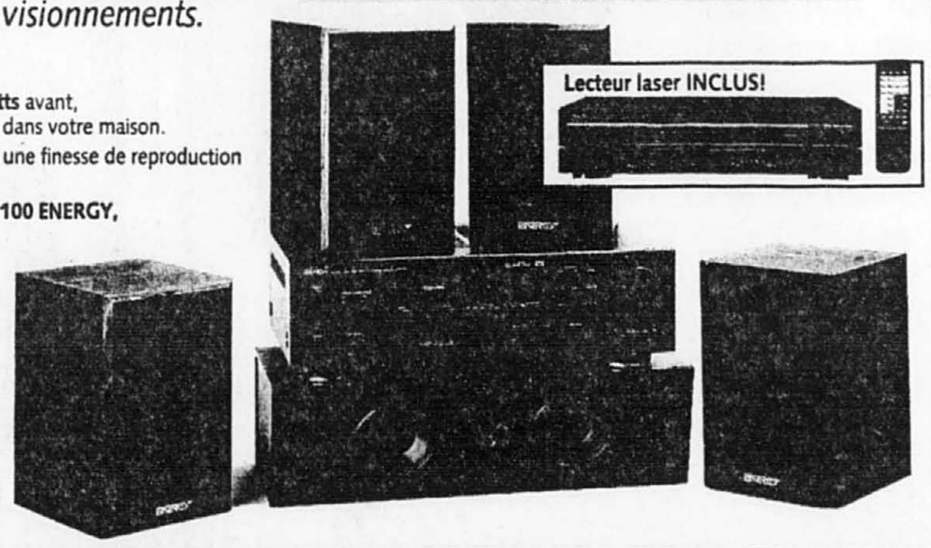
apportera un réalisme impressionnant à vos visionnements.

ENSEMBLE COMPRENANT:

RÉCEPTEUR DENON AVR-900 Dolby Surround Pro-Logic, **3 x 60 watts** avant, **2 x 15 watts** arrière avec télécommande pour une ambiance théâtrale dans votre maison.

Le LECTEUR LASER DENON DCM-340 à carrousel de **5 disques** offre une finesse de reproduction digne de la réputation DENON en audio-numérique.

Les ENCEINTES ACOUSTIQUES PRO.5 et un haut-parleur central EC 100 ENERGY, de volume compact, produisent une excellente musicalité perpétuant sans difficulté la notoriété de leur fabricant.



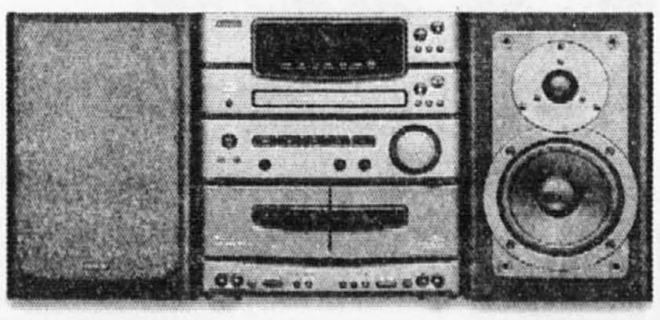
200$ DE RABAIS + 10 disques en prime!

1699$ Prix courant
— 200$ Rabais
1499$ Prix spécial

Cette mini-chaîne haute fidélité DENON

vous emballera par son exquise musicalité.

Une part toujours plus grande du marché de la haute fidélité est comblée par ce qu'il est convenu d'appeler des mini-chaînes. Les consommateurs apprécient avoir un appareil versatile, peu encombrant, abordable tout en offrant une sonorité agréable.



DENON s'est taillé la première place dans cette catégorie grâce à son choix très complet de modèles à sonorité exceptionnelle, dotés de caractéristiques les plus recherchées.

- Puissance de **60 watts** RMS total
- Lecteur laser
- **Double** magnétocassette à auto-inversion
- Télécommande
- Enceintes **2 voies**

100$ DE RABAIS + 10 disques en prime!

899$ Prix courant
— 100$ Rabais
799$ Prix spécial

branché sur l'électronique et l'informatique

MONTRÉAL	8390, rue St-Hubert **388-4777**	8251, rue St-Hubert **385-1777**
LAVAL	1599, autoroute 440 ouest **681-7770**	1533, autoroute 440 ouest **688-1001**
LONGUEUIL	2203, chemin de Chambly **468-1993**	2203, chemin de Chambly **468-1993**
TROIS-RIVIÈRES OUEST	5115 boul. Jean XXIII (819) **693-4755**	5115 boul. Jean XXIII (819) **693-4755**
JOLIETTE	404, rue St-Viateur **759-6956**	404, rue St-Viateur **759-6956**
SOREL	1815, rue Marie Victorin **742-4511**	1815, rue Marie Victorin **742-4511** Sem 50-JMT-PRS

Agence de transport : la formule de Québec égorge la STL et la STRSM

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Les Sociétés de transport de Laval (STL) et de la Rive-Sud de Montréal (STRSM) soutiennent que la proposition révisée du ministre des Transports va leur faire perdre une somme évaluée à plus de 60 millions au cours des prochaines années. Cette situation va entraîner d'importants débours pour les contribuables.

À la STL, la formule proposée pour le financement de la nouvelle Agence métropolitaine de transport va entraîner des dépenses de 35 millions de dollars, tandis qu'à la STRSM on estime à 27 millions de dollars le manque à gagner.

« Ces déboursés, explique le président de la STL, Jean-Jacques Beldié, se feront en pure perte puisqu'il n'entraîneront aucun nouveau service de transport en commun pour la population de Laval. Cet argent financera une structure régionale, mais n'entrainera aucune amélioration du service à Laval.

« La STL n'aura pas d'autre choix que de se tourner vers la municipalité pour financer le déficit. Une autre possibilité de récupération se trouve dans une coupe importante des services. »

M. Beldié a précisé que l'impact se fera sentir dès 1997 car la STL devra trouver une somme de 3,3 millions, soit 2,2 millions de plus que la proposition soumise par la Table des préfets et maires du Grand Montréal.

Du côté de la STRSM, le président, Claude Gladu, mentionne que cet organisme doit prévoir un manque à gagner de 5,4 millions dès son exercice financier de 1997.

« Le gouvernement, poursuit-il, s'est-il livré à une simulacre de consultation en invitant les membres de la Table des préfets et maires du Grand Montréal à lui soumettre une proposition de modification ? »

Les conséquences de ce manque à gagner, souligne M. Gladu, seront très graves pour les usagers : augmentation importante des tarifs, disparition des tarifs réduits, diminution de services, etc.

Hausse de taxes de 2,7 % à Brossard

MARTHA GAGNON

■ La majorité des contribuables de Brossard devront assumer une hausse de taxes.

C'est ce qu'a annoncé le maire Paul Leduc en déposant hier soir un budget de 61 580 000 $, soit 1,7 million $ de plus qu'en 1995, ce qui représente une hausse de 2,7 %.

« Il n'est pas facile d'augmenter les taxes dans un contexte où plusieurs municipalités gèlent les leurs, a expliqué M. Leduc. La gestion très serrée exercée par l'administration au cours des ans fait en sorte qu'il reste moins de gras à couper à Brossard qu'ailleurs. » Le maire soutient que, malgré cette hausse, le taux de taxes demeure encore parmi les moins élevés au Québec.

Ainsi, la taxe foncière de 1,01 $ est fixée à 1,09 du 100 $ d'évaluation. Quant à la taxe d'affaires, elle passe de 6,85 % à 7,9 %.

D'après les estimés, 74 % des contribuables connaîtront une hausse se situant entre 1 $ et 200 $; 15,4 % entre 100 $ et 200 $ et 1,8 % subiront une augmentation de plus de 200 $. Par ailleurs, 8,8 % des contribuables bénéficieront d'une diminution se situant entre 1 $ et 200 $.

Le maire a précisé que le nouveau rôle d'évaluation, déposé en septembre, avait entraîné une réduction de 5 % des valeurs imposables, ce qui a donné un dur coup.

« Ceci signifie qu'un taux de taxes foncières de 1,053 $ du 100 $ d'évaluation équivaut au taux de 1,01 du 100 $ utilisé en 1995 et un taux de taxe d'affaires de 6,85 % de la valeur locative correspond au taux de 6,5 % appliqué cette année. »

Les recettes des taxes résidentielles passeront de 25 868 242 $ à 27 175 813 $, une augmentation de 5,05 %. Quant aux taxes provenant du secteur commercial, elles augmenteront de 9 615 092 $ à 10 062 024 $, soit une hausse de 4,65 %.

La hausse des dépenses est attribuable aux facteurs suivants : la croissance du service de transport à Brossard qui représente une facture additionnelle de 400 000 $; aux frais de financement reliés aux nouvelles émissions pour les travaux d'infrastructures Canada-Québec qui ont connu aussi une augmentation de 400 000 $ et une provision de 500 000 $ au chapitre des contributions de l'employeur aux différents régimes des employés.

D'autre part, la Ville a subi un manque à gagner de 400 000 $ pour les droits de mutation en raison du ralentissement dans la construction domiciliaire et la vente de maisons usagées, ainsi qu'une réduction de 300 000 $ dans la compensation versée par le ministère des Affaires municipales comme tenant lieu de taxes.

Gel des taxes à Boucherville

MARTHA GAGNON

■ La mairesse de Boucherville a rempli sa promesse de geler le compte de taxes, hier soir.

« Le budget 96 s'inscrit en conformité avec l'approche du renouveau que nous avons défendue au cours de la dernière campagne électorale, a souligné Francine Gadbois. Nous avons réussi à maintenir le niveau des services malgré les dernières coupes de 250 000 $ du ministre Chevrette. »

Le total des dépenses s'élève à 47 835 000 $, soit une baisse de 1 176 000 $ ou de 2,43 %. À cela, il faut cependant ajouter les dépenses d'immobilisations, d'entretien courant de 600 000 $ pour l'achat de voitures de police et le rajeunissement du réseau routier qui « seront désormais payées comptant », précise la mairesse.

La taxe foncière demeure à 0,796 $ par 100 $ d'évaluation. Quant au programme triennal d'immobilisations 1996-98, il a été réduit de 22 millions après avoir revu les priorités en fonction « de critères de nécessité et de rentabilité fiscale. » Le budget d'emprunts a été limité à 3,4 millions, soit une diminution de 3,6 millions.

La masse salariale a diminué de 902 871 $ (5,7 %) à la suite de l'abolition de plusieurs postes, dont ceux de hauts fonctionnaires. La Ville veut aussi réduire de 3 millions la dette à long terme. Par ailleurs, l'administration a mis fin à la pratique de recourir au surplus accumulé pour équilibrer le budget.

Les objectifs pour la prochaine année sont les suivants : revoir la façons de faire de plusieurs services municipaux pour réduire les coûts, diminuer le budget d'opération de 0,4 million et developper un processus de gestion par activité.

Dans le domaine domiciliaire, la Ville espère que la réalisation du projet Harmonie, prévue au printemps, relancera le marché. Le centre commercial Les Promenades devrait aussi débuter son agrandissement dans les prochains mois.

L'impôt foncier inchangé à St-Hubert

MARTHA GAGNON

■ Le maire Pierre-D. Girard, de Saint-Hubert, a annoncé hier soir un gel du compte de taxes moyen pour une troisième année consécutive.

Il a cependant avisé les contribuables que l'avenir s'annonçait difficile pour les municipalités. « Nous avons encore réussi l'exploit de maintenir nos services. Toutefois, nous craignons de ne pouvoir le faire indéfiniment et nous serons bientôt confrontés à des choix collectifs. Le fardeau des contribuables se voit soumis à une pression à la hausse. »

Le maire a aussi ajouté que la Ville devait penser à « l'impact éventuel de la fermeture de la base militaire et à la prise en charge des infrastructures. Nous avons élaboré une stratégie afin de nous assurer que le gouvernement fédéral assumera sa part de responsabilité dans la redéfinition du lieu. »

La Ville a adopté un budget de 74 708 000 $ comparativement à 75 945 000 $ en 1995. « Il n'y a pas de compressions majeures, dit le maire. Nous avons donné le gros coup l'an dernier. Nous allons continuer d'être rigoureux. »

Dans le secteur résidentiel, le taux de la taxe foncière est de 1,674 $ par 100 $ d'évaluation et le compte de taxes moyen se situe à 1 699 $. La gestion des déchets a connu une légère augmentation par unité d'habitation, de 75 $ à 76 $. Le compte de taxes, basé sur une évaluation moyenne de 96 930 $, est passé de 1 716 $ en 1993-94 à 1 699 $ en 1995-96.

Quant au secteur commercial et industriel, le compte de taxes, basé sur une évaluation type de 640 000 $, est passé de 19 630 $ à 19 005 $ pour la même période.



TOUT POUR BRILLER DANS LE TEMPS DES FÊTES.

POUR UN LOOK EN FÊTE, LE SQUARE S'OCCUPE DE VOUS DE LA TÊTE AUX PIEDS.

Démarrez le temps des fêtes du bon pied en vous offrant une visite au Square. Vous y trouverez des tenues séduisantes, des bijoux exceptionnels, une foule d'idées-cadeaux et tous les services dont vous avez besoin. Au Marché Westmount Square, c'est une enlevante tempête de couleurs et de saveurs qui vous emportera! Alors pour éblouir et pour séduire, laissez d'abord vos pas vous conduire au Square.

POUR LA VARIÉTÉ • POUR LE SERVICE

LA BELLE VIE au SQUARE

WESTMOUNT SQUARE

Ⓟ 2 HEURES DE STATIONNEMENT INTÉRIEUR GRATUIT AVEC ACHAT MINIMUM DE 15 $.

BOUTIQUES
Du 18 au 22 décembre : 10h00 à 19h00.
Le 23 décembre : 10h00 à 17h00.
Le 24 décembre : 10h00 à 17h00.
Le 25 décembre : FERMÉ.
Le 26 décembre : 13h00 à 18h00.
1er et 2 janvier : FERMÉ.

HEURES D'OUVERTURE DU TEMPS DES FÊTES

LE MARCHÉ
Du 18 au 22 décembre : 8h30 à 19h00.
Le 23 décembre : 8h30 à 17h30.
Le 24 décembre : 10h00 à 17h30.
Le 25 décembre : FERMÉ.
Le 26 décembre : 13h00 à 18h00.
1er et 2 janvier : FERMÉ.

Une idée cadeau !
Cyrano de Bergerac
987-6919
Dès le 9 janvier
Théâtre du Nouveau Monde
Salle Pierre-Mercure du Centre Pierre-Péladeau

CADEAUX SANTÉ POUR VOS ÊTRES CHERS



Fauteuil inclinable et élévateur électrique

15% de rabais sur cannes et aides pour salles de bain.



Très grand choix de marchettes.



SPÉCIALISTE
ÉQUIPEMENTS POUR SOINS À DOMICILE
VENTE • LOCATION • LIVRAISON • ORTHÈSES
• PROTHÈSES • APPAREILS ORTHOPÉDIQUES

Maux de dos? Obus Forme 57,95$

LUN. AU VEN. DE 8 H À 17 H
J.E. HANGER 5545, Saint-Jacques, ☎ 489-3433
+ 4 SUCCURSALES W2319564

NOUVEAU! Certificat-cadeau maintenant disponible
IDÉAL POUR LE TEMPS DES FÊTES
Grande collection de canards sculptés

Le PRESTIGE, le STYLE et la RICHESSE
des meubles en pin massif pour votre décor intime et chaleureux

L'atelier des Compagnons

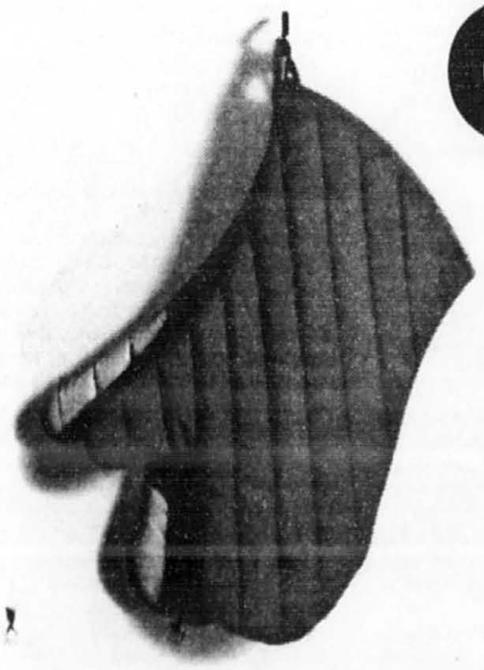


Reproductions de meubles d'époque
Produits du Québec
1269, av. Van Horne
Outremont (Québec)
H2V 1K5
Tél.: (514) 277-5772
Fax.: (514) 277-0613
Maxime Basilières-LeBeuf
Sylvain Picard
Propriétaires

2316932:c09

Et question de terminer l'année en beauté, nous tenons à vous remercier en vous faisant économiser la TPS et la TVQ jusqu'au 31 déc. 95*.
*Offre valide sur tout achat de plus de 800 $ concernant les meubles et articles décoratifs non en promotion.

Gants de conduite





Chaud devant! Avec son moteur 2,4 litres de 150 chevaux et sa boîte manuelle à 5 vitesses, la nouvelle Sunfire GT 1996 fait fondre l'asphalte et tourner les têtes.

SUNFIRE PONTIAC LA PASSION DE CONDUIRE

Inquiétude chez certains chargés de cours de l'UQAM

MARIE-CLAUDE GIRARD

■ Une proposition adoptée en novembre par le bureau du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal (SCCUQ) suscite de l'inquiétude chez les chargés de cours occupant un second emploi. Si cette mesure est acceptée par l'assemblée générale, ceux-ci verront leurs charges de cours diminuer ou même disparaître.

Le bureau syndical propose que lors de l'attribution des cours, les travailleurs ayant plus d'un emploi ne soient admissibles qu'au troisième tour. « On nous laisse des miettes. Et dans bien des cas, il n'y a pas suffisamment de cours disponibles pour qu'il y ait vraiment un troisième tour », s'indigne François Moquin, chargé de cours en géographie et employé au même département.

Le syndicat, qui compte environ 2000 membres, dit promouvoir cette mesure au nom d'un meilleur partage du travail et nie vouloir exclure les travailleurs de l'extérieur. Les principaux intéressés, qui forment environ 40 pour cent des chargés de cours de l'institution, parlent plutôt de politique discriminatoire.

La présidente du SCCUQ, Murielle Binette, juge qu'il est trop tôt pour s'inquiéter. « Cette proposition devra d'abord être adoptée par l'ensemble des syndiqués. »

Actuellement, les chargés de cours travaillant à l'extérieur sont déjà désavantagés lors de l'attribution des charges. Au premier tour, les cours sont distribués en fonction de l'ancienneté. Ceux qui occupent un second emploi obtiennent un cours, contre deux pour ceux qui se consacrent entièrement à l'UQAM. Au deuxième tour, « double » et « simple emplois » obtiennent le même nombre de charges.

Dans le cas de M. Desroches, qui a peu d'ancienneté et occupe des emplois occasionnels en recherche, la nouvelle mesure aura pour effet de l'exclure à plus ou moins long terme de la liste des chargés de cours.

Pallascio et Bessette proposent la création de quatre commissions scolaires

PIERRE GINGRAS

■ L'éternel débat sur la confessionnalité de la CECM doit refaire surface mercredi prochain lorsque les commissaires auront à se prononcer sur une proposition réaffirmant le caractère catholique de la commission scolaire dans une restructuration que pourrait décréter le gouvernement du Québec.

Le président et le vice-président de la CECM, Michel Pallascio et Benoît Bessette, ont dévoilé hier, au nom de leur formation politique respective, leur projet commun de créer deux commissions scolaires linguistiques (anglaise et française), tout en maintenant les deux commissions scolaires confessionnelles (protestante et catholique) ayant chacune un secteur anglais et français. Dans leur allocution, les deux dirigeants de la CECM ont même suggéré que la « future » commission scolaire linguistique francophone soit créée à même les assises du secteur français de la Commission des écoles protestantes du Grand-Montréal.

Signalons qu'en vertu de la loi actuelle, toutes ces institutions devraient obligatoirement dispenser un enseignement religieux. La « nouvelle » CECM proposée par le président du parti catholique, le Regroupement scolaire confessionnel (RSC), permettrait à tous, sans distinction de religion, de fréquenter ses écoles, ce qui se produit actuellement dans les faits.

Mais pour réaliser ce projet sans augmenter le nombre de commissions scolaires et sans hausser le fardeau fiscal des contribuables, on demande aussi à Québec de fusionner quelques-unes des huit commissions existantes dans l'île de Montréal.

C'est un conseil des commissaires plus divisé que jamais qui se prononcera sur ces propositions. Le conseil compte neuf commissaires du RSC, neuf du Mouvement pour une école moderne et ouverte (MEMO), un commissaire du COURS, (Commissaires unis pour un renouveau scolaire) et deux commissaires indépendants qui ont quitté le COURS la semaine dernière.

Pour le président du COURS, Benoît Bessette, la proposition commune n'est pas une volteface de son parti. « Nous avons toujours préconisé la mise sur pied d'une commission scolaire linguistique, mais nous ne sommes pas opposés au fait que les parents puissent aussi choisir une commission scolaire confessionnelle pour leurs enfants », dit-il.

Selon Michel Pallascio, le modèle proposé maintient la position défendue par son parti. « Ce modèle existe déjà à Toronto et il fonctionne sans anicroche », fait-il valoir. Pour le président du RSC, il n'y a pas de doute dans son esprit qu'avec le projet proposé, la CECM conserverait une grande partie de sa population scolaire.

Au MEMO, la réplique a été cinglante. « C'est le réveil des dinosaures. M. Pallascio nous présente la même proposition qu'il y a 20 ans. Seul l'enrobage a changé. Le président veut diviser pour régner en catholique dominant », indique Diane De Courcy, la présidente du parti.

Elle estime que la manoeuvre du RSC ne vise qu'à influencer les recommandations finales des états généraux sur l'éducation, qui sont loin d'être terminés puisqu'ils se poursuivront l'an prochain et peut-être plus longtemps encore. « Il existe déjà un consensus sur la création de commissions scolaires linguistiques et il est clair que cette solution est inévitable même si la loi oblige le gouvernement à maintenir des commissions scolaires confessionnelles à Montréal et à Québec », dit-elle.

Le cadeau idéal pour Noël: le confort

Jusqu'à 860$ de rabais sur nos fauteuils auto-souleveurs.

Oreiller cervical Wal•Pil•O SPÉCIAL 49,95$

Venez voir nos idées de cadeaux et courez la chance de gagner un fauteuil autosouleveur.

Détails en magasin

À court d'idées? Pensez à nos certificats-cadeaux!

OBUS Forme Spécial 58,95$ Spécial 42,95$

Médicus

5050, St-Laurent Montréal 276-3691
5135, 10e Avenue Montréal 525-3757
Laval 667-5310
Longueuil 442-2233
Montréal-Nord 323-1331

À L'ÉCOUTE DE VOS BESOINS

PSYCHOLOGUE

«Personne qui discerne, comprend intuitivement les sentiments, les mobiles d'autrui» dictionnaire Larousse

Dépression, stress, dépendance, relation de couple, situations de crise...des problèmes? Qui n'en a pas!

Il vous est maintenant possible de consulter **confidentiellement** un psychologue dans le confort de votre foyer. Choisis pour leur expérience, ces psychologues sont tous détenteurs d'une maîtrise et/ou d'un doctorat universitaires et sont membres de l'Ordre des psychologues du Québec.

Pour une **vraie** relation d'aide professionnelle, composez le **1 900 451-8540.**

18 ans et plus seulement 2,59 $/minute, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Ligne d'information gratuite: **(514) 521-2800**

Pour y voir clair...dans sa vie.

BAUME & MERCIER GENEVE



LE SIGNE DES TEMPS

HAMPTON. ACIER INOXYDABLE, GLACE SAPHIR, BOUCLE DÉPLOYANTE, ÉTANCHE À 30 M. • GARANTIE PROLONGÉE BIRKS D'UN AN • GRAVURE SANS FRAIS • CERTIFICAT DE REMPLACEMENT DE LA PILE SANS FRAIS

• 1240, SQUARE PHILLIPS 397-2511 •

BIRKS

POUR LES YEUX & LE COEUR



BRACELET DE DIAMANTS, BOUCLES D'OREILLES 18 CT OR

KAUFMANN de SUISSE
BIJOUX ET MONTRES - DEPUIS 1954
2195 Crescent, MONTRÉAL, H3G 2G1 (514) 848-0595
À PALM BEACH, FL. 210 Worth Ave.

BREITLING 1884



CHRONOMAT

EVEREST CHERBAKA
Joaillerie-Bijouterie Depuis
FABRICANT DE LA PRESTIGIEUSE BAGUE DE LA COUPE STANLEY 1993 ET DE LA CANNE À POMMEAU D'OR
8910, boul. Lajeunesse, Montréal (Québec) H2M 1R9
Tél (514) 388-5358 Fax (514) 388-2562

NE PARTEZ PLUS À LA CHASSE!



Dans la **jungle de l'informatique**, trouver le bon outil est parfois hasardeux. Si vous désirez optimiser **la productivité** de votre entreprise, consultez le **leader de l'intégration depuis plus de 13 ans**

MICRO BOUTIQUE

Surveillez les rabais mystère! De $100 à $250 de rabais sur Presario & Contura jusqu'au 31 décembre 1995!

MONTRÉAL 6615, avenue du Parc • (514) 270-9206
SHERBROOKE 2445, rue King Ouest• (819) 564-4644
LONGUEUIL 93, rue St-Charles Ouest • (514) 674-6253
AILLEURS au QUÉBEC: 1 800 263-4477

Presario 7152 Pentium 75 Mhz Moniteur 15 po Multimédia 2975$ Autres modèles disponibles en boutique

COMPAQ

Les prix sont sujets à changement sans préavis. Taxes en sus.

ENAP

LE CARREFOUR UNIVERSITAIRE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

SESSIONS DE PERFECTIONNEMENT OFFERTES À MONTRÉAL

TABLEAU DE BORD DE GESTION
22-23-24 janvier 1996

Ce programme permet d'abord d'expérimenter une méthodologie d'identification d'indicateurs et de réalisation de tableaux de bord de gestion. Il aborde ensuite les conditions d'utilisation des tableaux de bord comme outils informationnels rigoureux pour assurer le suivi de gestion et rendre compte des résultats des activités des ressources et de la performance.

REDÉFINIR LA MISSION, LES VALEURS ET LES PRIORITÉS ORGANISATIONNELLES
25 janvier 1996

Revoir, dans un contexte de profondes mutations, les orientations qui tracent les voies à suivre (énoncé de mission), les services à mettre de l'avant (priorités) et l'esprit (valeurs) dans lequel ces derniers sont offerts.

COMMUNICATION AVEC LES MÉDIAS
25 janvier 1996

Connaître les différentes techniques d'information, de persuasion et de rédaction et développer des habiletés à communiquer avec les médias.

Renseignements et inscription : (514) 522-2464
Sans frais : 1-800-818-ENAP (3627)

CES PROGRAMMES PEUVENT ÊTRE ADAPTÉS AUX BESOINS EXPRIMÉS PAR UNE ORGANISATION.
Pour information : Mme Yolande Lanari

Université du Québec
École nationale d'administration publique

SOCIÉTÉ POUR LES ENFANTS HANDICAPÉS DU QUÉBEC

La PLACE VILLE MARIE

110 BOUTIQUES ET RESTAURANTS

EMBALLAGE CADEAUX GRATUIT JUSQU'AU 24 DÉCEMBRE

STATIONNEMENT SEULEMENT 3 $

sur présentation de votre billet de stationnement estampillé par l'une des boutiques ou restaurants de la Place Ville Marie. Du lundi au vendredi, de 17 h à minuit. Samedis et dimanches de 8 h à minuit

PLACE VILLE MARIE
Au coeur du centre-ville
Renseignements: 861-9393

• VENTE DE FAILLITE • VENTE DE FAILLITE •
VENTE DE FAILLITE • VENTE DE FAILLITE • VENTE DE FAILLITE • VENTE DE FAILLITE

VENTE DE FAILLITE

MEUBLES ARCA INC.

TOUS LES MEUBLES VENDUS AU PRIX COÛTANT

- MOBILIERS DE CUISINE
- MOBILIERS DE SALON
- MOBILIERS DE SALLE À MANGER
- MOBILIERS DE CHAMBRE
- ÉLÉMENTS MURAUX
- CANAPÉS-LITS
- FAUTEUILS - CAUSEUSES
- ENSEMBLES DE DÎNETTE
- LAMPES
- TABLES DE SALON
- PLAQUES DE CUISSON

et beaucoup plus encore...

4117, boul. Saint-Laurent, Montréal

Heures d'ouverture:
Lundi-mercredi 10-18 h; jeudi-vendredi 10-21 h;
samedi 9-17 h; dimanche 12-17 h

Garrier-Lemieux Ltée - Ventes finales!

• VENTE DE FAILLITE • VENTE DE FAILLITE •

L'Université de Montréal entend clarifier sa politique de rémunération des cadres

MARIE-CLAUDE LORTIE

■ L'Université de Montréal devrait adopter une politique complètement transparente pour la rémunération de ses cadres, diminuer leurs avantages spéciaux et cesser d'amortir grassement leur retour à leur poste de professeur, une fois leur mandat à la direction terminé.

Par contre, l'université devrait éventuellement songer à augmenter les salaires versés à ses dirigeants afin de les mettre au diapason des autres grandes universités canadiennes.

Voilà les principales recommandations contenues dans un rapport rendu public hier par l'Université de Montréal, document préparé par un comité présidé par l'ancien ministre Richard French et chargé d'étudier les politiques de rémunération des dirigeants de l'université.

Ce comité a été mis sur pied par l'université en février dernier, à la suite d'une vaste controverse touchant les salaires et avantages sociaux offerts à ses hauts dirigeants.

Suite à une guérilla juridique menée par les étudiants, on avait en effet appris, notamment, que certains anciens dirigeants avaient réussi à se négocier des primes de départ plus que confortables et que les anciens cadres supérieurs redevenus professeurs gardaient pendant quelques années une vaste part des avantages salariaux dont ils profitaient en tant qu'administrateurs. Il fut aussi révélé que certains hauts administrateurs jouissaient d'avantages spéciaux tels que chauffeur, abonnement dans un club sportif, *memberships* dans des clubs sociaux, services de conseillers financiers personnels et prêts sans intérêts.


André Bisson

Le chancelier de l'Université de Montréal, André Bisson, a déclaré hier qu'il endossait, sans exception, toutes les recommandations du comité et qu'il s'engageait à adopter une politique de rémunération totalement transparente, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Les deux grandes associations étudiantes de l'université ont en effet été obligées d'aller devant la Commission d'accès à l'information, puis devant les tribunaux, pour obliger la direction de l'université à ouvrir ses dossiers.

Hier, le président de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM), Nicolas Girard, s'est dit fort satisfait du document.

« Le comité a reconnu que les étudiants avaient raison sur le besoin de transparence. C'est un élément fort important », a-t-il dit. M. Girard s'est aussi réjoui de la recommandation du comité visant à resserrer les primes de départ et à mettre fin au « lissage », pratique qui consistait ni plus ni moins à *coussiner* financièrement le retour des anciens cadres à des postes moins bien payés.

Par contre, la fédération n'est pas d'accord avec la recommandation visant à augmenter les salaires des cadres pour qu'ils atteignent les niveaux des autres grandes universités canadiennes.

« Pour nous, il ne doit y avoir aucune augmentation salariale, parce qu'on demande déjà d'énormes efforts financiers aux employés. Je ne pense pas que ce serait sage », a déclaré M. Girard.

Qu'il ne s'inquiète pas, rétorque M. Bisson. « Il n'est pas question, pour le moment, de rajuster les salaires. On verra plus tard », assure le chancelier.

L'université vient d'annoncer qu'elle devra diminuer ses dépenses de 45 millions de dollars durant les trois prochaines années.

La fédération des étudiants trouve en outre que le comité aurait dû aller plus loin et recommander l'abolition totale des avantages connexes offerts au recteur et aux vice-recteurs, qui auront encore un chauffeur-messager à leur disposition.

D'ailleurs, même si le comité propose de retirer la voiture de fonction à la vice-présidente aux affaires publiques, celle-ci la gardera tant que son contrat ne viendra pas à échéance.

« Pour l'instant, les contrats actuels demeurent. On n'a pas l'intention d'enlever quoi que ce soit aux gens qui ont des contrats. Ce serait cruel, a déclaré le chancelier Bisson. Il faut remarquer que les recommandations visent l'élaboration d'une politique pour l'avenir. C'est un cadre. »

Le président de la FAECUM, lui, trouve que l'université devrait poser des gestes concrets le plus rapidement possible. « On souhaite juste pouvoir tourner rapidement la page sur ces moments peu glorieux pour notre université », a-t-il déclaré.

Souffrez-vous
d'ANGINE DE POITRINE?
Avez-vous déjà subi
une CRISE CARDIAQUE?

Des nouvelles encourageantes sur le cholestérol pourraient vous sauver la vie.

APPELEZ AU
1 800 490-4996

La campagne sur LA SANTÉ DU COEUR
LA FONDATION ACT
FONDATION DES MALADIES DU COEUR
COALITION CANADIENNE POUR LA PRÉVENTION ET LE CONTRÔLE DE L'HYPERTENSION ARTÉRIELLE

Ce programme est offert grâce à une subvention de Merck Frosst Canada Inc.

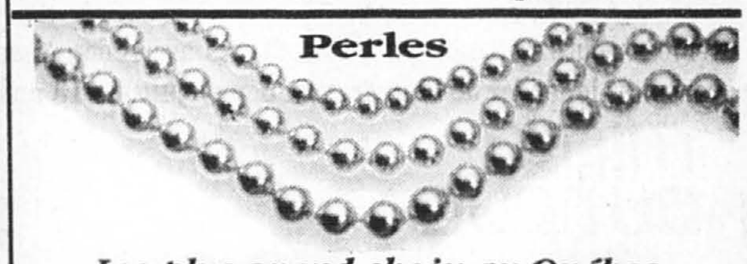
PERSONNE NE VEND MOINS CHER

LE PARCHEMIN
Joaillier Orfèvre



Jonc d'anniversaire
Diamant
1 carat total
Seulement
888 $
prix cour. 1 176 $

Perles



Les plus grand choix au Québec

A. 5 1/2-5 mm 16"	179 $	Prix cour. 358 $	H. 6 1/2-7 mm 20"	399 $	Prix cour. 358 $
B. 5 1/2-5 mm 20"	225 $	Prix cour. 450 $	I. 6 1/2-7 mm 24"	475 $	Prix cour. 950$
C. 5 1/2-5 mm 22"	249 $	Prix cour. 498 $	J. 6 1/2-7 mm 28"	549 $	Prix cour. 1098$
D. 6 1/2-6 mm 18"	399 $	Prix cour. 798 $	K. 7 1/2-7 mm 18"	975 $	Prix cour. 1950 $
E. 6 1/2-6 mm 26"	649 $	Prix cour. 1298 $	L. 7 1/2-8 mm 18"	1 450 $	Prix cour. 2900$
F. 6 1/2-6 mm 28"	698 $	Prix cour. 1396$	M. 3 1/2-7 mm 19"	1 198 $	Prix cour. 2400$
G. 6 1/2-7 mm 18"	349 $	Prix cour. 698 $	N. 6 1/2-7 mm 18" 1	1 198 $	Prix cour. 2400$

50% sur tous nos colliers de perles de culture
50% sur toutes nos bagues à diamants
50% sur toutes nos chaînes en or

2307485;c09-2

Mezzanine Métro
Berri-UQAM
1500, rue Berri
845-5243

Commandes téléphoniques
1 800 667-6878



Le père Noël des assistés sociaux

YANN PINEAU

■ Demain, le sac de plastique de Pierre Gendron va se transformer en hotte pleine de jouets, une barbe blanche aura poussé sur son visage et son costume rouge fera rêver des enfants.

Il fera une entrée triomphale dans le sous-sol où a lieu le repas de Noël de l'Organisation d'aide aux assistés sociaux (ODAS) et distribuera des jouets à des enfants qui n'en reçoivent pas beaucoup.



PHOTO MICHEL GRAVEL, *La Presse*

Pierre Gendron se métamorphose chaque année en père Noël depuis dix ans.

Un don pour Noël

Le père Noël de 48 ans est né dans le quartier Saint-Henri, là où oeuvre l'ODAS, et il connaît bien les difficultés de ceux qui ont perdu leur travail et n'en retrouvent pas.

« J'ai travaillé chez un imprimeur, à la Dominion Textile, dans plusieurs autres endroits et puis je n'ai plus rien trouvé, raconte-t-il. Je vais à l'ODAS depuis dix ans, depuis que ça existe. »

Là, comme de nombreux assistés sociaux du sud-ouest de Montréal, Pierre Gendron trouve de l'aide pour régler toutes sortes de problèmes.

« Les gens viennent nous voir parce qu'ils ne savent pas comment remplir des formulaires, pour avoir des conseils juridiques ou pour démêler des problèmes avec le ministère de la Sécurité du revenu », explique Jeannette Thériault, une responsable de l'ODAS.

Chaque semaine, les membres de l'ODAS se réunissent en groupes de discussion pour partager leurs expériences et trouver ensemble des solutions. Pour le repas de Noël, une occasion particulière, ils seront plus d'une centaine.

Si l'ODAS a de la chance, les participants auront tous des cadeaux. Sinon, on s'assurera au moins que les enfants ne soient pas oubliés.

« Il y a deux ans, une dame nous a apporté 300 cadeaux. On ne sait jamais ce qui peut arriver », dit Mme Thériault.

On peut joindre l'ODAS au 514-932-3926.

Deux chambreurs échappent de justesse à la mort dans leur appartement incendié

MARCEL LAROCHE

■ Deux hommes ont miraculeusement échappé à la mort hier matin en tentant d'éteindre un début d'incendie survenu dans une maison de chambres du centre-ville de Montréal.

Les occupants de l'appartement ravagé par le feu, un homme de 64 ans et un autre de 46 ans, ont été transportés d'urgence au centre des grands brûlés de l'Hôtel-Dieu, l'un souffrant de brûlures sur 31 pour cent de son corps et l'autre sur 14 p. cent, principalement au visage, au thorax et aux mains.

Les flammes, dont l'origine demeure suspecte, ont pris naissance vers 10 h 50 dans le garde-robe de l'appartement no 16 d'un vieil édifice de quatre étages au 2060, rue Clark, transformé en maison de chambres.

Alertés par un voisin de palier qui a aperçu de la fumée s'échappant de l'appartement situé au deuxième étage, les pompiers du Service de la prévention des incendies sont rapidement intervenus pour porter secours aux occupants en détresse.

Avant d'être conduit à l'hôpital par les ambulanciers d'Urgences Santé, l'un des blessés aurait raconté s'être infligé des brûlures en voulant maîtriser les flammes.

85 000 femmes et enfants dans les refuges pour femmes battues

Presse Canadienne

TORONTO

■ Au Canada, plus de 85 000 femmes et enfants ont eu recours aux services de maisons d'hébergement pour femmes battues entre mai 1994 et mai 1995, indiquaient hier des données de Statistique Canada.

Il s'agit là de 3000 personnes de plus par rapport à 1992-1993, alors que 82 000 femmes et enfants y avaient trouvé refuge.

Les données de l'agence fédérale indiquent que l'ensemble de ces maisons d'hébergement accueillent chaque jour, à travers tout le Canada, 2300 femmes accompagnées de 2200 enfants.

De plus, ces centres reçoivent quelque 3000 demandes par jour de femmes qui n'y sont pas résidentes et qui ont besoin de services.

La hausse constatée cette année peut être due à la fois à une augmentation de la demande ou à une plus grande accessibilité, a expliqué M. Richard Trudeau, de Statistique Canada.

Depuis 1992, le nombre de centres d'hébergement pour les victimes de violence familiale est passé de 371 à 405. On remarque toutefois que les femmes ont davantage recours à des centres de séjour de courte durée plutôt qu'à ceux qui peuvent les accueillir pendant plusieurs mois.

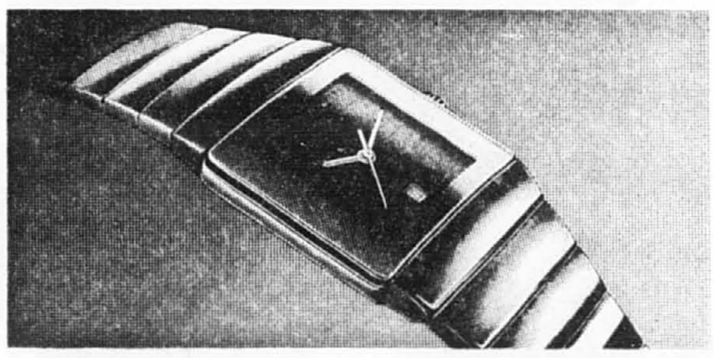
Statistique Canada a mené deux importantes enquêtes sur les maisons d'hébergement pour femmes battues depuis que le gouvernement fédéral a adopté, en 1991, une politique visant à s'attaquer au problème.



Céramiquement vôtre:
La nouvelle Rado 'Sintra'.

Elle vous étonnera par son design avant-gardiste, sa brillance exceptionnelle, sa couleur aux reflets platine et par la céramique high-tech, qui lui confère inrayabilité et beauté eternelle.

A different world



Rado 'Sintra'. En trois grandeurs.
Garantie prolongée.

RADO
Switzerland

Bijouterie Dominic Ltée
6810, boul. St-Laurent, Montréal
Tél.: (514) 274-8015

W2318147



Présents enchanteurs signés Tiffany

Des suggestions-cadeaux pour choyer un être cher : la pince à billets et les porte-clés en argent fin, tirés de notre gamme d'accessoires Tiffany.

HOLT RENFREW

Rue Sherbrooke, angle de la Montagne • 842-5111



KANUK

Profitez de chaque minute de l'hiver, bien au chaud dans un manteau Kanuk!



Conçus et confectionnés au Québec pour votre confort tout l'hiver
- Isolant gonflant de qualité supérieure et parfaitement stabilisé
- Coupe différentielle et confection Kanuk
- Capuchon escamotable dans le col.
- Grand col enveloppant ou col montant
- Rabat protège-lèvres en polar
- Coudes préformés pour l'aisance
- Poignets bloquant l'infiltration de neige
- Coutures garanties sans condition!

Vous porterez votre Kanuk avec plaisir tout l'hiver, année après année!

GRATUIT!
DEMANDEZ LE CATALOGUE KANUK
tél. : 527-4494
fax : 948-4442
ou postez ce coupon :
Catalogue Kanuk, 752 Rachel E. Mtl. H2J 2H5

Nom .....
Adresse.....
Ville .....
Code postal.....
La Presse



COUPON-CADEAU

Grâce à ce coupon, vous recevrez un foulard polaire Kanuk de couleur unie d'une valeur de 27 $ lors de votre achat Kanuk de 300 $ et plus (avant taxes) effectué chez Kanuk au 752, rue Rachel est à Montréal ou chez votre détaillant Kanuk. Ouvert le dimanche jusqu'à Noël. Un seul coupon-cadeau par achat. Nul après le 31 décembre 95.

COUPON-RABAIS KANUK

Obtenez 25 $ de rabais

ou obtenez 50 $ de rabais

Grâce à ce coupon-rabais, vous profiterez d'un rabais de 25 $ lors d'un achat Kanuk de 250 $ et plus (avant taxes) ou de 50 $ lors d'un achat Kanuk de 500 $ et plus (avant taxes).

Valide du 9 déc. au 31 déc. chez Kanuk, 752 Rachel est à Montréal ou chez votre détaillant Kanuk (info : 527-4494). Un seul coupon-rabais par achat. Nul après le 31 décembre 95.

Les personnes séropositives auront maintenant accès au 3TC

CAROLE THIBAUDEAU

■ Toutes les personnes séropositives auront maintenant accès au 3TC en association avec l'AZT, une combinaison approuvée avant-hier par la Direction générale de la protection de la santé de Santé Canada, après cinq mois d'attente seulement.

Voilà ce qu'annonçaient hier en conférence de presse la firme lavalloise Biochem Pharma, mère du 3TC, et le géant britannique Glaxo Wellcome, qui a présidé aux recherches cliniques.

Avant l'homologation, le 3TC n'était disponible que par l'intermédiaire d'un programme d'accès sur une base humanitaire, avec des critères d'admission très précis, comme par exemple un taux de cellules CD4 plus bas que 300 par mm^3.

Dorénavant, le médecin et le patient décideront à quel moment on commence à administrer la combinaison AZT-3TC. Les personnes qui avaient déjà accès au 3TC bénéficient d'une période de transition de 30 jours après laquelle elles devront se procurer le médicament dans les pharmacies ou les centres de distribution provinciaux.

On s'attend à ce que le 3TC soit remboursé par les programmes gouvernementaux. « Les discussions sont déjà entamées avec les différentes provinces en vue d'ajouter le 3TC à la liste des médicaments remboursables. Nous espérons minimiser le délai dans lequel cela se fera », explique le docteur Gervais Dionne, vice-président à la recherche et au développement chez Biochem Pharma.

Un traitement au 3TC coûte 3200 $ par année, peut-être plus si on ajoute les honoraires de pharmacien.

Synergie

Le 3TC et l'AZT agissent en synergie. Alors que l'AZT a un effet neuroprotecteur indispensable, le 3TC prévient la résistance du virus à l'AZT, résistance qui s'installe d'ordinaire en quelques mois. Mieux encore, le 3TC a pour effet de permettre une restauration assez importante et prolongée du taux de cellules CD4, et de diminuer la « charge virale », autrement dit la quantité de virus présents dans le sang.

Ces indices d'une baisse d'activité du virus sont confirmés par les témoignages des patients, qui disent avoir plus d'énergie et, partant, une vie plus satisfaisante.

« Cette amélioration de la qualité de la vie se doublera peut-être d'une augmentation de la longévité, souligne le docteur Emil Toma, infectiologue et microbiologiste à l'Hôtel-Dieu de Montréal. Il n'y a aucune raison de ne pas l'espérer. »

Le 3TC est le deuxième médicament anti-sida approuvé officiellement par le Canada, après l'AZT, qui l'a été en 1990.

Biochem Pharma, de son côté, a connu une expansion remarquable. Constituée de 50 employés à ses débuts en 1986, elle en compte maintenant 1000.

Molécule synthétique

Le 3TC n'est pas une molécule naturelle et doit être entièrement synthétisé. Il fut un temps où cette molécule n'était qu'un projet sur les planches à dessin de son auteur, le chimiste Bernard Belleau. En 1988, le chercheur Mark Wainberg, de l'Hôpital général juif, lui reconnaissait un grand potentiel anti-VIH. En 1990, Biochem Pharma s'associait avec Glaxo et en 1991, on procédait aux premiers essais chez l'humain.

En mai 93, on commençait les études cliniques de phase 3 et en octobre 93, on inscrivait le 3TC au programme d'accès à des fins humanitaires. À ce jour, 37 000 patients de par le monde ont bénéficié du 3TC, dont 2800 au Canada. Une molécule testée sur 10 000 seulement se rend au stade de la commercialisation.

Dépôt de la requête visant à contrer la fermeture de l'hôpital Reine-Élizabeth

MARIE-FRANCE LÉGER

■ Les avocats de l'hôpital Reine-Élizabeth ont déposé hier au palais de justice de Montréal une requête pour faire déclarer illégale la fermeture de l'établissement.

La requête pour jugement déclaratoire, signifiée en Cour supérieure, allègue que la décision du ministre Rochon va à l'encontre de l'article 451.1 de la Loi sur la santé et les services sociaux.

Cet article stipule que le ministre peut retirer le permis d'un établissement « s'il estime que l'intérêt public le justifie, notamment pour assurer une gestion efficace et efficiente du réseau ».

Or, l'avocat Michel Sylvestre, de la firme Ogilvy-Renault, considère que le ministre n'a pas tenu compte dans sa décision des critères d'efficacité et d'efficience émanant de son propre ministère.

Me Sylvestre se base sur un document produit en juin 1994 par la Direction générale du budget et de l'administration du ministère, intitulé « Évaluation de l'efficience hospitalière dans le cadre du défi qualité-performance », classant le Reine-Élisabeth au 4e rang, sur 24 hôpitaux montréalais.

« Le ministre ne respecte pas sa loi et la régie régionale de Montréal-Centre ne respecte pas la loi non plus en écartant les critères d'efficacité et d'efficience, lesquels doivent être considérés d'après la loi », a souligné l'avocat hier.

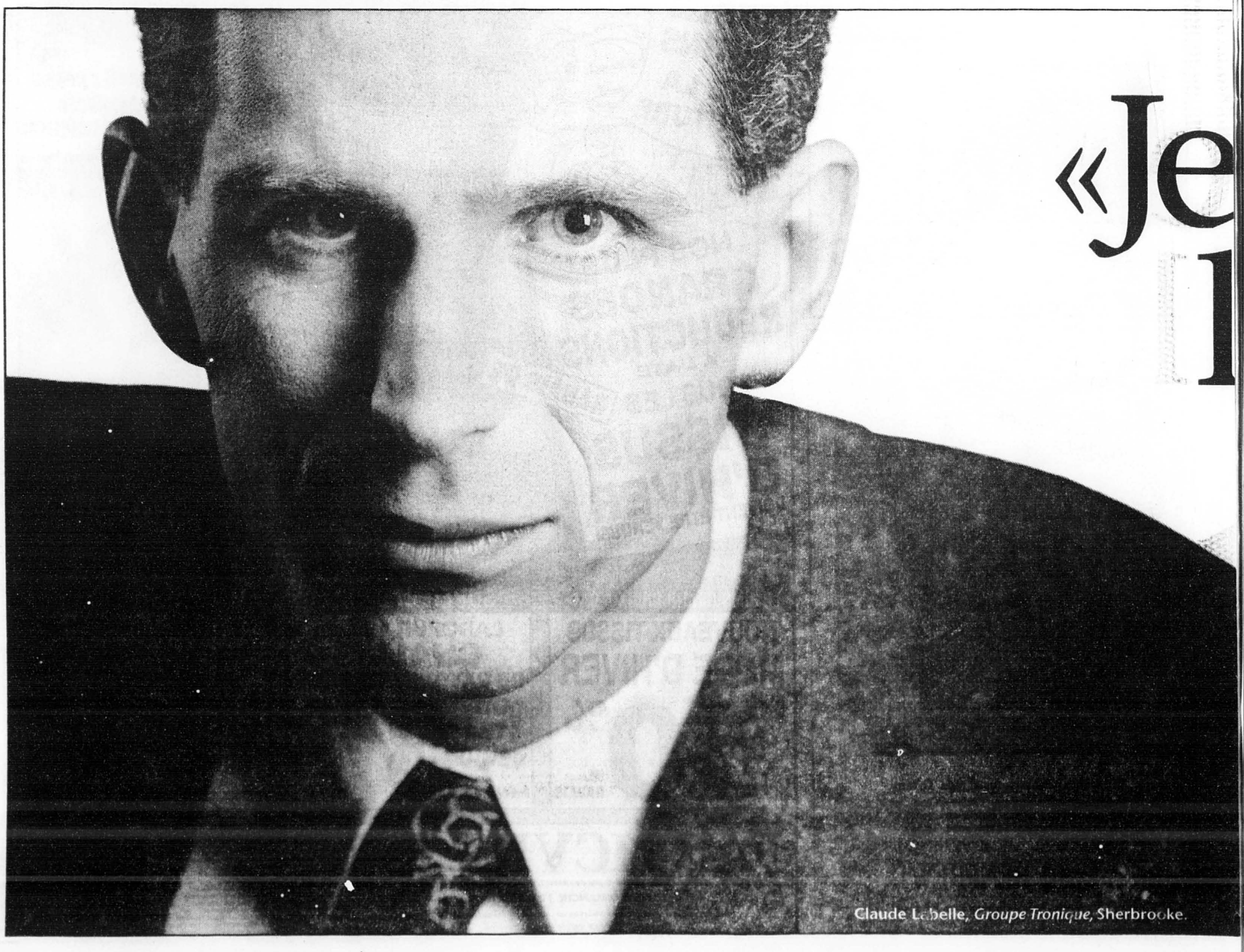
Avant de procéder aux fermetures, la régie régionale avait écarté les critères d'efficacité et d'efficience, estimant que de tels facteurs étaient difficilement mesurables. Mais d'après Michel G. Sylvestre, l'étude du ministère prouve le contraire.

« Ce que nous voulons, c'est faire épargner de l'argent au gouvernement. Ce qu'on dit, c'est que traiter un patient au Reine-Élizabeth, ça coûte moins cher qu'ailleurs », de dire l'avocat.

Pour mesurer l'efficacité économique, l'étude fait état de la différence entre le coût appréhendé et le coût réel du traitement d'un patient dans les hôpitaux montréalais. Au Reine-Élizabeth, le coût appréhendé est de 4506 $ et le coût réel est de 3709 $, une différence de 797 $.

Si l'on se fie à cette liste, l'Institut de cardiologie figure au premier rang en termes d'efficacité et le l'Hôpital général juif au dernier rang... Les autres hôpitaux visés par les fermetures se situent entre le 10e et le 16e rang.

Dans la requête, les procureurs de l'hôpital Reine-Élizabeth demandent à la Cour d'agir promptement car, en cas de refus, le plan de fermeture du Reine-Élizabeth devrait être soumis d'ici au 4 janvier 95.



Avec les meilleurs voeux de RadioShack et Sony!



99,99 chacun

WM-FS393 Sports Walkman AM/FM. Auto-inversion, Mega Bass, mécanisme antiroulis et écouteurs. Disponible en jaune (1418126) ou sarcelle (1418127).

BONI

Recevez un certificat-cadeau RadioShack de $10 par la poste si vous achetez un Sony WM-FS393 chez RadioShack avant Noël! Détails en magasin.



79,99

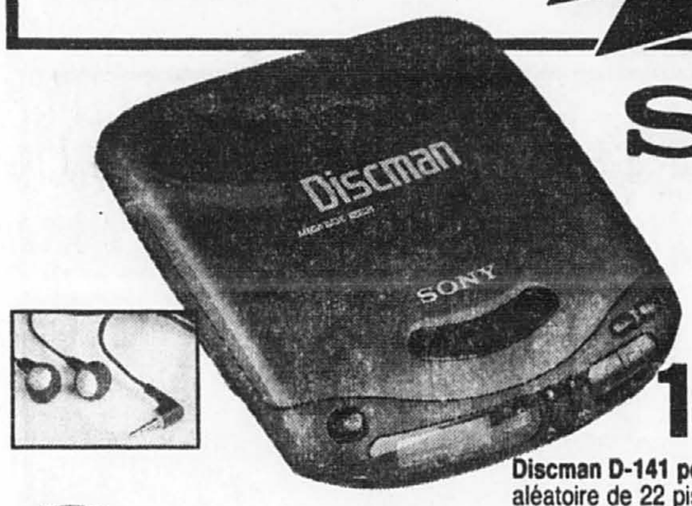
WM-SXF10 Sports Walkman AM/FM hydrorésistant, limiteur automatique de volume AVLS, écouteurs et agrafe de ceinture. 1418072



99,99

WM-FX433 AM/FM avec limiteur automatique de volume AVLS, Mega Bass, auto-inversion, syntonisateur numérique et affichage à ACL. 1418273

SONY®



149,99

Discman D-141 portatif avec programmation aléatoire de 22 pistes. Peut fonctionner pendant 8 heures sur deux piles AA alcalines (vendues séparément). Écouteurs et adaptateur CA compris. 4218141



199,99

Discman D-142CK portatif à 10 modes de lecture et Mega Bass. Fourni avec ensemble d'adaptateurs pour installation temporaire dans un véhicule et écouteurs. 4218142



PILES RECHARGEABLES COMPRISES

169,99

Discman D-141RB avec 10 modes de lecture, piles rechargeables et amplification de graves Mega Bass. 4218241

RadioShack℠ DIVISION INTERTAN CANADA LTÉE

Vous avez des questions. Nous avons les réponses.℠*

DEMANDEZ LA VÔTRE! Une carte de crédit RadioShack vous permet de faire vos achats sans tarder. Nous indiquons les prix de détail réels sans les taxes applicables. Nous rejetons toute responsabilité relative aux erreurs photographiques ou typographiques. Piles, bandes, accessoires non fournis sauf mention contraire.

Le magasin ou détaillant RadioShack le plus proche est dans les pages blanches.

*TM/SM Marques de commerce de RadioShack, une division de Tandy Corporation U.S., dont InterTAN est un utilisateur agréé.

RIEN À PAYER AVANT 90 JOURS

Sur les achats faits avec une carte de crédit RadioShack. Demandez les détails.

n'ai jamais eu e 40% promis

par l'autre compagnie sur mes frais interurbains versus la facture de Bell. Je les ai crus. Je leur ai donné six mois d'essai. Premièrement, leurs factures arrivaient trois, quatre mois en retard et c'était un vrai méli-mélo : impossible de suivre la provenance des appels. Deuxièmement, leurs supposées économies n'étaient pas là du tout. J'ai eu vraiment l'impression de m'être fait avoir avec des promesses non tenues. C'est ça qui m'a choqué le plus. Ça n'a pas été long que j'ai rappelé Bell. Dernièrement, il y a encore un autre concurrent qui m'a sollicité. Je leur ai dit non merci. »

LES PLANS *AVANTAGE*℠ DE BELL

jusqu'à 60 % d'économie

AVANTAGE

1 800 978-BELL

Bell



ROLEX
OYSTER PERPETUAL
LADY DATEJUST
Seulement chez votre bijoutier autorisé Rolex
EVEREST
CHERBAKA
Joaillerie · Bijouterie Depuis 1950
8910, boul. Lajeunesse, Montréal (Québec) H2M 1R9
Tél (514) 388-5358 Fax (514) 388-2562
S2318559

Le procureur de la Couronne demande une remise du procès du policier Baldino

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Parce qu'il soutient que le juge Bruno Cyr l'empêche de contre-interroger un policier de Laval accusé de violence conjugale, Me François Brière, procureur de la Couronne, a demandé une remise du procès afin d'étudier la possibilité d'obtenir un recours contre la décision de ce magistrat de la Cour du Québec.

Lundi, le policier Franco Baldino, suspendu de ses fonctions sans solde, a témoigné pour sa défense en répondant aux questions de son avocat, Me Pierre Dupras.

Selon l'acte d'accusation, Baldino aurait voulu incendier la demeure de sa femme le 19 septembre 1994 et, le 20 octobre de la même année, il se serait livré à des actes de violence conjugale.

Baldino a principalement raconté comment il avait connu sa femme alors qu'elle étudiait à la même université que lui, qu'à leur mariage il y avait eu entente mutuelle sur le partage de leurs biens. Dans ses propos, il est remonté jusqu'en 1991. Il a aussi mentionné qu'il n'avait jamais été cité devant un comité de discipline ou devant un comité de déontologie policière.

Baldino a fait des études en droit et depuis sa suspension du Service de police de Laval, il travaille comme stagiaire dans une étude d'avocats de Laval.

Par la suite, Me Brière, qui est l'adjoint au procureur chef du district judiciaire de Terrebonne, a commencé son contre-interrogatoire en cherchant à avoir des précisions sur des affirmations de l'accusé qui répondait aux questions de son avocat.

Me Dupras s'est opposé en soulignant que les questions de son collègue n'étaient pas pertinentes et le juge Cyr a maintenu son objection.

La poursuite a réclamé un ajournement et, à la reprise de l'audience, elle a demandé une remise qui a été fixée au 29 janvier.

Normalement, le juge Cyr ne sera plus au palais de justice de Laval à cette date. Le magistrat, âgé de 72 ans, devrait être à la retraite depuis quelques années, mais il a obtenu une extension et son contrat ne sera pas renouvelé.

La femme de Baldino a témoigné le 4 décembre devant le juge Cyr. Le couple est en instance de divorce.

Le coroner Goupil acquitté de l'accusation d'un vol de 10$

■ La juge Céline Lamontagne a acquitté hier, au palais de justice de Montréal, le coroner Jean-Noël Goupil de l'accusation d'un vol de 10 $ qui pesait sur lui.

Le coroner Goupil était accusé de s'être emparé d'un billet de 10 $ appartenant à une vieille dame dont il venait de constater le décès, le 10 mai 1993.

Une policière disait avoir vu le billet de 10 $ sur la table de chevet de la vieille dame avant que le coroner n'entre dans la chambre.

Le billet avait disparu après la visite du médecin, la seule personne à part la policière à être entrée dans cette pièce ce jour-là.

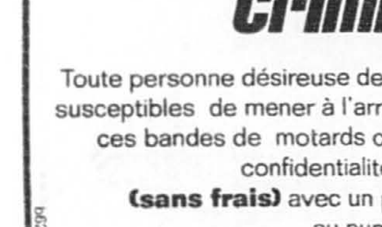
Le coroner a nié catégoriquement avoir jamais volé l'argent.

La juge Lamontagne, de la Cour du Québec, a conclu hier que la preuve de la Couronne laisse subsister plus qu'un doute raisonnable.

Le témoignage de la policière souffre de certaines imprécisions, et la juge se demande comment il se fait que le coroner ait pu voler ce billet de 10 $ tout en laissant un billet de 20 $ qui traînait ailleurs dans le logement.

La preuve n'étant pas convaincante, la juge Lamontagne a donc acquitté M. Goupil.

Incroyable... Le Père Noël boycotte les Sceptiques !



Sous prétexte que nous lui tirons la barbe de temps en temps pour voir si elle est vraie, le Père Noël refuse de donner en cadeau

LE QUÉBEC SCEPTIQUE

Qu'à cela ne tienne, abonnez-vous ou abonnez un ami en postant le coupon ci-joint. Et au diable le Père Noël !

Oui, je m'abonne au magazine LE QUÉBEC SCEPTIQUE !
1 an, 4 numéros : 200 pages d'informations incroyables sur les phénomènes paranormaux, pour seulement 30 $!
Nom : .....
Adresse : numéro rue app.
ville province code postal
Téléphone : .....

Postez ce coupon avec votre chèque de 30 $ aux
Sceptiques du Québec inc.
C.P. 202, Succ. Beaubien
Montréal, (Qué.), H2G 3C9
Tél.: (514) 990-8099

PROJET
CARCAJOU
Lutte aux bandes de motards criminalisés

Toute personne désireuse de communiquer des renseignements susceptibles de mener à l'arrestation d'individus faisant partie de ces bandes de motards criminalisés peut le faire en toute confidentialité en communiquant (sans frais) avec un policier, 24 heures sur 24, au numéro suivant :

1 800 659-GANG

Police CUM — Sûreté du Québec — GRC

w2319388

LA MAISON VW LA PLUS BRANCHÉE EN VILLE!
VOUS OFFRE POUR NOËL
UNE JETTA 96 FLAMBANT NEUVE



- 5 VITESSES
- RADIO-CASSETTE
- CLIMATISEUR
- TRANSPORT INCLUS
- VERROUILLAGE CENTRAL
- ALARME
- 4 PNEUS D'HIVER
- COUPE-IGNITION
- MARQUAGE ANTIVOL
- PROGRAMME D'ENTRETIEN INCLUS

À 299 $ PAR MOIS SUR 24 MOIS.
*BAIL 24 MOIS, COMPTANT OU ÉCHANGE 1 500 $, TAXES EN SUS. SUJET À APPROBATION DU CRÉDIT.

Les PRIX et le SERVICE les plus «COOL» à Montréal
ESSAYEZ-NOUS.

Rimar AUTOMOBILE RIMAR INC.
5500, boul. Métropolitain Est
sortie Lacordaire
253-4888

w2320459

Quand je serai grand, je serai guéri.



Faites un don vital!
Le nouveau Centre de cancérologie Charles-Bruneau a besoin de vos dons pour financer son aménagement et l'équipement spécialisé nécessaire à la recherche et au traitement du cancer chez l'enfant.
Can Centre
Je souscris pour une somme totale de : $
Nom : Prénom :
Adresse :
Ville : Code postal :
Signature :
Libellez votre chèque à l'ordre de :
Fondation Charles-Bruneau
5100, rue Sherbrooke Est, bureau RC-15
Montréal (Québec) H1V 3R9
Tél.: (514) 256-0404
Fondation Charles Bruneau

CRAZY IRVING CM



LANCE LA BALLE À LA COMPÉTITION ET FAIT FONDRE TOUS LES PRIX! C'est garanti!

SIM CITY 2000
Vous pouvez maintenant concevoir, bâtir et réaménager la ville de vos rêves. Sim City donnera vie à votre ville et à ses habitants.
MAXIS



79,98

LA PETITE VIE
Avec 13 options différentes, 10 animations hilarantes, aide mémoire, fonction mot de passe, gestionnaire de vidanges et horloges popa.
Disponible dès maintenant version Macintosh et Windows



34,98
L'ÉCONOMISEUR D'ÉCRAN

POLITICALLY CORRECT BEDTIME STORIES
Une animation folle et des personnages bizarres tirés de l'oeuvre de James Finn Garner. Par le pouvoir de l'animation, du son et de l'interactivité, les fables d'antan prennent vie.



34,98

ADOBE PHOTOSHOP
Le chef de file mondial des logiciels d'édition et de production d'images. Permet de créer vos illustrations, retoucher et éditer des photos numérisées, de préparer des séparations de couleurs de haute qualité et de les exporter avec une facilité inégalée.
Adobe



799,98
Adobe Photoshop 3.0

RAM DOUBLER
Doublez votre mémoire vive en un clin d'oeil! Deux fois plus de mémoire sans les coûts et les problèmes reliés à l'achat de SIMM.
Connectix



89,98
RAM DOUBLER

INTERNET IN A BOX HOLIDAY
La solution Internet la plus vendue pour Windows. Tout ce qu'il faut pour rendre la navigation sur Internet facile, amusante et productive.
CompuServe SPRY/Internet Division



99,98

WEATHER BLASTER
URGENT! Le climat mondial est détraqué! VOTRE MISSION : utiliser votre savoir-faire scientifique pour déjouer Evil Weatherman et redonner à la nature tous ses droits. Êtes-vous de taille à réussir ?
The Discovery Channel



49,98

SPORTSTER
Le fax/modem Sportster 28 800 est un modem externe ITU-TV.34 qui peut transmettre à 28 800 bauds. Il suffit de le raccorder à votre ordinateur et à une ligne téléphonique, et le tour est joué!



269,98

TRACKMAN
Trackman Marble porte la fiabilité, la précision et la performance à de nouveaux sommets grâce à la technologie Marble brevetée de Logitech. Résistant à la poussière et aux saletés, ce dispositif actionné par le pouce offre un contrôle inégalé.



119,98
TrackMan Marble

KID DESK
Indispensable! Un utilitaire qui n'autorise à vos enfants que l'accès à leurs logiciels... pas aux vôtres! Choix de 12 différents modèles de bureaux, tels que sports, dinosaures, haute technologie, etc. Kid Desk comprend également une grosse calculatrice et une horloge.
EDMARK



39,98

INSTANT INTERNET
Commencez à naviguer sur le Net en quelques minutes avec INSTANT INTERNET, la solution la plus rapide et la plus facile à Montréal : logiciel, courrier électronique et PAS DE LIGNE OCCUPÉE. Le monde au bout de vos doigts, instantanément!
Grygnet



39,98
INSTANT INTERNET OFFRE ENCORE AVEC L'INSCRIPTION JUSQU'À 100 HEURES SUR 4 SEMAINES POUR MOINS DE 30 $.

MODEM BLASTER 28.8
Le dernier cri pour les jeux à distance, l'accès à Internet et les services en ligne. Livré avec 4 jeux en ligne sur 1 CD : ● Descent Destination Saturn ● Doom Episode 1 ● Heretic Episode 1 ● Warcraft Special Edition.
CREATIVE



299,98

Métro McGill
CRAZY IRVING
HEURES D'OUVERTURE
LUN. - VEN. 9h - 21h | SAM. 9h - 17h | DIM. 10h - 17h
1195, CARRÉ PHILLIPS - 398-0737
(BOÎTE VOCALE)
W2320237

Dossier du Dr Saint-Laurent : une décision a été rendue il y a huit mois en secret

YVES BOISVERT

■ Le comité de discipline du Collège des médecins a rendu en secret une décision concernant le psychiatre Claude Saint-Laurent il y a huit mois, et le syndic refuse d'en informer les deux patientes concernées.

Le docteur Saint-Laurent a-t-il été déclaré coupable par ses pairs d'avoir eu des relations sexuelles avec deux patientes, ou a-t-il été acquitté ? S'il a été déclaré coupable, quelle sanction lui a été infligée ? Et pour quels motifs ? S'il a été acquitté, quels étaient les motifs du comité ?

Il est impossible de le savoir pour l'instant, le comité de discipline des médecins ayant émis des ordonnances de non-publication « mur à mur ».

On sait toutefois que le Dr Saint-Laurent est toujours psychiatre en bonne et due forme, selon son association professionnelle.

La journaliste Dominique Poirier, de la Société Radio-Canada, demande à la Cour supérieure de casser ces ordonnances. La juge Pierrette Rayle, de la Cour supérieure, qui a entendu les avocats de la SRC, du Collège des médecins et du Dr Claude Saint-Laurent, doit rendre une décision sur la question.

La raison de ces ordonnances est que le médecin de 66 ans fait également face à un procès criminel pour agression sexuelle devant le juge Gilles Cadieux, de la Cour du Québec. Comme le médecin est forcé de témoigner au comité de discipline et qu'il a droit au silence devant la Cour du Québec, le comité de discipline a accepté de faire se dérouler à huis clos l'audition disciplinaire. Le comité de discipline a pris rien de moins que dix mois pour rendre sa décision, en avril 1995. Entre-temps, le procès du célèbre psychiatre a eu lieu, et on en est aux plaidoiries (il reste deux jours encore), dernière étape avant le verdict du juge.

Pour garder secrète la décision du comité, personne n'invoque l'hypothèse que le juge Cadieux pourrait être influencé par la décision du comité de discipline. La Cour suprême a déjà décidé que les juges présidant des procès seuls sont présumés capables de faire abstraction de l'existence d'une décision sur le même sujet rendue par un autre tribunal.

On plaide plutôt que la SRC arrive trop tard pour réclamer la levée de l'ordonnance. Les avocats de la journaliste répliquent qu'elle n'a pris connaissance de cette ordonnance qu'en voulant consulter le dossier, cet automne.

On plaide également que la tâche des comités de discipline serait difficile s'il n'y avait plus de huis clos dans les cas où il y a des accusations criminelles parallèles. La défense prétend en outre avoir le droit de présenter des défenses différentes, voire en partie contradictoires devant le comité de discipline et devant la cour criminelle. L'absence de huis clos rendrait cela impossible.

En attendant que la Cour supérieure se prononce sur la validité des ordonnances, le syndic du collège des médecins est pris avec un problème : la loi l'oblige à informer les plaignantes de la décision. Mais le syndic adjoint Suzanne Richer veut attendre que le procès criminel soit terminé avant d'informer les deux plaignantes. Elle demande donc au Tribunal des professions la permission d'être entendue pour obtenir la permission de garder secrète la décision du comité de discipline.

Ex-policier coupable d'agression sexuelle

YVES BOISVERT

■ Le jour où commençait son procès, l'ex-policier Richard Tremblay a reconnu sa culpabilité à une accusation d'agression sexuelle, hier, au palais de justice de Montréal.

Tremblay, 45 ans, était sergent au Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, en fonction au poste 53. Il a pris sa retraite depuis les événements.

Au printemps de 1993, la victime avait appelé au poste de police pour se plaindre de la présence d'une piquerie en face de chez elle. Le sergent Tremblay avait été chargé du dossier.

Il avait eu plusieurs conversations téléphoniques avec la dame. Il lui disait de prendre des notes pour participer à l'enquête.

Au fur et à mesure, les conversations devenaient plus personnelles. Tremblay demandait à la femme de se décrire physiquement.

Finalement, le 7 avril 1993, il dit à la femme de mettre un déshabillé, et qu'il viendra la visiter.

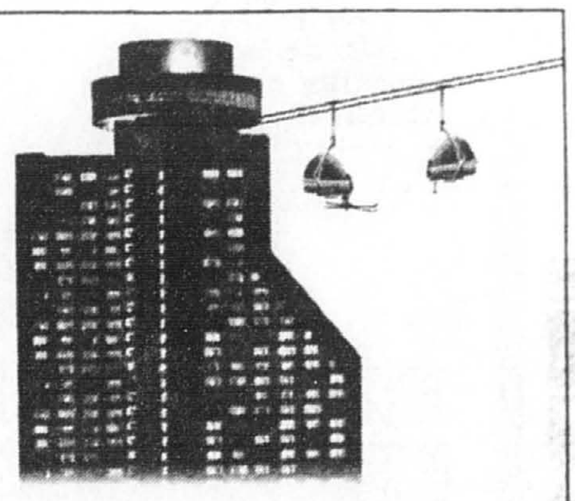
La pauvre femme enfile sa robe de mariée, c'est ce qu'elle a de plus beau à revêtir.

Tremblay arrive chez elle, la tripote, et l'entraîne dans la chambre à coucher, où il se masturbe devant elle. Il repart. Elle décide d'appeler la police après réflexion. Elle a comme preuve le mouchoir que le policier a laissé. Les tests d'ADN sont concluants.

En échange de cet aveu de culpabilité de dernière minute, la Couronne (Me Pierre Garon) a accepté de laisser tomber la deuxième accusation d'agression sexuelle pesant contre l'ex-policier.

Dans cette autre affaire, il était accusé d'avoir incité une autre femme faible d'esprit à lui faire une fellation sous prétexte de participer à une enquête.

Tremblay, qui a bénéficié d'un sursis de peine l'an dernier pour un recel de 60 000 $, reviendra au palais de justice de Montréal devant le juge Gaston Labrèche le 25 avril, pour plaider au sujet de sa peine.



Grisant !

85$ 95$

Griserie des pentes des centres de Ski Stoneham et Mont-Sainte-Anne.
Griserie de l'ambiance après-ski unique de Québec.
Loews Le Concorde est votre lien direct avec l'action, quelle que soit votre station de ski préférée.

* Tarifs par chambre par nuit, en Classe Hospitalité, comprenant 2 petits déjeuners buffet. Taxes en sus. Tarifs non disponibles les 30 et 31 décembre 1995 ainsi que les 26 et 27 janvier et les 2, 3, 9 et 10 février 1996.

Plan familial: Hébergement gratuit pour les enfants de 17 ans et moins partageant la chambre d'un adulte. Repas gratuits pour les enfants de 6 ans et moins. Réduction de 50 % sur les repas des enfants de 7 à 12 ans.

Informations et réservations:
1 800 463-5256

LOEWS
LE CONCORDE
L'hôtel sur la Grande-Allée
1225, Place Montcalm, Québec G1R 4W6

CANADA SELECT

RÉSULTATS loto-québec

Banco — Tirage du 95-12-12

1	5	10	11	16
17	18	34	35	37
41	47	52	53	55
58	59	61	62	65

Prochain tirage: 95-12-13

TVA, LE RÉSEAU DES TIRAGES

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

PARSIFAL
Collection
Acier/or 18 ct ou tout acier



RAYMOND WEIL
GENEVE
W22301452

EVEREST
CHERBAKA
Joaillerie · Bijouterie Depuis
FABRICANT DE LA PRESTIGIEUSE BAGUE DE LA COUPE STANLEY 1995 ET DE LA CANNE À POMMEAU D'OR
8910, boul. Lajeunesse, Montréal (Québec) H2M 1R9
Tél (514) 388-5358 Fax (514) 388-2562

Favorisons nos jeunes !



L'ÉDUCATION PAR LE PHYSIQUE...

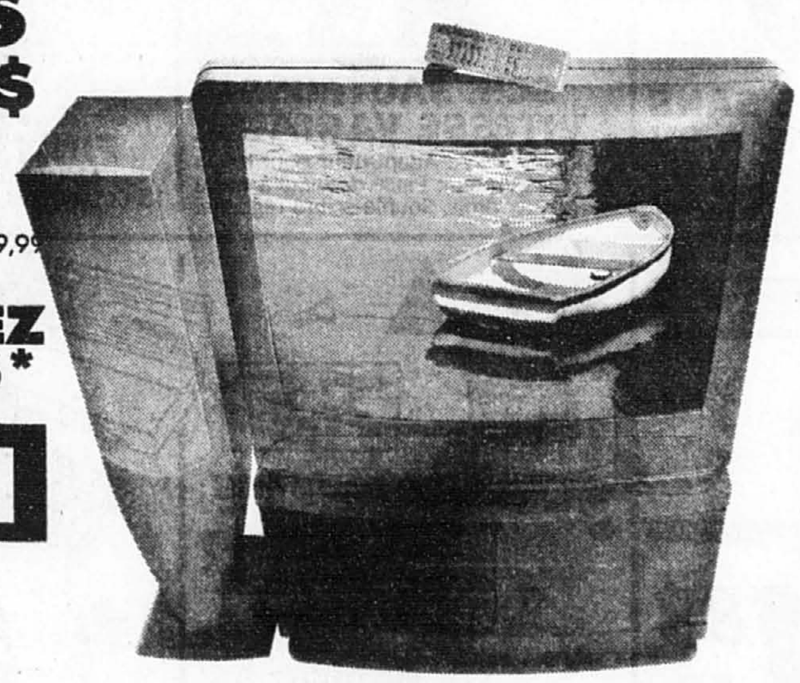
PARTICIPACTION
Le mouvement pour la santé active

SEARS
Attendez-vous à plus

DÉJOUEZ LA TPS* AVEC SEARS ET RCA

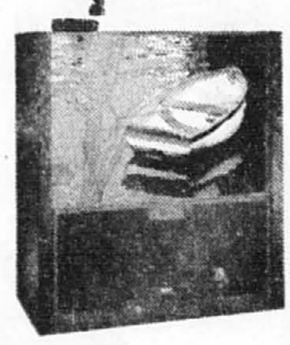
*Sears déduira de votre achat un montant équivalent à la TPS. L'offre s'applique aux appareils électroniques RCA. L'offre s'applique à la marchandise en stock dans les magasins Sears seulement et ne s'applique pas aux achats par catalogue et des centres de liquidation, aux frais de paiement différé, d'installation, de livraison ou de contrat d'entretien. L'offre est en vigueur jusqu'au dimanche 17 décembre 1995.

RABAIS 350$
TÉLÉVISEUR 35" ET MEUBLE
N° 14407. Sears ord. sép. 2249,99
Ch.....1899,99
ET ÉPARGNEZ 133$ DE TPS*
RCA



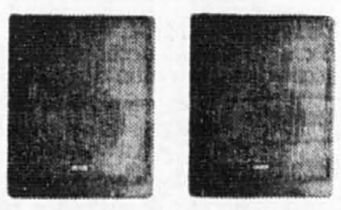


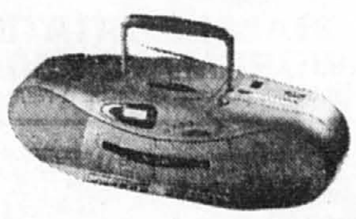
RABAIS 100$
TÉLÉCOULEUR 25"
N° 14374. Sears ord. 699,99
Ch.....599,99
ET ÉPARGNEZ 42$ DE TPS*
Meuble non inclus



RABAIS 150$
TÉLÉPROJECTEUR 46"
Avec super protège-écran.
N° 14805. Ord. 2549,99. Ch. 2399,99
ET ÉPARGNEZ 168$ DE TPS*









RIEN QUE 159,99
LECTEUR DE DC
Disponible seulement chez Sears. N° 20422
ET ÉPARGNEZ LA TPS*

RIEN QUE 169,99 Jeu de 2
ENCEINTES 'SURROUND'
N° 28281.
ET ÉPARGNEZ LA TPS*

RIEN QUE 34,99
COMBINÉ STÉRÉO
N° 20791
ET ÉPARGNEZ LA TPS*

RIEN QUE 299,99
COMBINÉ PORTATIF AVEC DC
N° 20957
ET ÉPARGNEZ LA TPS*

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU DIMANCHE 17 DÉCEMBRE 1995

SEARS
DE PLUS, AVEC LA CARTE SEARS,
RIEN À PAYER AVANT UN AN

Rien à payer avant janvier 1997, sur approbation du service du crédit, avec la carte Sears. L'offre s'applique aux appareils électroniques. 25$ de frais de paiement différé. Offre en vigueur jusqu'au dimanche 17 décembre 1995. Cette offre ne s'applique pas aux achats par catalogue ni aux articles soldés des centres de liquidation. Détails en magasin.

HEURES D'OUVERTURE DES FÊTES
Jusqu'au 3 janvier 1996
Lundi au vendredi : 9 h 30 à 21 h
Samedi : 8 h 30 à 17 h
Dimanche : 10 h à 17 h
Exceptions : Les dimanches 24 et 31 décembre: 9 h à 16 h
Mardi 26 décembre : 13 h à 21 h
25 décembre, 1 et 2 janvier : magasins fermés

SEARS
Attendez-vous à plus

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. **Région de Montréal: Anjou:** 353-7770, **Brossard:** 465-1000, **LaSalle:** 364-7310, **Laval:** 682-1200, **Pointe-Claire:** 694-8815, **Repentigny:** 582-5532, **St-Bruno:** 441-6603, **Deux-Montagnes:** 491-5000, **Ville St-Laurent:** 335-7770. **Région de Québec: Québec:** 529-9861, **Lévis:** 833-4711, **Ste-Foy:** 658-2121. **En province: Alma:** 662-2222, **Victoriaville-Arthabaska:** 357-4000, **Chicoutimi:** 549-8240, **Drummondville:** 478-1381, **Granby:** 375-5770, **Rouyn-Noranda:** 797-2321, **St-Jean:** 349-2651, **St-Jérôme:** 432-2110, **Sherbrooke:** 563-9440, **Sorel:** 746-2508, **Trois-Rivières:** 379-5444, **St-Georges de Beauce:** 228-2222. Copyright Canada, 1995, Sears Canada Inc.
Tous les articles de cette page n'ont pas été offerts dans tous les magasins Sears.

Le seul véritable entrepôt de la rénovation au Québec!

RÉNO-DÉPÔT®
L'ENTREPÔT DE LA RÉNOVATION

DES MILLIERS D'OUTILS EN STOCK À PRIX IMBATTABLES...GARANTI!

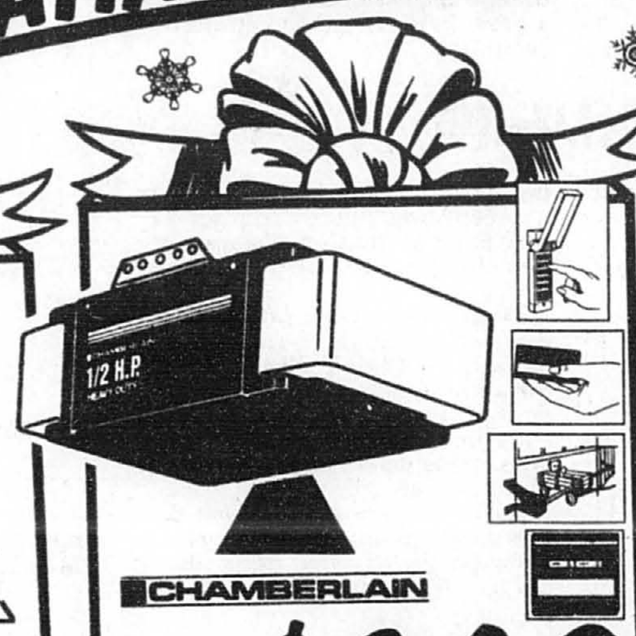


Des centaines d'idées cadeaux uniques!



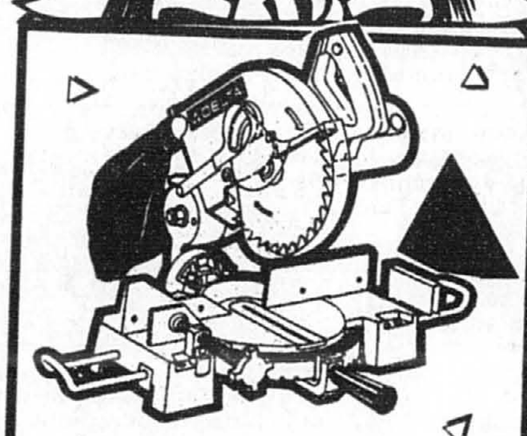
SKIL. **59.98**
5150 (101195)

SCIE CIRCULAIRE 7 1/4"
Moteur 10 A, 4 600 t/min. Roulement à billes en bronze. Légère.



CHAMBERLAIN **$268**

Ouvre-porte de garage super anti-panne 1/2 cv
Comprend panneau de contrôle à fonctions multiples, 2 commandes à distance et émetteur d'entrée numérique sans clé.
5100C-2K (172270)



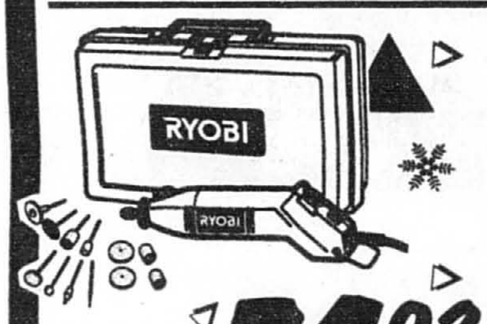
DELTA **$295**

Scie à onglets combinée 10"
15 A, 4 900 t/min. Frein électrique.
36-220C (101285)



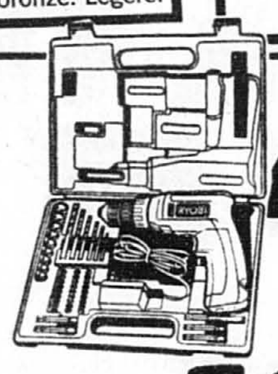
DEWALT **69.46**
D411-04 (157997)

Ponceuse compacte 1/4 de feuille
Moteur robuste de 1.7 A à 13 500 orbites/min. Roulement à billes scellé. Comprend sac à sciure et poinçon pour papier d'émeri.



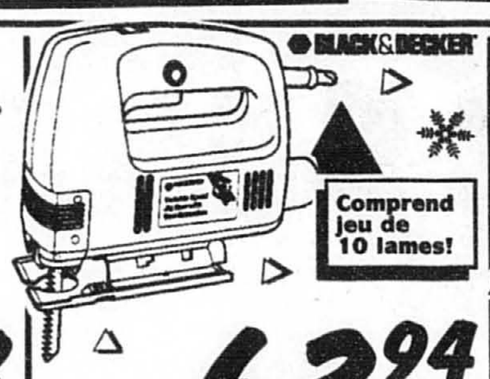
RYOBI. **74.92**
HT20VSK (205749)

ENS. D'OUTIL ROTATIF
Vitesse variable. Pour couper, meuler, poncer, gratter et polir. Comprend outil rotatif, coffret et 99 accessoires.



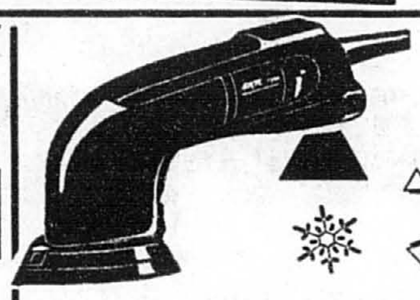
RYOBI. **59.92**
CD55K (202603)

PERCEUSE SANS FIL 4.8V
2 vitesses, 350-500 t/min. Mandrin sans clé. Comprend chargeur 3 h, coffret et 50 accessoires.



63.94
7568DB-04 (194443)

SCIE SAUTEUSE À VITESSE VARIABLE
Moteur 3.5 A. Adaptateur pour tuyau d'aspirateur. Pince de lame à angle droit. Souffle-sciure réglable.



SKIL. **59.76**
SK7200 (206008)

PONCEUSE DE FINITION/DE COIN
Moteur 0.5 A. 2 vitesses: 9 000-13 000 orbites/min. Ramasse-poussière intégré.



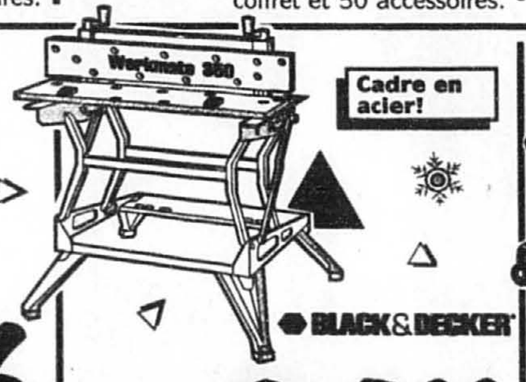
47.86
VP730-04 (200512)

Tournevis sans fil 3.6 volts avec «Versapak™»
6 réglages d'embrayage. Mandrin à verrouillage automatique. Mèche tournevis à double embout. Chargeur 3 heures et pile compris.



PORTER-CABLE PROFESSIONAL POWER TOOLS **$186**

ENS. DE PONCEUSE CONTOUR
6 000 orbites/min. Rallonge pour aspirer la poussière, papier de verre à crochet et boucle. Action de ponçage rectiligne. 9444C (205763)



94.88
79-038 (194131)

ÉTABLI PORTATIF «WORKMATE 350»
Pratique, portatif et facile à ranger.



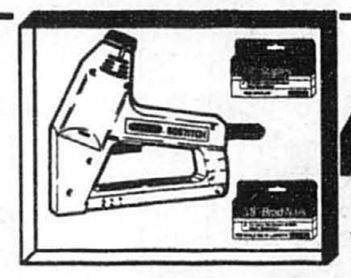
shop·vac **59.94**
925-72 (201623)

Aspirateur sec/humide silencieux 4 gal
1.5 c.v. Comprend accessoires et porte-accessoires. Garantie de 2 ans.



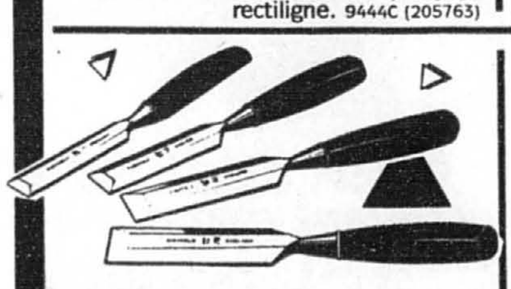
55.28
L2127H5P (199109)

JEU DE 20 DOUILLES 3/8"
Comprend plateau pour douilles et coffret en acier.



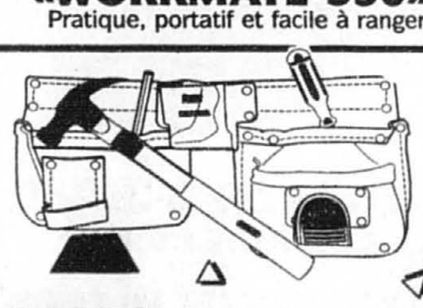
STANLEY BOSTITCH **34.87**
EHS300P (202213)

AGRAFEUSE/ PISTOLET À CLOUS ÉLECTRIQUE
Enfonce des agrafes de 1/4" à 9/16" et des clous de 1/2" et 5/8". Choix de deux puissances.



28.67
M444/S4 (203351)

Jeu de 4 ciseaux à bois «Blue Chip»
Ciseaux «Blue Ribbon» à embout biseauté. Formats: 1/4", 1/2", 3/4" et 1".



STANLEY **24.96**
90112 (206754)

Jeu d'outils pour apprenti bricoleur
Marteau 7 oz, ruban à mesurer 6', crayon, tournevis à tête carrée n° 2 et tablier en cuir à 3 poches.



PRO-CASE **13.97**
7820 (204910)

ENS. DE 4 PINCES
Comprend pince motoriste 8", pince à coupe diagonale 6 1/2", pince à long bec 8" et pince à rainures 8".



27.97
8200PK (202719)

Ens. pistolet à souder universel
140/100 watts. Comprend coffret en plastique, pistolet, 2 pointes, pinceau pour pâte et rouleau de soudure.



VISE-GRIP **19.84**
213H (103543)

Ens. cadeau «Vise-Grip»
Pince-étau 7" et pince-étau à long bec 6" avec coupe-fils et dispositif de blocage rapide.

5 SUCCURSALES POUR MIEUX VOUS SERVIR!

ANJOU
10200, Renaude-Lapointe
Directions : de Montréal : Aut. 40 est, sortie Langelier nord, à droite sur Bombardier, à gauche sur Renaude-Lapointe jusqu'au 10200, Renaude-Lapointe.
Du nord : Prenez le pont Pie-IX jusqu'à Henri-Bourassa est, à droite sur Louis-H-Lafontaine, à droite sur Renaude-Lapointe jusqu'au 10200, Renaude-Lapointe.

BROSSARD
7410, boul. Taschereau, Place Portobello
Directions : de Montréal : Prenez le pont Champlain, puis la sortie boul. Taschereau ouest jusqu'au 7410, boul. Taschereau.
De l'autoroute 10 : Prenez le boul. Taschereau ouest jusqu'au 7410, boul. Taschereau.

MARCHÉ CENTRAL
1011, du Marché Central
Directions : de l'autoroute 40 : Prenez la sortie boul. L'Acadie nord, puis tournez à droite jusqu'à l'entrée du Marché Central (entre Métropolitain et Sauvé).

POINTE-CLAIRE
400, boul. Brunswick
Centre commercial Fairview
Directions : de l'autoroute 40 : Prenez la sortie St-Jean nord. Restez sur la voie de service jusqu'à l'entrée du centre commercial Fairview.

LAVAL
1505, boul. le Corbusier
Directions : de Montréal : Aut. 15 nord, sortie Saint-Martin est, à droite sur boul. le Corbusier jusqu'au 1505, boul. le Corbusier.
Du nord : Aut. 15 sud, sortie Saint-Martin est, à droite sur boul. le Corbusier jusqu'au 1505, boul. le Corbusier.

En raison des fluctuations du marché, nos prix peuvent varier après le 19 décembre 1995.

10% SUR-LE-CHAMP... GARANTI!

Si jamais vous trouvez un article identique à plus bas prix ailleurs, avec preuve à l'appui, **nous vous l'offrirons au même prix que notre concurrent, moins 10% SUR-LE-CHAMP... C'EST GARANTI!**

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités à un nombre raisonnable, pour nos clients entrepreneurs comme pour le grand public. Nous nous efforçons de faire une publicité juste et véridique. Par ailleurs, une erreur humaine ou mécanique pourrait survenir. Dans un tel cas, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour satisfaire notre clientèle. Nos prix ne comprennent pas la TPS ni la TVQ. Notre garantie de prix imbattables avec 10% de moins sur-le-champ ne s'applique pas aux soldes de liquidation, de fin de saison et de faillite de nos concurrents. Certains produits peuvent différer des illustrations. © Réno-Dépôt inc.1995.

La SAAQ défend son Bureau des plaintes

MARIE-CLAUDE GIRARD

■ La responsable du nouveau Bureau des plaintes de la Société de l'assurance automobile (SAAQ), Martine Dubé, se défend de vouloir créer un nouveau palier qui ralentirait la révision des dossiers des accidentés.

« Le service a été créé en juin dernier afin d'uniformiser le traitement des plaintes, d'en assurer le suivi et de faciliter les démarches de la clientèle », a déclaré Mme Dubé en réponse aux déclarations de la présidente de la Fondation des accidentés de la route, Denise Gauthier, et de Me Marc Bellemare, publiées hier dans *La Presse*. Ceux-ci se montraient sceptiques quant à l'utilité de ce nouveau service.

Le Bureau des plaintes est ouvert à tout ceux qui s'estiment insatisfaits des produits ou des services reçus à la SAAQ. Mais il n'a aucun pouvoir judiciaire et ne peut réviser les dossiers d'indemnisation des accidentés de la route. Les deux employés qui y travaillent peuvent toutefois guider les plaignants dans leur demande de révision.

Selon Mme Dubé, le bureau aurait été créé dans le but d'améliorer le service à la clientèle à la suite des suggestions du protecteur du citoyen. Pourquoi avoir attendu avant de le faire connaître ?

« Il est encore en période de rodage et devrait être pleinement efficace au début 1996. Nous comptons diffuser de l'information à son sujet en février », dit-elle.

Depuis la création du Bureau, une nouvelle politique sur le traitement des plaintes s'applique à l'ensemble des employés de la SAAQ. Le cas échéant, chaque employé est tenu de prendre en note les plaintes des usagers et doit si possible régler lui-même la situation. Autrement, il réfère les demandes au vice-président du service mis en cause ou au Bureau de plaintes. La Société s'engage aussi à informer régulièrement le plaignant de l'évolution de son dossier. En 1994, la SAAQ estime avoir reçu 4000 plaintes et environ 30 000 demandes d'indemnisation.

La campagne du *Toronto Sun* contre le service français de TV Ontario choque le Bloc québécois

MANON CORNELLIER
de la Presse Canadienne

OTTAWA

■ La campagne du *Toronto Sun* contre la chaîne française de TV Ontario est le fruit de l'incompréhension et de préjugés.

C'est la seule explication que pouvait trouver hier la critique bloquiste en matière de langues officielles, Suzanne Tremblay.

« Il y a de l'incompréhension dans tout cela », a-t-elle noté. Elle a déploré le fait que les démonstrations d'affection envers les francophones soient suivies de gestes semblables.

Depuis une semaine, le quotidien torontois a publié un éditorial, une caricature et deux articles pour dénoncer les coûts trop élevés de la chaîne et pour critiquer le prix des services en français que Radio-Canada offre en Ontario.

S'appuyant sur des cotes d'écoute dont la maison BBM conteste l'utilisation, le *Sun* soutient que les deux chaînes sont impopulaires, ce qui démontre leur inutilité.

Mme Tremblay a tenu à rappeler au *Toronto Sun* que le Canada est un pays bilingue et que ce principe a un prix. « Je trouve injuste qu'on parte en guerre contre ça, sur une fausse piste, et qu'on ne respecte pas l'esprit du bilinguisme. Ça a un prix tout ça », a-t-elle dit.

« Les deux communautés ont droit à un service dans leur langue pour que cette langue puisse être maintenue et se développer », a-t-elle ajouté.

Elle a souligné que si on faisait la même analyse pour la chaîne anglaise de Radio-Canada, on devrait remettre en question son existence dans quelques régions du pays.

Mme Tremblay trouve qu'on s'attaque à des services qui, en bout de ligne, ne coûtent pas si cher mais qui ont une grande importance pour les communautés desservies.





Ce fut une très bonne année.

1991

Corolla, proclamée
«Meilleur véhicule construit au Canada»
Association des journalistes automobile du Canada

1992

Camry, proclamée «Meilleure berline familiale importée»
Magazine Motor Trend

Corolla, proclamée «Meilleure valeur de sa catégorie»
Guide complet des prix des voitures

Tercel, proclamée «Meilleure valeur pour le prix»
Guide complet des prix des voitures

1991-93

Toyota, leader de l'industrie pour la satisfaction de ses clients
Magazine *«Autopinion 94» de la CAA*

1994

Toyota, leader de l'industrie pour la satisfaction – voiture neuve
Magazine *«Autopinion 94» de la CAA*

Les meilleures voitures neuves font les meilleures voitures d'occasion. C'est ce qui donne aux voitures d'occasion Toyota une longueur d'avance sur leurs concurrentes. Cet écart est sur le point de s'élargir. Toyota présente ses véhicules d'occasion certifiés Toyota, pour l'achat sans souci d'une voiture de qualité. Seuls les véhicules d'occasion certifiés Toyota vous donnent cette tranquillité d'esprit:

- **Vérification de la qualité en plus de 100 points**
- **Garantie de 12 mois/20 000 km sur le groupe propulseur sans frais**
- **Politique d'échange†**

VÉHICULES D'OCCASION
Certifiés
TOYOTA

Disponibles dès maintenant chez votre concessionnaire participant
Composez le 1 800 661-8000

†Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.

TOYS "R" US®

UN MILLION D'ÉCONOMIES

RÉDUCTION DE 30-50% SUR LES PRIX INITIAUX de POUPÉES ET PELUCHES



Jennie Gymnaste
anc. 57,99
39,98

- **Mariée resplendissante,** anc. 39,99 **.Maint. 19,98**
- **Katie Kiss 'N Giggle,** anc. 19,98 **....Maint. 12,98**
- **Roi Lion rugissant,** anc. 39,99 **.....Maint. 24,98**
- **Scrush Puppies,** anc. 19,99 **.....Maint. 12,98**
- **Peluche de Barney,** anc. 14,98 **.....Maint. 9,98**
- **My Pretty Topsy Tail,** anc. 34,99 **....Maint. 19,98**
- **Pete le Perroquet,** anc. 27,99 **.....Maint. 17,98**
- **Poupée Everglo,** anc. 16,99 **.....Maint. 9,98**

RÉDUCTION DE 40% SUR LES PRIX INITIAUX de JEUX DE CONSTRUCTION

LEGO® MEGA BLOKS

- **Jeu 3+ de Lego,** anc. 24,99 **.....Maint. 14,98**
- **Seau Alligator Duplo,** anc. 24,99 **....Maint. 14,98**
- **Thrône de Kahuna Lego,** anc. 22,99 **..Maint. 13,78**
- **90 pcs Maxi Mega Bloks,** anc. 34,99 **Maint. 19,98**

RÉDUCTION DE 30-60% SUR LES PRIX INITIAUX de jeux SUPER NINTENDO ET SEGA GENESIS

Genesis NBA Jam
anc. 69,99
maint.
39,98



SNES Mortal Kombat
anc. 49,98
maint.
29,98



- **Shaq-Fu SNES ou Genesis,** anc. 32,98 **.Maint. 19,98**
- **Street Fighter II SNES,** anc. 64,98 **..Maint. 34,98**
- **Street Fighter II Genesis,** anc. 54,98 **.Maint. 29,98**
- **Star Fox SNES,** anc. 34,98 **.....Maint. 19,98**
- **Stunt Race FX SNES,** anc. 79,99 **....Maint. 49,98**
- **NHL Stanley Cup SNES,** anc. 64,99 **..Maint. 39,98**
- **Streets of Rage Genesis,** anc. 24,98 **...Maint. 9,98**
- **Chakan Genesis,** anc. 24,98 **.....Maint. 9,98**

... et des économies sur une foule d'autres jeux vidéo en magasin!

Le choix peut différer dans chaque magasin! Économies sur certains autres articles d'Irwin, de Playskool,

VOUS OFFRE DE DOLLARS SUR DES JOUETS



RÉDUCTION DE 30-50% sur les prix initiaux d'articles

RÉDUCTION DE 33% sur les prix initiaux d'articles BARBIE

Disney's POCAHONTAS

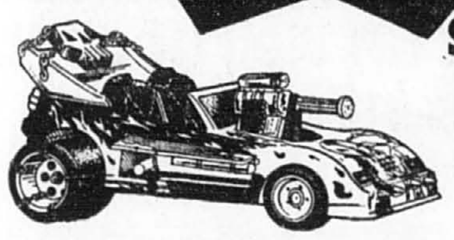
- Jeu Couleurs du vent, anc. 19,99 ..... Maint. 9,98
- 4 figurines pour bambin, anc. 12,99 .... Maint. 6,98
- Dessin par numéros, anc. 7,99 ..... Maint. 4,98
- Pupitre éclairé de luxe, anc. 24,99 ... Maint. 12,98
- Jeu Il était une fois, anc. 13,99 ..... Maint. 8,98
- Designer Desk, anc. 19,99 ..... Maint. 9,98
- Marionnettes, anc. 9,99 ..... Maint. 4,98
- Ensemble-cadeau de figurines, anc. 14,99 Maint. 7,48
- Figurines de luxe, anc. 24,99 ..... Maint. 14,98
- Panoplie, anc. 9,99 ..... Maint. 6,98
- Panoplie de luxe, anc. 19,99 ..... Maint. 13,98
- Jeu Wickiup, anc. 19,99 ..... Maint. 12,98
- Tête à coiffer, anc. 19,99 ..... Maint. 12,98
- Bricolage Spin Art, anc. 29,99 ..... Maint. 19,98



Barbie Soirée Pyjama et ses amis
anc. 19,99
12,98

- Barbie Gymnaste, anc. 10,99 ..... Maint. 6,98
- Barbie Passion violette, anc. 29,99 ... Maint. 19,98
- Barbie Bonne Nuit, anc. 15,99 ..... Maint. 9,98
- Barbie Pogs, anc. 19,99 ..... Maint. 12,98
- Ensemble de beauté Barbie, anc. 19,99 Maint. 12,98
- Trousse de voyage Barbie, anc. 16,99 . Maint. 10,98

RÉDUCTION DE 33-60% sur les prix initiaux d'ENGINS ET FIGURINES



Spawnmobile anc. 29,99
19,98

- Jeu Spawn Alley, anc. 49,99 ..... Maint. 29,98
- Têtes horrifiantes Mighty Max, anc. 9,99 .. Maint. 4,98
- Mighty Max Dread Star, anc.32,99 ..... Maint. 19,98
- Figurines des Creepy Crawlers, anc. 9,99 .. Maint. 3,98
- Figurines des Biker Mice, anc. 6,99 ..... Maint. 3,48
- Vac-Man, anc. 26,99 ..... Maint. 13,48
- Figurines de Casper, anc. 18,99 ..... Maint. 7,98
- Ens.-cadeau 9 pcs Star Trek, anc. 14,98 ... Maint. 7,48
- Vaisseau Star Trek, anc. 7,99 ..... Maint. 3,98
- 2 autos Turbo Colour de Mattel, anc. 7,99 . Maint. 4,98

RÉDUCTION DE 30-50% sur les prix initiaux d' articles

MIGHTY MORPHIN POWER RANGERS

- Fauteuil pivotant, anc. 24,99 ..... Maint. 14,98
- Coffret de rangement, init. 19,98, anc.12,98 .. Maint. 7,78
- Figurines à collectionner, init. 3,99, anc. 1,98 . Maint. 0,98
- Sac de couchage, anc. 29,99 ..... Maint. 14,98
- Figurines pliables, anc. 3,99 ..... Maint. 1,98
- Gants, init. 17,99, anc. 12,98 ..... Maint. 8,98

... et d'autre SUPER ÉCONOMIES

- Machine à boules 3 en 1, anc. 249,99 Maint. 199,98
- Soccer de table, anc. 139,99 ..... Maint. 89,98
- Lecteur de D.C. Kidsound, anc. 69,99 ... Maint. 49,98
- Moule à bonbon, anc. 19,99 ..... Maint. 9,98
- Table Talk de VTech, anc. 59,99 ..... Maint. 29,98
- Fourchette en cuillère avec nom, anc. 5,99 Maint. 2,98
- Tampon encreur avec nom, anc. 2,99 ..... Maint. 1,98
- Stylo personnalisé, anc. 2,99 ..... Maint. 1,98

Jusqu'à épuisement des stocks!

RÉDUCTION DE 33-80% SUR DES TUQUES ET DES MOUFLES 98¢

de Galoob, de Sega, de Milton Bradley, de Buddy L, de Mattel, de Fisher-Price, de Tyco et de Playmates.

La Garde côtière retire un brise-glace du Saint-Laurent malgré les risques d'embâcle

DENIS ARCAND

■ Un comité de la Garde côtière recommande d'envoyer sur la côte Ouest un brise-glace présentement affecté au Québec, ce qui augmentera les risques d'embâcle sur le fleuve Saint-Laurent.

Selon Richard Michaud, le président de la Guilde des officiers, qui représente les officiers de la Garde côtière, la décision de réaffecter le *Sir Wilfrid Laurier* a été prise jeudi dernier à Ottawa au terme d'une semaine de réunions des dirigeants de toutes les régions administratives de la Garde côtière au Canada. Ces réunions visaient à déterminer comment comprimer le budget de 20 millions. Quelques navires seront envoyés à la ferraille et c'est au terme de la redistribution des navires restants que le fleuve Saint-Laurent a perdu un brise-glace.

Le *Laurier*, un navire de 8 000 chevaux-vapeur, était souvent employé sur le lac Saint-Pierre, un endroit propice à la formation d'embâcles. En février 1993, un tel embâcle avait paralysé le Port de Montréal durant trois semaines, bloquant une trentaine de navires.

« Je suis sûr qu'ils avaient le dernier référendum derrière la tête quand ils ont décidé ça », a noté M. Michaud au sujet de la décision qui fait sortir un brise-glace du Québec.

« Quoi qu'il en soit, c'est 51 jobs qui s'en vont du Québec, mais c'est aussi une perte dans la capacité de garder le fleuve — donc le Port de Montréal — ouvert tout l'hiver », a dit M. Michaud.

La recommandation ferait perdre au Québec un autre navire, le *Radisson* — un jumeau du *Laurier* — au profit de Terre-Neuve, mais le *Terry-Fox*, un navire beaucoup plus puissant, serait réaffecté de Halifax à Québec.

Terre-Neuve perdra aussi un navire et 45 emplois, tout comme les Maritimes. La côte Ouest gagnera 10 emplois.

Quoi qu'il en soit, M. Michaud a indiqué que les officiers de la Garde côtière oeuvrant sur le fleuve estiment que le Québec s'est fait avoir.

« Les coupes étaient censées être faites rationnellement, à partir d'une étude des besoins réels de chaque région, a-t-il dit. Les représentants de la région des Laurentides (le fleuve Saint-Laurent et une partie du golfe) avaient réussi à démontrer que le fleuve était déjà sous-équipé. Alors les autres régions ont fait une nuit des longs couteaux et jeudi, la logique et l'étude des besoins est passée par-dessus bord et le comité a décidé de couper comme d'habitude, selon le bon vieux principe qu'il faut que tout le monde souffre également. »

Proportionnellement, affirme M. Michaud, les Maritimes — la région qui a les plus grands effectifs — s'en tirent à meilleur compte que les autres régions.

« De plus, il ne faut pas oublier que la Garde côtière a annoncé cet été un important agrandissement de la zone des Laurentides, qui comprendra l'essentiel du golfe, jusqu'aux Îles-de-la-Madeleine. Comment pourra-t-on faire le travail ? »

À l'heure actuelle, c'est la région des Maritimes qui a la responsabilité de garder l'essentiel du golfe Saint-Laurent ouvert. Cela implique plus de brise-glace — et les retombées économiques qui viennent avec — à Halifax.

L'armateur Michel Beauregard, président de Canada-Maritime, de Montréal, a indiqué que les usagers demanderaient sûrement des informations à ce sujet à la Garde côtière. Mais il a souligné que la nécessité de réduire les coûts de la Garde côtière (842 millions cette année) oblige tout le monde à envisager des compromis.



PHOTO DENIS COURVILLE *La Presse*

Le feu s'attaque au Super 8

Un incendie ayant nécessité trois alertes a sérieusement endommagé hier, vers 21h, l'étage supérieur de l'hôtel Super 8, un édifice de quatre étages situé à l'angle des rues Saint-Dominique et Saint-Norbert. Ce sont les pompiers du poste 5 du Service de prévention des incendies de Montréal (SPIM), situé à proximité immédiate du lieu du sinistre, qui ont donné l'alerte en voyant les flammes sur le toit du bâtiment. Une quinzaine de personnes ont alors été évacuées avant que les flammes ne soient maîtrisées vers 22h40. Le responsable des opérations pour le SPIM, Richard Plourde, a indiqué que l'incendie avait de toute évidence pris naissance sur le toit alors qu'un contracteur et ses employés y réalisaient des travaux de réfection.

AVEC ACURA
FINISSEZ L'ANNÉE EN BEAUTÉ...

L'ACURA INTEGRA RS 1996 est équipée comme pas une : fougueux moteur 1,8 litre DACT de 142 ch - suspension indépendante à double fourchette - freins à disques assistés aux quatre roues - deux coussins pneumatiques (SRS) - chaîne AM/FM stéréo avec lecteur de cassette - lève-glaces et antenne électriques. Plusieurs autres modèles sont aussi offerts à un taux de financement avantageux.

INTEGRA 96
Jusqu'au 31 décembre 1995
288$*
par mois
36 mois
Transport et préparation inclus
Acompte de 1 300$ seulement



2,5 TL 1996
Jusqu'au 31 décembre 1995
488$**
par mois
48 mois
Transport et préparation inclus
Acompte de 3 700$ seulement

Le modèle offert diffère de l'illustration.

...ET EN GRANDE

Venez découvrir une nouvelle façon de voir les berlines. L'Acura 2,5TL 1996 vous comblera. Côté performance : moteur de 176 ch - boîte automatique à 4 vitesses «Gateshift» - suspension indépendante à double fourchette aux 4 roues. Côté luxe : siège conducteur assisté réglable en 8 sens - volant gainé de cuir - chaîne stéréo de 8 haut-parleurs avec lecteur laser - contrôle automatique de la température - voie d'accès au coffre avec housse pour skis.

Côté tranquillité d'esprit, l'ACURA 2,5TL 1996 vous comblera aussi : deux coussins pneumatiques (SRS) - freins ABS conçus par Acura - système de sécurité - poutrelles de portières anti-choc latéral - Plan de sécurité prolongée Acura - Assistance routière.

ACURA
Une vision qui inspire un élan de passion.

* Ce tarif de location-bail est de 36 mois à 288$ / mois (total des paiements: 10 368$), pour le modèle Integra RS 1996 (Modèle DC434T). Un acompte de 1 300 $, un dépôt de sécurité et un premier versement sont requis. Allocation de 72 000 km (frais de 0,06$ par km supplémentaire). Sujet à l'approbation du crédit. Taxes, frais d'immatriculation et assurances en sus. À la fin des 36 mois, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour la valeur résiduelle prédéterminée. Offre disponible seulement par l'entremise de Honda Canada Finance inc.

** Ce tarif de location-bail est de 48 mois à 488$ / mois (total des paiements: 23 424$), pour le modèle ACURA 2,5TL 1996 (Modèle UA264T). Un acompte de 3 700$ et un premier versement sont requis. Allocation de 96 000 km (frais de 0,06$ par km supplémentaire). Sujet à l'approbation du crédit. Taxes, frais d'immatriculation et assurances en sus. À la fin des 48 mois, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour la valeur résiduelle prédéterminée. Offre disponible seulement par l'entremise de Honda Canada Finance inc.

ACURA LES CONCESSIONNAIRES FIABLES

ACURA CASAVANT
2499, boul. Casavant O.
St-Hyacinthe. 771-0101

ACURA PLUS
255, boul. de la Seigneurie,
Blainville. 435-4455

LES GALERIES ACURA
7100, boul. Métropolitain Est,
Anjou. 354-8811

ACURA GABRIEL
4648, boul. St-Jean,
Dollard-des-Ormeaux.
696-7777

LUCIANI ACURA
4040, rue Jean-Talon O.
Montréal. 340-1344

Le ministère de l'Énergie a déroulé le tapis rouge pour les vendeurs d'électricité

ANDRÉ NOËL

■ Le ministère de l'Énergie a déroulé le tapis rouge pour les hommes d'affaires qui voulaient vendre de l'électricité à Hydro-Québec, a-t-on appris hier à la Commission Doyon.

Le juge François Doyon préside une commission d'enquête qui essaie de comprendre pourquoi Hydro-Québec s'est engagée à acheter pour des dizaines de millions de dollars d'électricité à des entreprises privées.

De nouveaux documents déposés hier tendent à confirmer que la société d'État n'a jamais eu besoin de cette énergie : dès 1986, elle prévoyait des surplus pour 10 ans. D'autres documents montrent que le ministère de l'Énergie et des Ressources était cependant très à l'écoute de certains hommes d'affaires.

« Hydro-Québec est en position de force et il faudra nécessairement que le ministère s'implique pour assurer une protection aux producteurs privés », écrivait en 1986 un haut cadre du ministère, Jacques Saint-Cyr, dans une note de service.

Hier, le juge François Doyon a demandé à M. Saint-Cyr ce qu'il entendait par « protection ». « A posteriori, j'ai de la misère à expliquer ce mot, a répondu M. Saint-Cyr, qui n'est plus à l'emploi du ministère. Il s'agissait d'assurer une certaine présence aux côtés des producteurs privés devant Hydro-Québec. »

Toujours dans sa note de service de 1986, M. Saint-Cyr constatait que la capacité énergétique de la société d'État était « largement suffisante pour satisfaire aux besoins prioritaires d'Hydro-Québec jusqu'en 1996 ».

« Ainsi, ajoutait-il, la société d'État subventionnerait les petits producteurs en achetant l'énergie produite par eux à 35 $ par mgh (mégawatt/heure) », prix que réclamait notamment une compagnie d'investissement, les Placements Mirlaw Ltée.

La note de service de M. Saint-Cyr faisait d'ailleurs suite à une lettre du propriétaire de Mirlaw, Alfred K. Lawee, au ministre de l'Énergie, John Ciaccia. Dans cette lettre, M. Lawee se plaignait qu'Hydro ne voulait pas acheter l'électricité qu'il voulait produire, du moins pas à plus de 10 $ le mgh.

Il n'était pas le seul homme d'affaires à faire des démarches aux plus hauts niveaux du ministère. Et ce dernier se montrait très sensible à leurs demandes. Un autre document rédigé en 1986 suggérait toute une série de mesures pour leur faciliter la vie.

« Alors que de nombreux investisseurs privés ou groupes financiers se tournent vers cette forme d'énergie (la petite production hydraulique), l'implantation de certaines mesures administratives pourrait favoriser le développement de la production autonome », peut-on lire dans un rapport du ministère.

La Commission Doyon poursuit ses travaux aujourd'hui. Son décret se termine le 31 décembre. Le juge Doyon a demandé une prolongation d'un an, mais n'a pas reçu de réponse.

Un ingénieur montréalais démolit un vieil hôpital... en pensant à son père

MATHIEU PERREAULT

■ Quand les dix étages de l'ancien hôpital général de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, se sont écroulés dimanche dernier, François Panzini a pensé à son père et à sa mère atteints du cancer.

« Mon frère médecin avait fait dix heures d'auto pour être avec moi lors de l'implosion », soutient le vice-président de Démolition Panzini, la firme montréalaise chargée de la démolition de l'hôpital construit vers 1930. « Les jours précédant la mise à feu des explosifs avaient été très fatigants, car les vents puissants et le plafond atmosphérique très bas risquaient de diminuer l'efficacité de notre système de protection des édifices environnants. »

L'absence de son père Henri Panzini a été d'autant plus douloureuse pour l'ingénieur de 32 ans que cette opération de plusieurs centaines de milliers de dollars, mettant en jeu quelque 1 000 charges, devait couronner plus de 40 ans de carrière d'un homme capital pour l'entreprise familiale. De plus, François Panzini a dû, à défaut de l'expertise paternelle, faire appel à un consultant privé du Minnesota.

La présence de deux types de construction compliquait la tâche du démolisseur : la section plus ancienne était faite de béton et l'aile arrière, plus récente, avait une structure d'acier.Des explosifs conventionnels ont donc été utilisés pour la partie avant de l'hôpital, et on a placé par ailleurs des charges spéciales pour cisailler l'acier des poutrelles.

Six compagnies, dont l'une en provenance des États-Unis, ont répondu à l'appel d'offres que la ville des Maritimes a publié au cours de l'été. « Nous sommes fiers d'avoir été préférés à des firmes renommées de Toronto et d'ailleurs », indique M. Panzini. Afin de décrocher le contrat, l'entreprise fondée en 1956 s'est associée à un entrepreneur local.

Seules quelques vitres ont éclaté lors de l'opération, une conséquence presque inévitable, selon l'ingénieur. Ce succès, qui couronnait quarante jours de labeur d'une dizaine de spécialistes, a mis fin aux jours d'un édifice situé sur une colline surplombant la ville et abandonné depuis plusieurs années.

Lorsque les murs se sont effondrés, c'est une partie de l'histoire de Saint-Jean qui s'envolait en poussière. De la même façon, de l'excavation de l'autoroute Décarie à celle du Centre de commerce mondial, Henri Panzini a modelé le visage de Montréal tout au long de sa carrière.

Somalie: l'armée a-t-elle promu des soldats trop vite ?

Presse Canadienne

OTTAWA

■ Les Forces canadiennes étant à court de sous-officiers, en 1992, certains soldats ont été promus à un grade supérieur sans passer par les étapes habituelles. Parmi ceux-ci, un parachutiste subséquemment reconnu comme le principal responsable du décès d'un adolescent en Somalie.

Clayton Matchee est devenu caporal-chef le 30 novembre 1992, tout juste deux semaines avant que le Régiment canadien aéroporté ne soit dépêché en Somalie.

Des témoignages présentés en cour martiale ont révélé que Matchee avait battu à mort Shidane Arone dans une cellule du camp de Belet Uen, en Somalie, en mars 1993. Souffrant de lésions cérébrales à la suite d'une tentative de suicide, le militaire canadien devait être déclaré inapte à subir son procès.

Matchee a accédé à un grade supérieur en vertu d'un nouveau système de promotion, a appris hier la commission d'enquête sur le passage en Somalie du Régiment canadien aéroporté.

Le commandant de l'unité a procédé à cette nomination, a précisé l'officier Ronald Cook, hier, devant la commission d'enquête sur les incidents en Somalie. À l'époque, le Régiment aéroporté était dirigé depuis quelques semaines seulement par le lieutenant-colonel Carol Mathieu.

M. Cook, qui avait étudié le dossier de Matchee, a indiqué n'y avoir rien vu d'inquiétant.

« Je ne me souviens pas d'avoir vu quoi que ce soit sortant de l'ordinaire », a-t-il dit.

Bien que d'autres témoins aient indiqué qu'on avait tendance, dans ces dossiers personnels, à minimiser l'importance de certains traits de caractère, M. Cook a dit que c'était tout ce qu'il avait sous la main.

M. Cook a expliqué que le nouveau système de promotion avait été instauré parce que le processus habituel ne produisait pas assez de caporaux-chefs pour combler les vides à cet échelon hiérarchique.

Enquête sur l'armée US à la suite de meurtres

Reuter

WASHINGTON

■ Le meurtre de deux Noirs, attribué à des soldats de la 82e Division aéroportée, a conduit le secrétaire aux Forces armées, Togo West, à annoncer hier une enquête sur le « climat » régnant dans l'armée.

« Nous devons déterminer si l'incident résulte d'une appartenance à des organisations extrémistes dont la démarche porte atteinte à nos valeurs fondamentales de loyauté, de dignité et de respect de tous », a affirmé M. West, au cours d'une conférence de presse au Pentagone.

Deux soldats de la 82e Aéroportée, âgés de 20 et 21 ans et placés en détention à Fayetteville, en Caroline du Nord, sont les principaux suspects des meurtres d'un homme et d'une femme noirs, jeudi dernier.

La police a rapporté avoir trouvé un drapeau nazi et des documents à caractère raciste dans la chambre d'un des suspects.

SUPER SPÉCIAL
PRIX EXCEPTIONNEL
NOUS PRENONS
LES COMMANDES POUR NOËL

Enfin, un cuir portant la griffe Montblanc



La nouvelle collection cuir Meisterstück. Petit portefeuille, porte-cartes, calepin, pochette Siena 3 fentes et organisateur. Prix variant de 75 $ à 395 $. Enfin, toute l'élégance et le style que nous apportons à l'écriture se retrouve dans le cuir. L'ART D'ÉCRIRE

EVEREST
CHERBAKA
Joaillerie-Bijouterie Depuis / Since 1950
FABRICANT DE LA PRESTIGIEUSE BAGUE
DE LA COUPE STANLEY 1993
ET DE LA CANNE À POMMEAU D'OR
8910, boul. Lajeunesse, Montréal (Québec) H2M 1R9
Tél (514) 388-5358 Fax (514) 388-2562

Les plus bas prix Garantis
Nous sommes si convaincus que nos prix sont les plus bas que si vous trouvez un article identique à moindre prix, nous battrons ce prix de 5%!*

BouClair

Gratuit! Service de Décoration à domicile
Aucun achat nécessaire! Sans Obligation!
(514) 331-1300

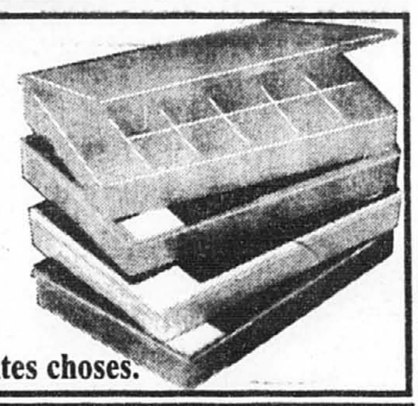


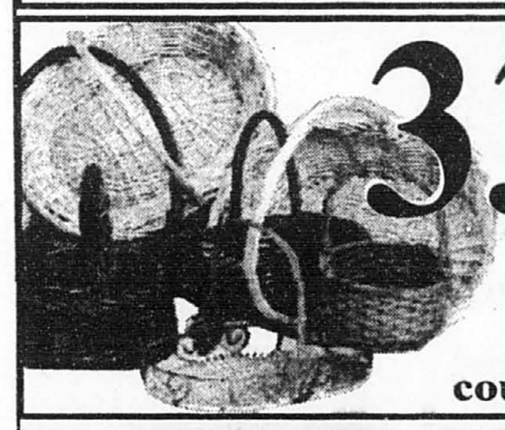
QUELQUES SUGGESTIONS DE CADEAUX DE NOËL



MOINS DE 5 00$
ÉCHARPES EN POLAR
100% POLYESTER
25 cm x 150 cm

3 99 ch.
Cour. 5,99
BOÎTES DE RANGEMENT
Idéal pour ranger des petites choses.





33 1/3% DE RABAIS
PANIERS D'OSIER
Grandeurs et couleurs variées

TOUS LES ACCESSOIRES DE COUTURE
33 1/3% DE RABAIS
Jeudi, Vendredi, Samedi les 14, 15, 16 décembre
Incluant... Fermetures à Glissières, Fils Koban et Gütermann, Ciseaux (sauf Henckel), Garnitures et Dentelles, Boutons, Rubans et Velcro au mètre, Appliques, Élastiques, Épaulettes (sauf In Shape) et plus...

3 33 ch.
Cour. 4.99
PELOTE À ÉPINGLES DÉCORATIVES

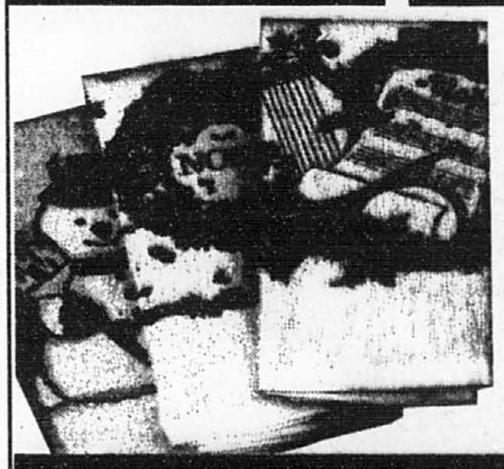


.75¢ ch.
Cour. 1,49
DÉCORATIONS DE NOËL SUR TIGE

LE CADEAU IDÉAL POUR TOUTES OCCASIONS!
BouClair 0000
CERTIFICAT CADEAU
SPÉCIMEN 25$



25% DE RABAIS
ANIMAUX EN PELUCHE



1 99 ch.
Cour. 2,49
SERVIETTES D'INVITÉS DE NOËL



NAPPERONS DE NOËL
.99¢ ch.

Service d'emballages cadeaux
au profit des:
LES SCOUTS DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN
PIONNIER ET ÉCLAIREUR DE ST-BASILE LE GRAND
ÉTOILES D'OR DE LAVAL
à Place Montreal Trust
Cure-Labelle
St-Bruno

2 99 ch.
Cour. 3.99
TAIES D'OREILLER JUVÉNILE

7 49 ch.
Cour. 9.99
OREILLER EN FORME DE PERSONNAGE



À partir de 4 99
Cour. jusqu'à 9,99
POT-POURRI
Régulier et pour Noël

MAINTENANT PLUS DE 50 MAGASINS POUR MIEUX VOUS SERVIR!
Ces articles, ainsi que plusieurs autres sont en solde jusqu'au 19 déc. 1995 - ou jusqu'à épuisement des stocks. La sélection peut varier d'un magasin à l'autre.
NOUVEAUX MAGASINS!
GREENFIELD PARK 605, boul. Taschereau
BELOEIL 528, boul. Sir Wilfrid Laurier
VENEZ VISITER NOS CENTRES DE LIQUIDATION "HORS-TAXES" au 3350, boul. St. Martin à Les Galeries St-Laurent, 2089, Marcel-Laurin
La choix d'articles offerts peut varier d'un magasin régulier et peut ne pas inclure les spéciaux de cette annonce
Jusqu'au 22 déc. nos magasins seront ouverts jusqu'à 21h00 du lundi au vendredi. Horaire détaillé en magasin.
MONTRÉAL
CENTRE-VILLE Place Montreal Trust
MONTRÉAL-NORD 11277, Boul. Lacordaire
ST-LÉONARD 4309, Jean-Talon E.
LAVAL
LAVAL 1720, boul. Des Laurentides
CURÉ-LABELLE 900, boul. Curé-Labelle
CENTRE LAVAL 1600, boul. Le Corbusier
FAUBOURG DE L'ÎLE 101, Cardinal Léger, Pincourt
ST-CONSTANT 400, Route 132
ST-JÉRÔME 900, Boul. Grignon
LASALLE 2101, Dollard
TERREBONNE 1350, Chemin Moody
DOLLARD-DES-ORMEAUX Les Galeries des Sources
ST-LAURENT Place Vertu 3131, Côte Vertu
ST-BRUNO Les Promenades St-Bruno
LONGUEUIL 1401, chemin Chambly
GREENFIELD PARK 605, boul. Taschereau
ROSEMÈRE 401, boul. Labelle
LACHINE 2870, Remembrance
ST-EUSTACHE 367, boul. Arthur-Sauvé
ST-JEAN-SUR-RICHELIEU 180, boul. St-Joseph
GRANBY 14, Simonds Sud
ST-HYACINTHE 2265, Casavant Ouest
JOLIETTE 1675, boul. Firestone
REPENTIGNY 85, boul. Brien

À Montréal, du 7 au 31 décembre 1995, ceux qui raisonnent font résonner le téléphone au 849-1011

UN PETIT DRING AVANT DE PARTIR

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
LE PARTENAIRE PROVINCIAL

Assurances générales des caisses Desjardins
LE COMMANDITAIRE PROVINCIAL

La Presse

DRINGC

POLITIQUE

Les citoyens du Nunavut optent pour une capitale située en terre de Baffin

Presse Canadienne

IQALUIT, Territoires du Nord-Ouest

■ Les habitants de l'Est de l'Arctique ont bravé la tempête pour voter en faveur d'une lointaine localité de la terre de Baffin qui deviendra, en 1999, la capitale du nouveau territoire du Nunavut.

Iqaluit, anciennement Frobisher Bay, a reçu 60 p. cent des voix, selon des résultats officieux dévoilés hier.

Le décompte officiel aura lieu en fin de semaine. Le ministère canadien des Affaires indiennes enverra les résultats à Ottawa, qui prendra la décision finale.

« Je suis très touché par l'appui que nous avons reçu du reste du Nunavut », a déclaré le maire d'Iqaluit, Joe Kunuk.

La plus grande communauté de cet immense territoire — qui constitue plus de la moitié des actuels Territoires du Nord-Ouest — a été préférée à Rankin Inlet, sur la côte ouest de la baie d'Hudson.

Selon le premier décompte, 5900 personnes ont choisi Iqaluit, et 3900 Rankin Inlet.

« Je suis déçu », a dit le maire de cette dernière communauté, Keith Sharp, avant d'ajouter : « Ce n'est pas la fin du monde. Nous avons des tas d'autres choses à faire. L'important, c'est de préparer le Nunavut. »

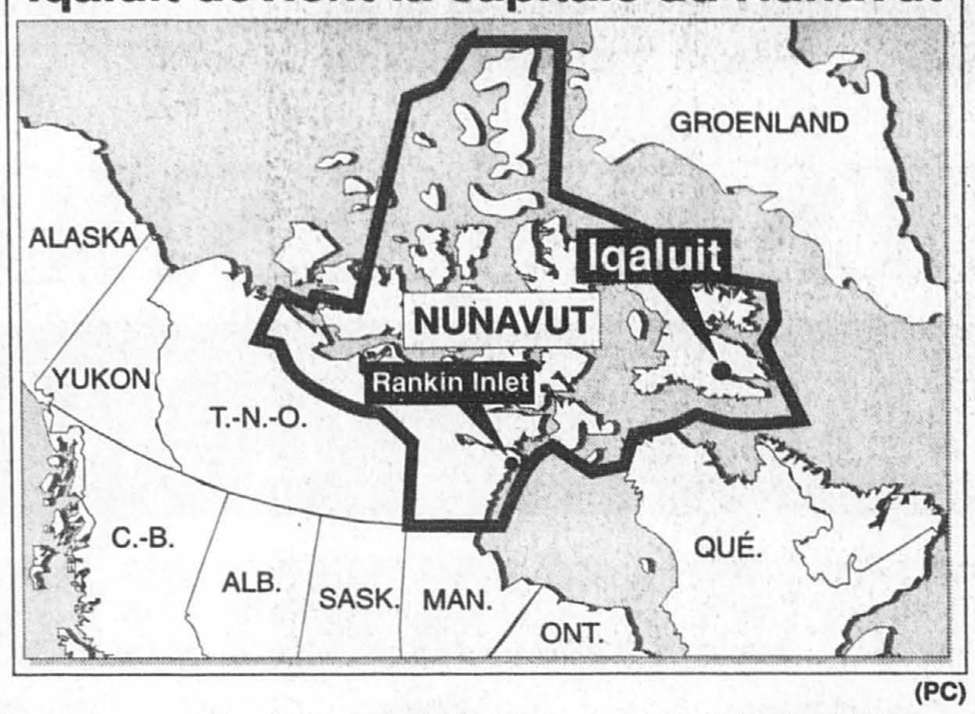
Le vote, qui a été tenu lundi dans 27 communautés, a donc mis fin à un débat vieux de 12 ans.

Iqaluit, 3000 habitants, est située au nord du Québec et à l'extrémité est du futur territoire. Rankin Inlet, 1400 habitants, est située plus au centre du Nunavut, au nord du Manitoba.

Quelque 80 % des 12 000 électeurs sont allés voter, une proportion qui a grimpé jusqu'à 98 % à Iqaluit, mais qui n'a atteint que 78 % à Rankin Inlet.

Les 10 membres de la commission fédérale créée pour conseiller Ottawa sur la formation d'un nouveau gouvernement territorial avaient publié en juillet un rapport qui favorisait Iqaluit.

Iqaluit devient la capitale du Nunavut



(PC)

Le ministre Allan Rock demande une enquête sur le juge Bienvenue

Presse Canadienne

OTTAWA

■ Le ministre fédéral de la Justice, Allan Rock, demande au Conseil de la magistrature du Canada d'ouvrir une enquête publique sur le juge de la Cour supérieure du Québec Jean Bienvenue.

M. Rock a fait parvenir hier une lettre en ce sens au Conseil de la magistrature.

Selon un porte-parole du bureau de M. Rock, le ministre estime que les commentaires du juge Bienvenue « font preuve d'insensibilité à l'endroit des femmes et d'autres groupes de la société ».

Le juge Bienvenue a déclaré, la semaine dernière à Trois-Rivières, en rendant sa sentence au terme du procès d'une femme reconnue coupable de meurtre, que les femmes sont capables de bassesses pires que celles commises par les hommes.

Il a ajouté que la victime de ce meurtre avait souffert davantage que les victimes des chambres à gaz nazies.

Lundi, le ministre Rock déclarait qu'il avait été « choqué et offensé par les déclarations attribuées au juge dans la cause en question ». Il avait alors promis d'agir rapidement.

Depuis 1971, les plaintes contre les juges nommés par Ottawa doivent passer par le Conseil de la magistrature du Canada. Il y a eu huit enquêtes formelles depuis ce temps, mais aucune n'a entraîné de destitution.

La destitution d'un juge doit être sanctionnée par un vote à la Chambre des communes et au Sénat.

Le cas d'un enfant américain contraint d'étudier en français ne gêne pas Garon

■ Le ministre de l'Éducation, Jean Garon, n'a pas été ébranlé par l'histoire de cette famille américaine temporairement installée à Montréal et incapable d'envoyer son fils à l'école anglaise.

Le quotidien montréalais *The Gazette* révélait hier que le ministère de l'Éducation avait refusé de rendre Nicholas Eyler, 6 ans, admissible à l'école anglaise, parce que son père, John, n'est pas son père biologique. En vertu de la Charte de la langue française, les enfants peuvent être inscrits à l'école anglaise si l'un des deux parents est allé à l'école anglaise ailleurs au Canada, ou si leurs parents ne sont au Québec que temporairement.

« Ça n'a rien de ridicule, nous vivons dans un territoire français », a déclaré hier Jean Garon, interrogé sur cette affaire.

John Eyler se trouve à Montréal pour un contrat d'un an avec Canadair, une division de Bombardier.

Le ministre Garon explique que les parents peuvent faire appel de la décision de la Charte, et que s'ils sont toujours insatisfaits, l'affaire arrivera ultimement sur son bureau.

« Nous ne serions pas venus ici si nous avions su que nous nous heurterions à ce genre de problème », a déclaré la mère, Paula Eyler.

« À présent, nous ne nous sentons pas les bienvenus ici. »

Elle affirme qu'elle aurait envisagé d'envoyer Nicholas à l'école française s'ils avaient prévu demeurer au Québec pendant quelques années. Mais la famille compte déménager dans une région anglophone lorsque le contrat de John Eyler aura pris fin.

« Pourquoi devrais-je aller à l'école française ? demande le garçon de six ans. Je ne parle pas un mot de français. »

Garon rend publiques les modifications aux tests de français

ANDRÉ BELLEMARE
de la Presse Canadienne

QUÉBEC

■ Le ministre de l'Éducation, Jean Garon, vient de dévoiler les mesures transitoires pour faciliter une entrée en vigueur harmonieuse et équitable, selon lui, de la nouvelle épreuve de langue et de littérature à laquelle les élèves du collégial devront se présenter en 1996.

Il y aura deux sessions d'examen et non plus une comme prévu au préalable, la première le 3 février 1996 et l'autre (ajoutée) le 15 mai 1996.

« Les élèves qui se dirigent vers l'université pourront en plus, et c'est là une nouveauté, se présenter à l'actuel test de français administré par le ministère de l'Éducation depuis 1992 et dont la réussite constitue une condition d'admission aux universités québécoises pour les étudiants soumis à l'ancien régime des études collégiales », lit-on dans un communiqué du ministère.

En réussissant l'une ou l'autre épreuve, les étudiants répondront ainsi aux exigences d'admission des universités.

Les étudiants se sont dits satisfaits des modifications apportées au programme d'examens du français mais les professeurs ont fait preuve de beaucoup plus de prudence et de nuances dans leurs réactions.

Mme Caroline Senneville, porte-parole de la Fédération des professeurs du niveau collégial, a expliqué, hier dans un entretien téléphonique, qu'au moins le ministre de l'Éducation a écouté les doléances de la Fédération et apporté des changements.

Mais, a-t-elle ajouté, ces mesures ne prépareront pas davantage les étudiants à faire face à l'examen du 3 février. C'est trop tôt, selon elle.

« Seuls les étudiants les plus talentueux réussiront les examens du premier coup mais il y aura toujours de 40 à 50 p. cent d'échec aux premières épreuves, a-t-elle ajouté.

« Mais, dans l'ensemble, le ministère a réussi à compliquer encore plus le processus des examens de français et beaucoup de professeurs, et des étudiants aussi, nous posent quotidiennement des questions là-dessus », a dit Mme Senneville qui signale que le ministère a tout de même enlevé des « irritants majeurs ».

Comme le niveau collégial traverse une période de transition, les élèves inscrits sous le nouveau régime d'études et se dirigeant à l'université ne pourront plus, à compter de 1996-97, passer le test de français.

Par contre, les élèves qui auront échoué à leur première tentative auront la possibilité pour la première fois l'an prochain de reprendre l'épreuve puisque des sessions de reprises seront alors prévues.

Le ministre a rappelé que la réussite de la nouvelle épreuve de langue et littérature devait initialement être obligatoire dès 1996 pour l'obtention du diplôme d'études collégiales. Mais M. Garon a déjà accepté il y a un an (en décembre 1994) de remettre à 1998 la réussite obligatoire de l'épreuve.

Faites l'essai du renouveau CHRYSLER



La Neon Highline 4 portes '96

• DEUX COUSSINS GONFLABLES
• BOÎTE AUTOMATIQUE
• AIR CLIMATISÉ
• MOTEUR DE 2,0 L, 132 CH ET 16 SOUPAPES

LOCATION Clé D'OR 279 $** par mois pendant 30 mois.

• RADIO STÉRÉO AM/FM
• POUTRES LATÉRALES DE SÉCURITÉ
• DOSSIER ARRIÈRE DIVISÉ ET RABATTABLE
• DÉGIVREUR DE LUNETTE ARRIÈRE

Le 4 portes le plus vendu de sa catégorie.
Ne vous vous y méprenez pas ! Cette petite voiture à l'allure joviale recèle tout plein de caractéristiques de série des plus pratiques, tels ses deux coussins gonflables, son moteur de 132 ch et de l'espace pour cinq passagers. La Neon. Un choix agréable... et intelligent !

14 996 $*

CHRYSLER CANADA

Ensemble 220. *Le véhicule peut différer légèrement de celui illustré. Le prix exclut transport, immatriculations, assurances et taxes. Il peut être nécessaire de commander le véhicule auprès du concessionnaire. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Offre d'une durée limitée. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails. **Le véhicule peut différer légèrement de celui illustré. Bail avec mise de fonds initiale de 1 812 $ taxes incluses ou échange équivalent. Bail sans mise de fonds disponible. Un dépôt de sécurité équivalant à un versement mensuel est requis. Le taux mensuel est pour une durée de 30 mois, basé sur les véhicules équipés comme décrits. Kilométrage gratuit limité à 51 000 km. Kilométrage excédentaire : 0,09 $/km. Location sans obligation de rachat. Transport et préparation sont inclus dans le prix mensuel. Taxes, immatriculations et assurances en sus. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails. Sujet à l'approbation de Chrysler Crédit Canada Ltée. Cette offre s'applique aux véhicules 1996 en inventaire chez votre concessionnaire participant et ne peut être combinée avec aucune autre offre de Chrysler Canada à l'exception du crédit aux diplômés. Offre pour usage personnel seulement. Véhicules commerciaux exclus. Le concessionnaire peut louer à prix moindre. Offre d'une durée limitée.